**Université Paris I Panthéon Sorbonne.**
**Master 2 d'Histoire Contemporaine.**
**Jean-Baptiste Noé**
**2006-2007**

# L'homme politique face à l'épreuve du changement.
## Le général de Gaulle et la grève des mineurs, Mars avril 1963.

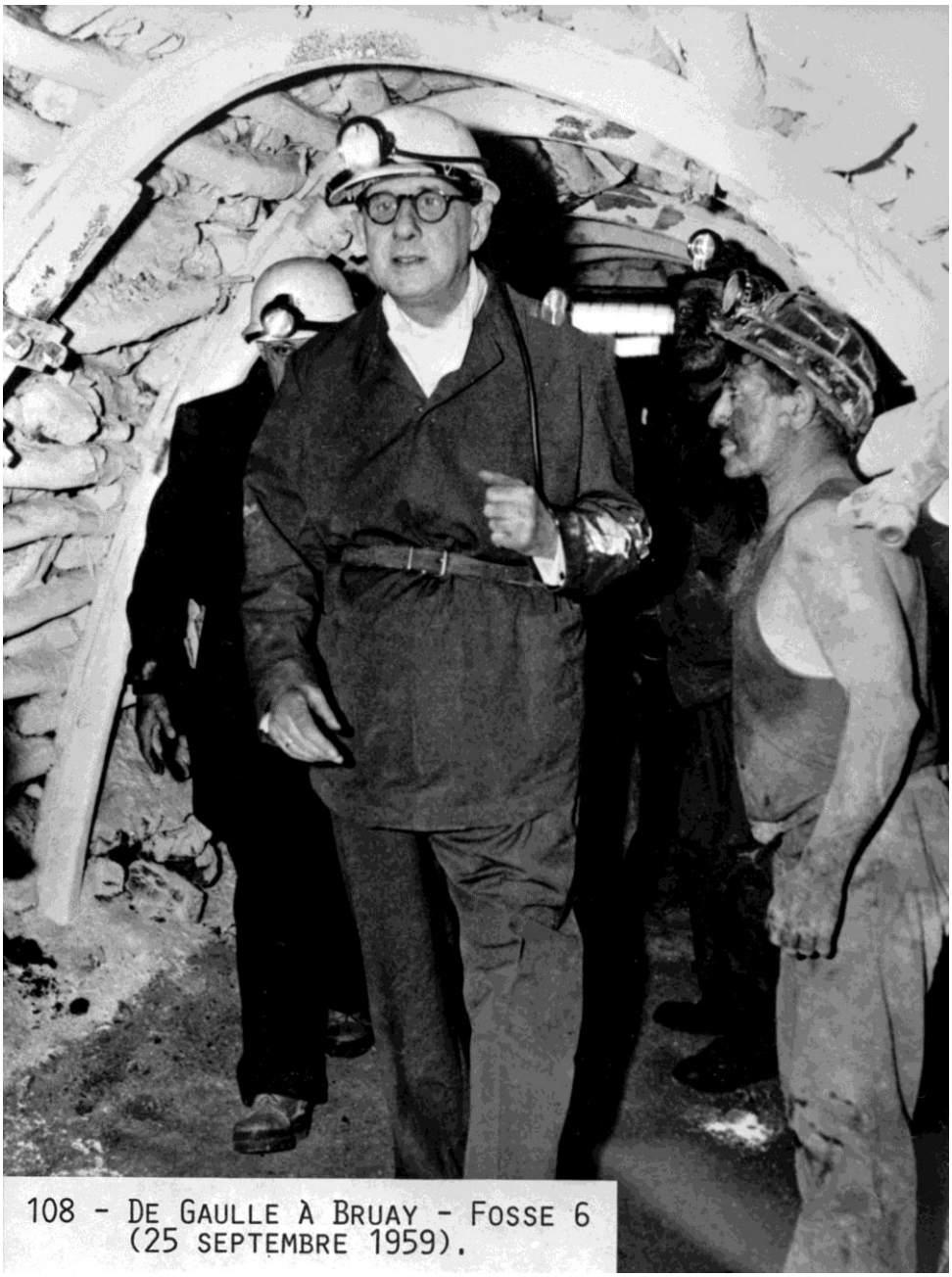


**Sous la direction de**
**Jacques Marseille**

# L’homme politique face à l’épreuve du changement.

# Le général de Gaulle et la grève des mineurs

# Mars avril 1963

*« Une beauté faite seulement d'harmonie n'est pas une véritable beauté, il manque quelque chose. La beauté véritable a besoin aussi du contraste : l'obscurité et la luminosité se complètent. Le raisin aussi a besoin pour mûrir non seulement du soleil mais de la pluie et pas seulement du jour mais de la nuit. (…) Il me semble que nous-mêmes, nous devons apprendre la nécessité de la souffrance, de la crise et la supporter. Ce n'est qu'ainsi que la vie devient riche ».*

*Benoît XVI*[1]

*« Il est tout à fait naturel que l'on ressente la nostalgie de ce qui était l'Empire, tout comme on peut regretter la douceur des lampes à huile, la splendeur de la marine à voile, le charme du temps des équipages. Mais quoi ? Il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités ! »*

*Charles de Gaulle*[2]

[1] Benoît XVI, Discours au clergé d'Albano, 8 août 2006.
[2] Charles de Gaulle, discours du 14 juin 1960.

# Introduction

En 1958, treize ans après avoir quitté le gouvernement, le général de Gaulle revient au pouvoir. Il s'agit de « doter l'Etat d'institutions qui lui rendent, sous une forme appropriée aux temps modernes, la stabilité et la continuité dont il est privé depuis 169 ans ».[1] Un retour qui marque donc une rupture politique. Rupture avec l'incapacité parlementaire de la IVe République, rupture avec l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, rupture enfin avec la dissolution nationale de la France et l'état de capitulation permanente, propre aux hommes et aux institutions de l'ancienne constitution. Mais, ce que n'ont pas assez marqué les historiens, 1958 marque aussi une rupture économique et sociale. En effet, non content d'être dans un état de délitement politique la France est  a perdu une grande partie de sa valeur aussi dans une grave situation économique. Ses finances sont en déficits constants, sa dette ne cesse d'augmenter, sa monnaie a perdu une grande partie de sa valeur. Certes, avec sa phraséologie habituelle, le général de Gaulle place toujours l'alternative entre la mort ou le sursaut, mais en 1958 ce qui attend la France c'est bien « la faillite ou le miracle[2] ». Entre 1956 et 1957 le déficit est passé de 3,7% à 4,9% du PIB. Désormais il faut 350 francs pour acheter 1 dollar. La France vit grâce aux subsides que lui verse le Trésor américain ainsi Michel Poniatowski, à l'époque attaché financier aux Etats-Unis, doit-il presque chaque mois demander une rallonge de devises à Washington[3]. La souveraineté du pays est donc gravement compromise.

Dès son arrivée, conjointement au redressement politique, le général de Gaulle organise le redressement économique de la France. Le pays a des atouts : ses entreprises sont performantes, ses structures sont en phase de modernisation, son taux annuel moyen de croissance entre 1950 et 1959 est de 4,6%, sa population est jeune et en augmentation. Pour le miracle qu'il compte opérer il s'appuie sur Jacques Rueff, ancien conseiller de Raymond Poincaré, qui met en place le plan éponyme, d'inspiration nettement libérale. Le Plan Rueff de décembre 1958 prend une série de mesures qui s'appuie sur trois volets : lutte contre l'inflation -et pour cela

[1] Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir,* Tome I, « Le Renouveau », Paris, Plon, 1970.
[2] Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir,* Tome II, « L'effort », Paris, Plon, 1970.
[3] *La politique économique et financière du Général de Gaulle,* Paris, Fondation Charles de Gaulle, 2005, p.11.

restriction du budget de l'Etat, non augmentation du salaire des fonctionnaires, augmentation du prix du gaz et de l'électricité-, assainissement du franc -dévaluation de 17,5 % et création du nouveau franc-, libération des échanges pour soumettre l'économie française à la concurrence internationale (90% des échanges européens sont libérés et 50% des échanges américains). Les résultats sont spectaculaires : le franc redevient une monnaie forte, la dette diminue, les finances sont assainies. En 1960 la France rembourse l'intégralité de sa dette au FMI, en 1961 elle devient créancière du Fond qui utilise le franc pour le prêter aux pays tiers.

**Tableau 1**

*Etat des finances de la France, en milliards de francs.*[1]

| Année | Réserve | Dette extérieure | Situation nette |
|---|---|---|---|
| 1958 | - 0,1 | 13,8 | - 13,9 |
| 1959 | 7,2 | 14,1 | - 6,9 |
| 1960 | 10,5 | 13,1 | - 2,6 |
| 1961 | 15,3 | 10,6 | + 4,7 |
| 1965 | 30,6 | 5,3 | + 25,3 |

Pour la première fois depuis 1945 la France n'a plus de dette et est en mesure de présenter un budget en équilibre. En outre, beaucoup prévoyaient que le Plan provoquerait une explosion sociale car le redressement économique passerait par une période d'austérité et donc de diminution du niveau de vie. Or ce ne fut pas le cas, au contraire, les conflits sociaux diminuèrent sensiblement.

[1] Thierry de Montbrial, « L'économie française en 1958 », in *1958, la faillite ou le miracle*, Institut Charles de Gaulle, 1986.

**Tableau 2**

*Grèves et jours de travail perdus sous la IVe et les débuts de la Ve République*[1]

| **Années** | **Nombre de grèves** | **Jours de travail perdus (en million)** |
|---|---|---|
| 1947 | 2285 | 23,3 |
| 1950 | 2586 | 11,7 |
| 1951 | 2514 | |
| 1955 | 2672 | |
| 1956 | 2640 | |
| 1957 | 2623 | |
| 1961 | 1963 | 2,6 |
| 1962 | 1884 | 1,9 |

Depuis 1958 le nombre de conflits annuels n'excède pas 1500, moins de 2 millions de jours sont perdus. A partir de 1960 la tendance s'inverse mais reste néanmoins nettement inférieure à ce qu'elle était dans les années 1950. Pas de grands conflits sociaux donc parce que, comme l'exprime Jacques Rueff dans *L'ordre social,* l'ordre n'étant pas dans la nature il ne peut être le fruit du hasard, mais de la volonté des hommes, et l'ordre financier, monétaire et social vont de pair. Ce rétablissement économique est donc aussi un rétablissement social, 1958 fut bien l'année du « miracle ». « Qu'est-ce qu'un miracle ? demandait Jean Boissonnat, c'est le nom que l'on donne à la volonté quand on la croyait perdue. »

Il est bien nécessaire de percevoir cette rupture de 1958 pour comprendre tous les enjeux et le déroulement de la grève des mineurs de charbon en 1963. Désormais on tient compte de l'économie, il ne s'agit plus de laisser filer la dette et l'inflation en accordant des augmentations salariales démesurées de 10 ou 15%. Désormais on tient ferme les rênes du pouvoir, il ne s'agit plus de capituler au moindre mouvement social. Comme l'exprime François Ceyrac, ancien président du Conseil National du Patronat Français (CNPF), « la IVe est un fait, on l'accepte, mais c'est le bordel ». Avec la Vè République le changement est radical, « du jour au

[1] V. Scardigli, *Société française et conflits sociaux,* Crédoc, août 1973.

lendemain c'est l'ordre militaire, Matignon devient une caserne. Enfin il y a une autorité, et cette autorité se fait respecter. »[1]

A côté de ce redressement national il y a la situation des Houillères. La mine, en France, a une histoire courte (150 ans). Mais son histoire a tellement forgé la personnalité des régions, a tellement marqué les hommes qui y ont travaillé, a tellement imprimé sa marque sur la littérature, le cinéma, l'imaginaire social, que son poids émotif est bien plus grand que son poids réel. La mine s'est bâtie par la volonté d'entrepreneurs, elle a été le fait de familles ou de groupes industriels. En 1946, après la démission du général de Gaulle, son histoire change de cours. Pour assurer la reconstruction du pays et mener à terme la bataille du charbon le gouvernement croit judicieux de nationaliser les sociétés minières. La loi du 17 mai 1946 crée dix entreprises publiques à caractère industriel et commercial : neuf « houillères de bassins » organes de production, d'exploitation et de vente et un établissement central, « les Charbonnages de France », dont la mission essentielle est d'assurer la direction d'ensemble, le contrôle et la coordination des activités techniques des houillères de bassins sans préjudice de leur autonomie juridique, financière et commerciale. Les neufs houillères de bassins se classent comme suit par ordre d'importance :
Nord et Pas-de-Calais, Lorraine, Loire, Cévennes, Blanzy, Aquitaine, Provence, Auvergne, Dauphiné. Elles fournissent 98% de la production totale. Les 2% restant sont fournis par les mines non nationalisées : Hostens.

Dorénavant la mine n'est plus le fait des hommes mais de l'Etat. Le mineur devient un fonctionnaire, bien plus, il est le phare de la France. C'est lui qui se retrousse les manches et que le pays doit suivre, c'est sur lui que repose le redressement de la nation, par son ardeur, par son travail, il remonte le minerai qui alimente toutes les industries, toute l'économie. Il est la fierté du pays, il est l'exemple de l'homme neuf qui se construit dans un pays neuf. Les mines recrutent de nombreux jeunes Français, les conditions de travail sont rudes mais les salaires élevés, et le métier jouit d'un grand prestige dans la population. Les statuts du mineur fixent leur salaire comme devant être supérieur de 20% à ceux de la métallurgie, et indexés sur leur évolution. En plus de cette rémunération il y a le

[1] François Ceyrac, entretien du 3 décembre 1996, Archives orales de la Fondation de Gaulle.

logement, la protection sociale, en définitive la constitution d'une vraie et totale corporation minière. Le discours est laudateur, l'avenir une perpétuelle promesse. Mais une promesse de courte durée. Quinze ans plus tard les Charbonnages connaissent des déficits structurels, la concurrence du pétrole s'aiguise, les filons s'épuisent. C'est le temps de l'inquiétude et des premières fermetures. C'est dans ce contexte que s'inscrit la grève de 1963, le premier grand conflit social de la Ve République, la dernière grande grève des mineurs. Les revendications sont salariales mais le motif concerne l'avenir, l'avenir d'un métier, l'avenir de régions qui, sans se l'avouer, sans oser se le dire, sentent bien que l'époque est finie. Ainsi commencent, début 1963, des remous, des grognes qui, sur fond de rivalités et de jeux syndicaux, sans forcément l'avoir voulu, débouchent, au mois de mars, sur une des plus longues grèves minières, un affrontement tendu d'où sort une nouvelle situation –la fin du charbon-, une nouvelle personnalité –Georges Pompidou-, une nouvelle méthode de rapports sociaux –la négociation-.

La guerre d'Algérie avait vitrifié la France : les revendications sociales étaient gelées, l'unité politique autour du général de Gaulle à peu près totale. Avec la fin de la guerre les syndicats et les partis peuvent revenir à leurs jeux et à leurs luttes, on entre dans un temps ordinaire, plus terre à terre, plus politique, où l'unité nationale n'est plus une nécessité. Le général de Gaulle doit donc entrer dans un autre temps de son mandat, celui de la gestion, celui où la France n'est plus menacée de destruction mais doit, pour survivre toujours, affronter le quotidien. Cette gestion du quotidien, de l'ordinaire, est une épreuve, un défi. Quand on a dialogué en tête à tête avec Roosevelt, avec Churchill, quand on a mobilisé d'énormes efforts pour vaincre Hitler, s'occuper de discuter augmentation salariale peut apparaître comme un redoutable supplice. En 1963 donc, l'Algérie n'est plus prétexte ni aux grandes manœuvres, ni au cessez-le-feu politique, les adversaires se déchaînent. Ils se déchaînent d'autant plus qu'ils ont été muselés pendant quatre ans et qu'en face d'eux ils ont un homme inconnu, inexpérimenté en politique, qui a le terrible défaut de venir de l'entreprise, non pas de la petite entreprise artisanale qui ennoblit, mais du grand groupe capitalistique qui pervertit, et de ce groupe du pire secteur qui soit, la banque, et dans cette banque du plus terrible conglomérat, symbole du pouvoir de l'argent, suppôt du capital, le groupe Rothschild, c'est-à-dire Georges Pompidou.

Pour lui aussi cette grève est une épreuve. Cela fait huit mois seulement qu'il est à Matignon, huit mois qu'il fait de la politique, et la tempête le menace.

Beaucoup, jusque dans son camp, y voient l'occasion de sa disparition, mais le conflit résolu et surmonté, il apparaît au contraire plus fort et plus solide, plus stable dans le monde politique.

L'objet de cette étude n'est pas d'analyser un mouvement social. Il ne s'agit pas d'entrer dans la psychologie des syndicats, ni de voir si cette grève correspond bien aux canons marxistes ou est conforme à la grande histoire ouvrière française. D'autres études ont été menées sur ce point, et le sujet est traité en profondeur. Son objet est de s'intéresser prioritairement aux méthodes de rémunération des mineurs, à l'évolution de leur salaire, en lui-même et par rapport aux autres secteurs. Il est aussi de voir comment, face à un conflit important, le gouvernement a réagi, comment il a géré le conflit, à la tête de l'Etat et dans les cabinets ministériels, et, en définitive, comment les hommes s'en sont sortis et ont surmonté cette épreuve.

*Je prendrai part aux maux sans en prendre à la gloire.*[1]

# Première Partie.

## Chronologie d'une grève.

[1] Pierre Corneille, *Horace,* Acte I, scène 1.

# Chapitre Premier.

## Les raisons d'une grève.

### 1 Le déclin du charbon

Au cœur de la grève se trouvent des passions, qui un jour se cristallisent, pour faire basculer le cours normal du temps dans le conflit social et l'arrêt de travail. Le motif déclenchant de la grève est salarial, c'est pour l'augmentation des salaires que les mineurs se battent, que les syndicats forgent des mots d'ordres. Mais la raison première est toute autre. Ce qui amène les mineurs à cesser de descendre, à dresser des piquets, à interrompre leurs machines, c'est d'abord l'état d'incertitude dans lequel ils vivent depuis quelques années. Le charbon a été l'enfant chéri de la Libération, l'ouvrier mineur le symbole de la France redressée. Le minerai paraissait intangible, irremplaçable, la France moderne s'incarnait dans ses fosses, ses terrils, ses corons. Le charbon participe à l'histoire économique, industrielle de la nation, mais aussi à son histoire politique. Pour toute la gauche qui prend naissance dans l'épopée de Jean Jaurès, pour la SFIO, qui fait du mineur son âme, pour le Parti communiste qui s'appuie sur la force des 25% d'ouvriers pour animer ses meetings et sa fête de l'Humanité. Rarement un produit, un métier, n'aura autant dépassé le simple bilan comptable ou financier pour entrer dans la constitution d'une des facettes de la France. Le mineur dépasse son propre cadre pour émouvoir tout le pays, le métier est porté par sa dureté, et le talent d'un écrivain qui a transgressé la réalité. Or cet élan porteur, que d'aucun croyait éternel, n'a duré que quinze ans. A la fin des années cinquante le charbon français est durement concurrencé par celui venant d'autres pays et, surtout, par le pétrole. Le charbon entame son déclin, les mineurs avec lui.

Pour bien mesurer la perte d'influence du charbon il est nécessaire de se reporter à quelques tableaux chiffrés.

**Tableau 3**

*Consommation d'énergie en France, en million de tonnes équivalent charbon (t.e.c)*[1]

| | 1949 | 1953 | 1957 | 1961 | 1965 | 1967 | 1968 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Charbon** | 70,4 | 66,8 | 81,4 | 72,6 | 68,5 | 63,8 | 62,5 |
| **Pétrole** | 13,5 | 22,7 | 31,7 | 44,2 | 74,6 | 92,6 | 102,3 |
| **Gaz** | 0,3 | 0,4 | 0,9 | 6 | 8,5 | 10 | 9,9 |
| **Hydroélectricité et nucléaire** | 4,7 | 8,4 | 10 | 15,4 | 19,3 | 20 | 21,9 |
| **Total** | **88,9** | **98,3** | **124** | **138,2** | **170,9** | **186,4** | **196,6** |

Sur cette période le charbon est la seule énergie dont la consommation diminue (-11,2%) quand toutes les autres voient leur consommation augmenter. L'essor le plus spectaculaire est bien évidemment pour le pétrole (+ 658%) et dans une moindre mesure l'hydraulique et le nucléaire (+ 355%). Face à ces essors le charbon a perdu sa prédominance vers 1963, de 79% de la consommation totale d'énergie en 1949 il est passé à 40% en 1965 et à 32% en 1968 quand le pétrole occupe la première place avec 52% en 1968. Cette diminution de la consommation se traduit dans les évolutions de la production d'énergie.

[1] Michel Vilain, *La politique de l'énergie en France, de la Seconde Guerre mondiale à l'horizon 1985,* Paris, Edition Cujas, 1969

**Tableau 4**

Production totale d'énergie primaire en France (en millions de t.e.c, tonne équivalent charbon)[1].

| | Charbon | | Pétrole | | Energie hydraulique et nucléaire | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | t.e.c | % | t.e.c | % | t.e.c | % | |
| **1953** | 54,5 | 87,5 | 0,5 | 0,8 | 7 | 11,2 | **62,3** |
| **1954** | 56,3 | 86 | 0,7 | 1,1 | 8,1 | 12,4 | **65,5** |
| **1955** | 57,4 | 85 | 1,2 | 1,8 | 8,5 | 12,6 | **67,5** |
| **1956** | 57,5 | 84,1 | 1,8 | 2,6 | 8,6 | 12,6 | **68,4** |
| **1957** | 59,5 | 84,3 | 2 | 2,8 | 8,3 | 11,8 | **70,6** |
| **1958** | 60,3 | 81,4 | 1,9 | 2,6 | 10,7 | 11,4 | **74,1** |
| **1959** | 59,9 | 79,1 | 2,3 | 3 | 10,9 | 14,4 | **75,7** |
| **1960** | 58,3 | 73,7 | 2,8 | 3,5 | 13,5 | 17,1 | **79,1** |
| **1961** | 55,3 | 71,7 | 3 | 3,9 | 12,8 | 16,6 | **77,1** |
| **1962** | 55,3 | 71,3 | 3,3 | 4,3 | 12 | 15,5 | **77,6** |
| **1963** | 50,5 | 66,4 | 3,5 | 4,6 | 14,6 | 19,2 | **76** |
| **1964** | 55,8 | 70,3 | 4 | 5 | 11,8 | 14,9 | **79,4** |
| **1965** | 54,5 | 66,3 | 4,2 | 5,1 | 15,7 | 19,1 | **82,2** |
| **1966** | 53 | 64,1 | 4,1 | 5 | 17,6 | 21,3 | **82,6** |
| **1967** | 50,7 | 64,3 | 4 | 5,1 | 15,8 | 20,1 | **78,8** |
| **1968** | 45,2 | 60,2 | 3,8 | 5,1 | 17,8 | 23,7 | **75,1** |
| **1969** | 43,7 | 57,6 | 3,5 | 4,6 | 19 | 25 | **75,9** |

Comme nous pouvons le constater, en 1953 le charbon a une hégémonie totale dans la production d'énergie en France. Cette suprématie (87,5%) ne cesse de s'éroder au profit du gaz (9,7% en 1963) mais surtout de l'énergie hydraulique et nucléaire (19,2%) qui monte en puissance sous l'égide du gouvernement gaulliste. Si le charbon est encore le pilier de la production énergétique française c'est un pilier qui s'amenuise et qui, surtout, voit sa production décliner, alors que toutes les autres sources d'énergie ont une production qui augmente. Cet état de fait pèse sur la conscience des mineurs qui, s'ils ne connaissent pas ces chiffres avec exactitude, ont connaissance du retournement de la conjoncture et de la dégradation de leur position.

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

Mais, bien entendu, le plus grand concurrent de la houille c'est le pétrole. L'or noir chasse le minerai symbole de la première révolution industrielle. La France importe de plus en plus de pétrole et à un rythme qui s'accélère considérablement à partir des années soixante.

**Tableau 5**

Importation de pétrole brut en France *en milliers de tonne*[1]

| 1951 | 1952 | 1957 | 1958 | 1960 | 1962 | 1964 | 1966 | 1968 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 18 554 | 21 222 | 24 062 | 28 318 | 31 023 | 33 069 | 49 192 | 62 752 | 77 176 |

Entre 1951 et 1958 les importations de pétrole brut connaissent une augmentation de 52,6%. Une décennie plus tard, entre 1958 et 1968 cette augmentation est de 172,5%. La France entre dans l'ère du pétrole, en même temps qu'elle entre dans celle du nucléaire. Le charbon, produit du siècle dernier, ne semble plus avoir sa place en ces années de modernité, de prospérité et de transformations radicales des structures françaises.

Cette transformation se fait sentir dans les Charbonnages. L'euphorie de l'après guerre est révolue, la société n'embauche plus à tour de bras comme elle a pu le faire. Au contraire, ses effectifs sont en réduction chronique, et cette réduction, d'abord faible, s'accentue avec le temps.

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

**Tableau 6**

Effectifs totaux des houillères, *en milliers*[1]

| Années | Effectif |
|---|---|
| 1949 | 319,7 |
| 1950 | 291,1 |
| 1951 | 288,6 |
| 1952 | 281,1 |
| 1953 | 267,2 |
| 1954 | 257,9 |
| 1955 | 248,5 |
| 1956 | 245,1 |
| 1957 | 246,5 |
| 1958 | 241,9 |
| 1959 | 234,2 |
| 1960 | 218,3 |
| 1961 | 209 |
| 1962 | 203,7 |
| 1963 | 197,4 |
| 1964 | 191,8 |
| 1965 | 185 |
| 1966 | 176 |
| 1967 | 163 |
| 1968 | 145 |
| 1969 | 131,2 |

En 1949, à la grande époque, il y a 319 700 personnes travaillant pour les Houillères. Quinze ans plus tard, en 1963, 197 400, soit une réduction d'effectifs de 38,2%. En 1969 ce nombre passe à 131 200, ce qui signifie qu'entre 1963 et 1969 – soit six ans- la réduction a été de 33,5%, presque autant que pour les quinze premières années. Au total, entre 1958 et 1969, les Houillères connaissent une diminution quasiment égale à la moitié de leurs effectifs : 45,7%. L'industrie charbonnière française est en train de disparaître, on comprend l'amertume des mineurs et leur sentiment de malaise. En 1963 les mineurs ont l'apparence de la force et la réalité de la faiblesse, leur métier, leur savoir-faire, leur industrie, sont en train de devenir des gloires anciennes et des lueurs passées. Si on analyse de façon un peu plus fine la composition des effectifs on retrouve le même schéma.

[1] INSEE, *Annuaire Statistiques de la France.*

**Tableau 7**

*Décomposition des effectifs des houillères, en milliers.*[1]

| | | 1958 | 1960 | 1962 | 1964 | 1966 | 1968 | 1969 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Ingénieurs** | | 2,14 | 2 | 2,1 | 2,2 | 2,2 | 1,9 | 1,6 |
| **Agents de maîtrise et techniciens** | | 16,6 | 16,4 | 16,1 | 15,8 | 15,7 | 14,2 | 13,5 |
| **Employés de bureau et cadres** | | 8,2 | 7,6 | 7,3 | 6,8 | 6,5 | 5,5 | 4,9 |
| **Ouvriers** | | 213 | 192,3 | 179,1 | 168 | 152,7 | 124,5 | 111,8 |
| **dont** | **Fond** | 143,8 | 127,3 | 119,6 | 112,9 | 101,8 | 80,9 | 71,8 |
| | **Jour** | 61,5 | 55,1 | 49,1 | 45,8 | 41,8 | 38,4 | 35,1 |

Tous les postes sont concernés par les réductions d'effectifs, ceux d'ouvriers comme ceux d'ingénieurs ou d'employés. Mais tous ne sont pas touchés de la même façon. Alors que la réduction totale des effectifs, entre 1958 et 1969, est de 45,7%, celle des ingénieurs est de 25%, 18,6% pour les agents de maîtrise et techniciens, 40,2% pour les employés de bureau et les cadres et 47,5% pour les ouvriers. Dans les Houillères ce sont donc les mineurs et particulièrement les mineurs de fond (-50% contre -42,9% pour le jour) qui connaissent les plus fortes réductions d'effectifs. Ce sont les mineurs qui sont touchés par la crise, alors que les employés et les ingénieurs restent relativement épargnés, le nombre d'ingénieurs ayant même augmenté entre 1964 et 1966 par rapport à ce qu'il était en 1958. Ainsi si l'on fait le ratio ingénieurs/mineurs on trouve le rapport suivant :

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

**Tableau 8**

*Nombre de mineurs pour un ingénieur*[1]

| 1958 | 1960 | 1962 | 1964 | 1966 | 1968 | 1969 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 108 | 96 | 85 | 76 | 69 | 65 | 70 |

Le nombre de mineurs par ingénieurs diminue sensiblement au cours des années soixante, cette diminution du nombre de mineurs explique aussi les gains de productivité sur la même période.

Après avoir analysé les effectifs globaux et par postes, on peut analyser leur répartition par bassin.

**Tableau 9**

*Répartition par bassin des ouvriers inscrits et rendement moyen par poste.*[2]

| 1956 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Effectifs ouvriers inscrit au 31 décembre *en millier*** | | **Rendement moyen par poste *en kg*** | |
| | **Fond** | **Jour** | **Fond** | **Fond et jour** |
| **Nord et Pas de Calais** | 83,4 | 36,1 | 1426 | **942** |
| **Lorraine** | 23,7 | 11,4 | 2257 | **1456** |
| **Cévennes** | 9,2 | 4 | 1477 | **984** |
| **Blanzy** | 8,9 | 4,2 | 1406 | **911** |
| **Aquitaine** | 5,7 | 2,8 | 1745 | **1131** |
| **Provence** | 5,3 | 2,8 | 1497 | **1039** |
| **Auvergne** | 2,3 | 1,3 | 2337 | **1461** |
| **Dauphiné** | 3,3 | 1,4 | 1444 | **977** |
| **Ensemble des bassins** | **1,5** | **1** | **1601** | **971** |

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*
[2] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France*

| 1958 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Effectifs ouvriers inscrit au 31 décembre *en millier*** | | **Rendement moyen par poste *en kg*** | |
| | **Fond** | **Jour** | **Fond** | **Fond et jour** |
| **Nord et Pas de Calais** | 81,4 | 32,2 | 1499 | **1011** |
| **Lorraine** | 26,1 | 11,7 | 2285 | **1541** |
| **Cévennes** | 8,9 | 3,7 | 1608 | **1084** |
| **Blanzy** | 8,3 | 3,9 | 1457 | **1016** |
| **Aquitaine** | 5,8 | 2,7 | 1912 | **1257** |
| **Provence** | 5 | 2,7 | 1615 | **1116** |
| **Auvergne** | 2,4 | 1,3 | 2417 | **1527** |
| **Dauphiné** | 3,1 | 1,4 | 1638 | **1091** |
| **Ensemble des bassins** | **1,7** | **0,9** | **1707** | **1096** |

| 1960 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Effectifs ouvriers inscrit au 31 décembre *en millier*** | | **Rendement moyen par poste *en kg*** | |
| | **Fond** | **Jour** | **Fond** | **Fond et jour** |
| **Nord et Pas de Calais** | 74,8 | 29,5 | 1562 | **1068** |
| **Lorraine** | 23 | 11,1 | 2580 | **1704** |
| **Cévennes** | 7 | 2,9 | 1757 | **1197** |
| **Blanzy** | 6,5 | 3,2 | 1643 | **1059** |
| **Aquitaine** | 5,2 | 2,3 | 2027 | **1361** |
| **Provence** | 4,1 | 2,5 | 1840 | **1240** |
| **Auvergne** | 2 | 1,1 | 2817 | **1740** |
| **Dauphiné** | 2,5 | 1,1 | 1655 | **1135** |
| **Ensemble des bassins** | **1,5** | **0,8** | **1816** | **1135** |

| 1962 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Effectifs ouvriers inscrit au 31 décembre *en millier*** | | **Rendement moyen par poste *en kg*** | |
| | **Fond** | **Jour** | **Fond** | **Fond et jour** |
| **Nord et Pas de Calais** | 72,2 | 27,2 | 1633 | **1129** |
| **Lorraine** | 21,3 | 10,3 | 2808 | **1839** |
| **Cévennes** | 6 | 2,5 | 1789 | **1208** |
| **Blanzy** | 5,5 | 2,8 | 1743 | **1119** |
| **Aquitaine** | 5 | 2,2 | 2202 | **1487** |
| **Provence** | 3,6 | 2,4 | 2172 | **1445** |
| **Auvergne** | 1,8 | 0,9 | 3776 | **2430** |
| **Dauphiné** | 2,1 | 1 | 2184 | **1432** |
| **Ensemble des bassins** | **1,5** | **0,6** | **2027** | **1396** |

| 1964 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Effectifs ouvriers inscrit au 31 décembre *en millier*** | | **Rendement moyen par poste *en kg*** | |
| | **Fond** | **Jour** | **Fond** | **Fond et jour** |
| **Nord et Pas de Calais** | 69,4 | 24,4 | 1709 | **1191** |
| **Lorraine** | 20,5 | 9,8 | 3113 | **2078** |
| **Cévennes** | 5,6 | 2,1 | 1760 | **1215** |
| **Blanzy** | 4,9 | 2,6 | 1666 | **1284** |
| **Aquitaine** | 4,6 | 2 | 2214 | **1509** |
| **Provence** | 3 | 2,1 | 2536 | **1635** |
| **Auvergne** | 1,6 | 0,9 | 4134 | **2634** |
| **Dauphiné** | 1,7 | 0,9 | 2318 | **1482** |
| **Ensemble des bassins** | **1,4** | **0,6** | **2106** | **1437** |

| 1966 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Effectifs ouvriers inscrit au 31 décembre *en millier*** | | **Rendement moyen par poste *en kg*** | |
| | **Fond** | **Jour** | **Fond** | **Fond et jour** |
| **Nord et Pas de Calais** | 63,1 | 22,4 | 1707 | **1205** |
| **Lorraine** | 18,5 | 8,9 | 3453 | **2277** |
| **Cévennes** | 4,8 | 1,9 | 1877 | **1312** |
| **Blanzy** | 4,3 | 2,4 | 1628 | **1168** |
| **Aquitaine** | 4,1 | 1,8 | 2306 | **1536** |
| **Provence** | 2,4 | 1,8 | 2471 | **1619** |
| **Auvergne** | 1,6 | 0,8 | 4477 | **2758** |
| **Dauphiné** | 1,5 | 0,8 | 2343 | **1494** |
| **Ensemble des bassins** | **1,4** | **0,6** | **2291** | **1613** |

| 1969 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Effectifs ouvriers inscrit au 31 décembre *en millier*** | | **Rendement moyen par poste *en kg*** | |
| | **Fond** | **Jour** | **Fond** | **Fond et jour** |
| **Nord et Pas de Calais** | 42,8 | 19 | 1973 | **1319** |
| **Lorraine** | 14,4 | 7,6 | 4175 | **2676** |
| **Cévennes** | 3,3 | 1,4 | 2103 | **1442** |
| **Blanzy** | 2,8 | 1,8 | 2007 | **1298** |
| **Aquitaine** | 2,9 | 1,5 | 2683 | **1867** |
| **Provence** | 2 | 1,6 | 2872 | **1954** |
| **Auvergne** | 1,3 | 0,7 | 5413 | **3205** |
| **Dauphiné** | 1,1 | 0,7 | 2696 | **1684** |
| **Ensemble des bassins** | **1** | **0,5** | **2788** | **1803** |

La hiérarchie des bassins miniers n'évolue pas : le Nord Pas-de-Calais est toujours le premier bassin de France par le nombre de ses effectifs, par sa production aussi, il fournit environ 50% du charbon français. En revanche, en ce qui concerne les rendements, cette région ne figure pas dans le trio de tête. C'est la Provence qui a les meilleurs rendements (1461 kg en 1956, 3205 en 1969), suivie de la Lorraine et de Blanzy (distancé à partir de 1964 par l'Aquitaine). Ce ne sont donc pas les bassins où il y a le plus d'effectifs et la plus grande mémoire ouvrière qui sont les plus performants, le Nord Pas-de-Calais oscillant entre l'avant dernière et la dernière place. En 1956 la différence de rendement entre la Provence et les Cévennes est de 62,3%, en 1969 elle est de 40,4%, l'écart s'est donc réduit entre le premier et le dernier bassin. Mais ces rendements français sont presque dix fois inférieurs aux rendements américains où la moyenne est de 12 000 kg, avec certaines mines avoisinant les 25 000 kg.

Mais la masse humaine, et donc le pouvoir politique et syndical, est bien dans le Nord Pas-de-Calais. Avec 57% des effectifs ouvriers en 1958, 59% en 1960, 61,5% en 1964, cette région est hégémonique, elle est aussi vitale pour la stratégie syndicale. C'est elle qu'il faut tenir si on veut tenir les mines, c'est d'elle que doit s'animer tout mouvement qui veut espérer durer, les autres bassins sont des quantités négligeables.

Or, une des erreurs des syndicats et des hommes politiques, c'est d'avoir considéré les mines comme un bloc d'un seul faîte. C'est d'avoir cru qu'elles obéissaient toutes aux mêmes lois, ce qui est faux. Chaque bassin à son histoire, ses mentalités propres, ses affinités culturelles et politiques. Le Nord est marqué par la lutte sanglante des communistes en 1947, mais la Lorraine est gaulliste et attachée au Général. Les mines du Nord ont été bâties par des groupes financiers, celles du Creusot par les Schneider, celles de Carmaux par les Solages[1]. Chacune a son histoire, chacune a sa culture, aucune ne fonctionne de la même façon. Cet élément est important car, dans la tourmente du conflit, les journalistes, les syndicalistes et les politiques ont eu tendance à tout mêler. C'est un des inconvénients de la nationalisation, elle amène à considérer les Charbonnages comme une seule administration et non comme neuf entreprises particulières.

[1] Rolande Trempé, *Les mineurs de Carmaux,* Paris, Les éditions ouvrières, 1971.

Néanmoins, en dépit d'une forte réduction des effectifs et d'une augmentation de leurs rendements, les Charbonnages n'arrivent pas à être rentables. Tout au long de leur histoire ils connaissent des déficits chroniques et des comptes d'exploitation négatifs.

**Tableau 10**

*Extrait du compte d'exploitation des Charbonnages de France, en millions d'euros constants de 2005.*[1]

| Années | Revenu brut d'exploitation | Revenu net d'exploitation |
|---|---|---|
| **1952** | 370 | -191 |
| **1954** | 467 | -251 |
| **1955** | 379 | -370 |
| **1956** | 429 | -346 |
| **1957** | 316 | -498 |
| **1959** | 744 | -273 |
| **1960** | 526 | -262 |
| **1961** | 276 | -580 |
| **1962** | 107 | -664 |
| **1963** | 367 | -1107 |
| **1964** | -332 | -725 |
| **1965** | -394 | -1006 |
| **1966** | -588 | -1288 |
| **1967** | -1290 | -2026 |
| **1968** | -1447 | -2014 |

Le revenu net d'exploitation est en perpétuel déficit, en 1962 il s'élève à 664 millions d'euros de 2005. A partir de 1964 c'est le revenu brut d'exploitation qui est lui-même déficitaire. En fait, au cours de leur histoire, les Charbonnages n'ont jamais été rentables, ce qui est assez étrange car les mines l'étaient quand elles étaient privatisées, elles se sont ensuite transformées en gouffre pour l'Etat et pour les Français.

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

**Graphique 1**

*Compte d'exploitation des Charbonnages de France, en millions d'euros constants de 2005.*[1]

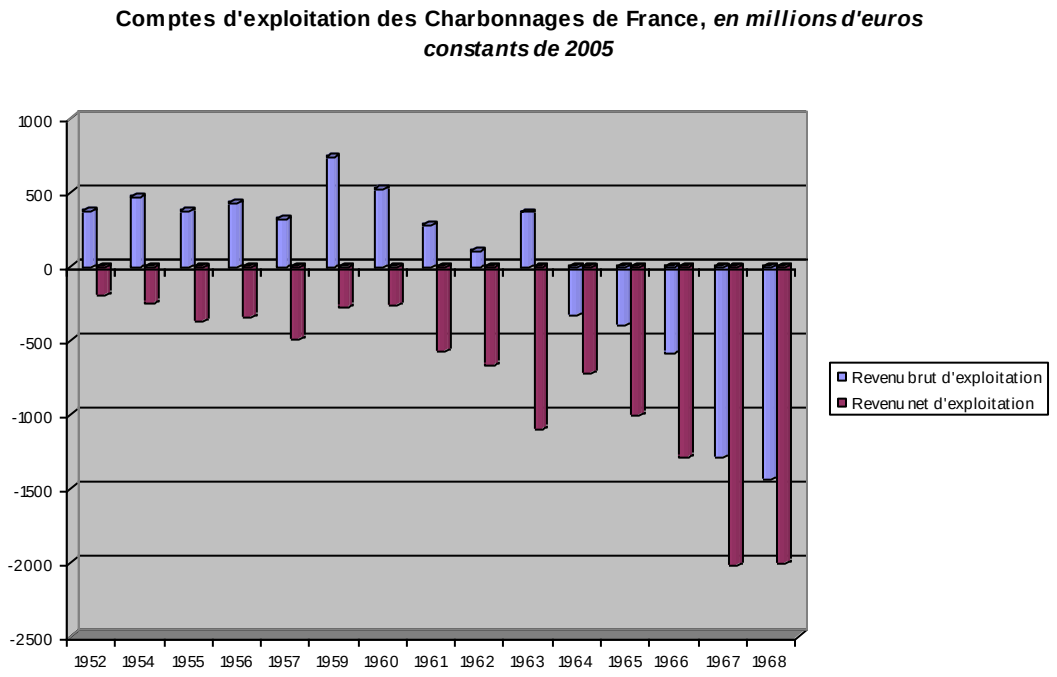


2014 millions d'euros de déficit en 1968, c'est une augmentation de 637% par rapport à 1959. Cette situation financière est intenable, et le gouvernement aura beau jeu pendant la grève de répliquer aux syndicats qu'on ne peut accorder d'augmentation à des salariés dont l'entreprise est dans une telle situation financière.

Pourquoi cet état de fait ? L'explication est assez simple : la tonne produite coûte plus cher que la tonne vendue, depuis 1946 le prix de revient est toujours supérieur à la recette nette à la tonne marchande.

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

**Tableau 11**

*Prix de revient et recette de la tonne de charbon, en euros constants de 2005*[1]

| | 1952 | 1956 | 1958 | 1960 | 1962 | 1964 | 1966 | 1968 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Prix de revient** | 95,2 | 95 | 97,9 | 96,8 | 101,5 | 99,3 | 99,9 | 109,5 |
| **Recette par tonne marchande** | 90,5 | 87,2 | 90 | 88,4 | 85,2 | 82 | 74,3 | 68 |
| **Déficit par tonne vendue** | **4,7** | **7,8** | **7,9** | **8,3** | **16,3** | **17,3** | **25,6** | **41,4** |

**Graphique 2**[2]

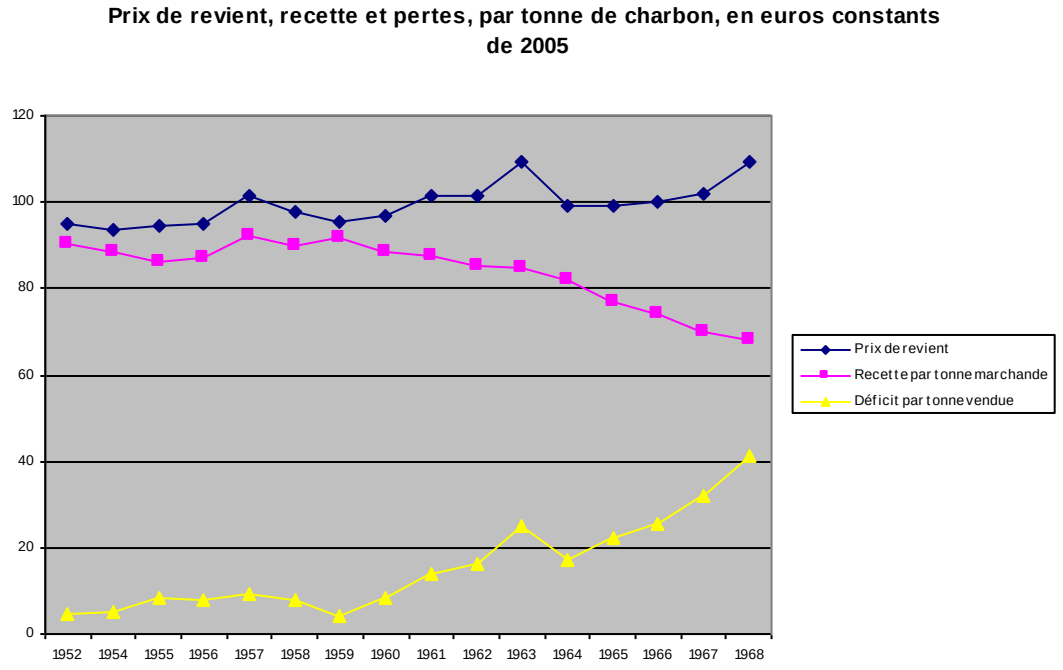


Le tableau et le graphique sont explicites, en dépit de l'augmentation des rendements et donc de la productivité, le déficit par tonne vendue ne cesse de se creuser. La tonne produite est beaucoup trop chère. Pourquoi ? Est-ce à cause d'un matériel déficient, d'un manque de modernité ? Pas du tout, la raison n'est pas

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*
[2] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

technique mais humaine. Ce qui plombe les Charbonnages c'est le coût trop élevé de la main d'œuvre.

La plupart de ces entreprises nationalisées ont hérité d'un passé paternaliste où les chefs d'entreprise (et en même temps chef de famille) ont voulu développer le bien être de leurs ouvriers. L'exemple le plus manifeste est celui de Ludovic de Solages, héritier et propriétaire des mines de Carmaux, dans le Tarn, qui, influencé par le pape Léon XIII –qu'il a rencontré- et par l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891, a bâti tout un complexe minier allant des maisons ouvrières aux caisses de secours, en passant par les espaces verts et les écoles, pour assurer le bien être et l'épanouissement de ses travailleurs. Cette politique fut efficace puisque Carmaux est devenue l'une des sociétés minières où les ouvriers étaient les mieux rémunérés et où les accidents de travail étaient les moins nombreux.[1] Mais cette politique sociale coûte cher. L'Etat, en 1946, a voulu reprendre cette tradition, en ajoutant d'autres droits, et en oubliant l'exigence de rentabilité. Le résultat est que ce qui coûte le plus cher dans une tonne produite de charbon, ce n'est pas l'extraction mais la rémunération des mineurs.

Le salaire des mineurs augmente dans les mêmes proportions que les autres salaires de l'industrie. C'est équitable car le métier est pénible et parce qu'il faut attirer de la main d'œuvre, mais c'est une situation intenable. En 1963 les charges sociales représentent 100% du salaire[2], les charges salariales pèsent pour 2/3 dans le prix de revient (58,8% en 1953, 66,8% en 1963, 64% en 1968). Les Houillères ont une caisse de retraite autonome, donc elles supportent seules l'évolution de l'emploi. Or, il y a de moins en moins de mineurs et de plus en plus de retraités. En 1952 la gestion des prestations familiales est transférée au régime général, en 1965 il y a trois retraités pour deux actifs. En 1960 la masse des prestations versées aux retraités du régime minier représente 49% des salaires soumis à cotisation contre 8,3% dans le régime général. Les charges du régime minier d'accident passent de 1,55% en 1949 à 10,2% en 1960, non parce qu'il y a plus de risques mais parce que la cotisation est liée à l'activité passée et non à l'activité présente. En 1964 le gouvernement décide d'alléger le poids des charges sociales des Houillères, soit en

[1] Rolande Trempé, *op. cit.*

[2] Michel Vilain, *La politique de l'énergie en France, de la Seconde Guerre mondiale à l'horizon 1985,* Paris, Edition Cujas, 1969

les prenant à sa charge, soit en les versant au régime général. Néanmoins, toutes les caisses sont déficitaires.[1]

Pour maintenir la rentabilité des Houillères, il faut augmenter le prix du charbon. Mais si on augmente le charbon les industries françaises qui l'utilisent comme combustible ou comme matière première devront elles aussi augmenter leur prix, sans parler des particuliers qui verraient ainsi leur pouvoir d'achat diminuer. Cette augmentation est donc impossible, surtout dans une économie libre où l'on peut s'approvisionner en charbon étranger moins coûteux. L'énergie doit être produite à un coût qui n'alourdit pas les coûts de production et préserve les forces concurrentielles du pays. Jusqu'à quand peut-on préférer une énergie nationale plus chère quand les énergies d'importation sont moins chères ? Il faut gérer et concilier la satisfaction des besoins d'énergie à bas prix, la sécurité d'approvisionnement, le maintien de l'emploi, l'équilibre de la balance des comptes. C'est un défi pour l'homme politique.

Le charbon est de plus en plus cher, le fuel lui arrive sur le marché français à des prix largement concurrentiels. En 1960 le problème n'est pas de produire du charbon, mais de le vendre.

**Tableau 12**

*Evolution des prix de barème du charbon (départ mine) et des fuels (départ raffineries) de 1958 à 1965, en francs/ tonne*[2].

| | **Fuel** | | **Charbon** | |
|---|---|---|---|---|
| | **Lourd n°2** | **Domestique** | **Fines ½ lavées, ½ grasses** | **Grains maigres domestiques** |
| **Prix au 1/1/1958** | 122,30 | 128,10 | 56,20 | 73,70 |
| **Prix au 31/12/1965** | 101,50 | 114,80 | 67 | 92 |
| **Ecart, en %** | **- 17** | **- 10** | **+ 19** | **+ 25** |

[1] Michel Vilain, *op. cit.*
[2] Michel Vilain, *op. cit.*

Pour limiter la concurrence le gouvernement de la IVe République a décidé en 1954 de taxer les fuels lourds (400 francs la tonne)[1]. En 1955 les ventes de fuels sont limitées et des quotas sont imposés à la SNCF et à EDF. Ces mesures protectionnistes iniques, qui n'ont pour conséquence que de retarder l'inévitable et de pénaliser l'industrie française et les consommateurs, n'arrivent pas à sauver le charbon qui trouve difficilement des débouchés.

Face à cette situation difficile de déclin du charbon, marquée par la concurrence du pétrole, la réduction du personnel des Houillères et les déficits des Charbonnages, le gouvernement met en place un plan d'adaptation sous la conduite de Jean Marcel Jeanneney[2].

## 2 La fermeture des puits

Le plan d'adaptation des Charbonnages de France, ou plan Jeanneney, est le premier coup de boutoir dans le ciel minier. Jusqu'à présent les mineurs vivaient avec l'objectif de produire toujours plus de charbon. La vitalité de leur entreprise se mesurait au tonnage toujours plus grand qui sortait de la terre. Or, en 1960, Jean Marcel Jeanneney, alors ministre de l'Industrie, décide, vu la situation des bassins, d'assainir les Charbonnages.

*En 1950 il faut produire du charbon à tout prix. En 1960, il faut produire du charbon, mais pas à n'importe quel prix. Quand je leur ai dit ça, ça leur a fait un choc.*[3]

Le plan vise à fermer les exploitations marginales, à réduire l'extraction, à favoriser les départs à la retraite anticipés. Pour des raisons sociales on ne peut fermer brutalement les bassins, il faut fermer progressivement, en veillant à créer des industries de remplacement. Ce plan ne permet pas de réduire les déficits des Charbonnages, au contraire, ils ne cessent d'augmenter, comme nous l'avons vu

[1] Michel Vilain, *op. cit.*

[2] Né en 1910 à Paris Jean Marcel Jeanneney est membre du comité Rueff, de septembre à décembre 1958, ministre de l'Industrie, de 1959 à 1962, ambassadeur, Haut représentant de la France en Algérie, de 1962 à 1963, député UDR de l'Isère en 1968.

[3] Jean Marcel Jeanneney, entretien réalisé par Anne Lebouchet-Sebbad et Armelle Demagny les 24 et 31 janvier 2000, archives orales de l'Association Pompidou.

précédemment. De même, la concurrence avec le fuel est toujours défavorable au charbon. Ainsi en 1965 les prix du charbon au départ des mines de Lorraine sont analogues aux prix du fuel ou du charbon importés rendus dans la région parisienne[1].

Car en matière de politique charbonnière le gouvernement n'a pas les mains libres. Il doit concilier son action avec les objectifs de la CECA[2] et les injonctions de la Haute Autorité, qui surveille et dirige les objectifs charbonniers. La CECA vise à réduire les droits de douane, à favoriser les échanges intracommunautaires, la Haute Autorité n'intervenant qu'en cas de crise pour réguler le marché. Mais les promoteurs même du projet en dénoncent les effets pervers. La Haute Autorité ne veut pas donner d'ordre aux Etats, elle fixe des contingents uniformes pour toutes les entreprises charbonnières. Or, en France, la Lorraine a de bons rendements mais pas le sud qui n'est pas rentable. Il faut donc mener une politique régionale, ce que la Haute Autorité ne peut concevoir ayant une vision trop globale de la situation. La Haute Autorité est « un rêve fait avec Simon Nora lors d'une promenade sur les quais de Seine »[3] mais un rêve qui n'a pas tenu compte des réalités, « au moment de la création de la CECA on n'avait pas prévu l'hégémonie du pétrole ». La CECA veut faire un lien entre le charbon et l'acier, mais au fil du temps on se rend compte que ce lien n'est pas aussi fort qu'on l'avait pensé : l'acier demeure un pilier de l'économie européenne alors que le charbon s'effondre. La CECA a rigidifié le marché du charbon alors que celui du pétrole est beaucoup plus souple ; du fait des chemins différents pris par le charbon et par l'acier elle est devenue bancale.

Le plan d'adaptation débouche directement sur la fermeture du bassin de Decazeville. Situé dans l'Aveyron, au sud du Massif Central, ce petit bassin minier est un des moins rentables. En 1962 le gouvernement décide sa fermeture. Cette décision provoque immédiatement une grève, avec occupation du fond, grève de la faim et soutien de la population locale et des autres mineurs des Houillères d'Aquitaine. C'est la première fois que des puits sont fermés, c'est le mythe de la force du charbon qui s'effondre. Le gouvernement tient bon et, à la fin de l'année 1962 les puits sont évacués.

---

[1] Marcel Vilain, *op. cit.*

[2] CECA, Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, créée en 1951 par Robert Schuman et Jean Monnet elle comprend la France, la RFA, la Belgique, le Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas. Le Royaume-Uni ne souhaitant pas aliéner sa souveraineté nationale a refusé de faire partie de la CECA.

[3] Jean Marcel Jeanneney, entretien, *op. cit.*

*J'ai tenu bon, parce que si on n'était pas résolu là où il était manifestement absurde de continuer à payer des mineurs pour produire du charbon dont la valeur marchande était loin de couvrir leurs seuls salaires, tout le plan de régression des Charbonnages aurait été définitivement compromis.*[1]

A ce plan s'ajoute le mémorandum Marjolin de juin 1960. Il prône un marché ouvert où les pays peuvent acheter au prix le plus bas possible leur énergie. Ce mémorandum est très mal reçu car on craint la fermeture des usines, la création de déserts industriels. Enfin, en janvier 1963, c'est le rapport de Pierre Olivier Lapie, qui prévoit que le besoin d'énergie augmentera de 84,38% entre 1960 et 1975 mais qu'en 1970 la houille ne couvrira qu'un tiers des besoins d'énergie et que la part du charbon produite par la communauté passera de 51% en 1960 à 23% en 1975. Les Houillères sont affolées.

Ainsi, entre 1946 et 1962 les mineurs assistent à un changement de discours radical. On ne se retrousse plus les manches, on ferme les puits. Ce sont les mêmes hommes qui ont entendu et reçu les deux discours, c'est la même génération qui a dû mener la bataille du charbon et, quinze ans plus tard, relever le défi du pétrole. Ce n'est ni un changement, ni une mutation, c'est un bouleversement. Les individus sont aptes au changement, ils peuvent s'adapter aux situations nouvelles, sous réserve que celles-ci ne soient pas trop rapides.

*Les croissances et les chutes prodigieuses illustrent ce qu'il y a à la fois d'inquiétant et de déroutant dans l'évolution économique contemporaine, c'est que cela s'est passé* pendant que nous sommes vivants*. Si cela s'était passé en trois ou quatre générations, nous aurions eu le temps de prendre conscience de ces faits. (…) Le désarroi du monde actuel provient essentiellement du fait que nous n'avons pas le* temps *de prendre conscience des* faits[2]*.*

Déclin du charbon, fermeture des puits, changement de discours. L'inquiétude, l'angoisse, monte chez les mineurs. Cette peur est récupérée par les syndicats qui trouvent là terrain favorable au déclenchement d'une grève.

---

[1] Jean Marcel Jeanneney, *Une mémoire républicaine*, Paris, Le Seuil, 1997.
[2] Jean Fourastié, *Le grand espoir du Vingtième siècle*, Paris, Gallimard, 1963.

## Chapitre deux.

## Le déclenchement d'une grève.

### 1 Les facteurs de la nécessité.

A l'inquiétude des mineurs s'ajoute un climat enfin favorable aux syndicats. La CGT a été touchée par les grèves de 1947 qui ont eu pour conséquence de l'exclure de la plupart des instances dirigeantes des organismes. Ses liens avec le Parti communiste, donc avec l'Union Soviétique, lui valent l'opprobre de la classe politique. De plus, avec la guerre d'Algérie, partis politiques et centrales syndicales ont été obligés de tenir une sorte de petite union sacrée, pour sortir du conflit. Or la guerre s'est terminée en 1962. La modération ne tient donc plus. Beaucoup pensent que le général de Gaulle a accompli sa mission, à savoir donner à la France des institutions stables et achever la décolonisation, et qu'il est donc temps qu'il démissionne et qu'il s'en aille, comme en 1946, pour retourner aux jeux politiciens et parlementaires. Or celui-ci n'a, cette fois, nullement l'intention de retourner à Colombey les-deux-Eglises. Le champ est donc ouvert pour ouvrir les luttes politiques. La nouvelle année 1963 se doit d'être sociale, pour mettre à jour le visage « réactionnaire » du régime, et revenir au premier plan. Il ne faut pas oublier, même si les temps ont changé, que les années soixante sont marquées par la guerre froide et par le conflit idéologique. La menace communiste est réelle, dans ce contexte un événement intérieur mineur peut prendre une tournure internationale. Chez les uns comme chez les autres les mots sont tranchés et les idées arrêtées, comme l'exprime Achille Blondeau, secrétaire de la Fédération nationale du sous-sol (CGT),

*De par sa naissance et son éducation, de Gaulle était un homme de caste. Il méprisait souverainement le petit peuple.*[1]

André Bergeron, secrétaire national de FO, ne dit pas tout à fait la même chose,

[1] Achille Blondeau, *1963. Quand toute la mine se lève*, Paris, Messidor, 1991.

*De Gaulle avait de la sympathie pour le peuple travailleur. Il ne rejetait pas les syndicats, à condition qu'ils ne fassent pas de politique. J'étais, sur ce point, parfaitement d'accord avec lui[1].*

Les enjeux de la grève sont d'abord syndicaux. Les trois centrales[2] se livrent une concurrence acharnée pour le contrôle des ouvriers. Cette concurrence est aussi politique. La SFIO est en ruine depuis l'échec de Guy Mollet, aux élections de 1962 les députés gaullistes ont presque obtenu la majorité absolue, et elle doit affronter le PC, qui est encore une grande force politique.[3] Elle doit donc, avec sa corollaire FO, se montrer intransigeante, pour ne pas céder aux accusations de « socio traîtres », mais aussi conciliante, pour assurer la prise du gouvernement. Position difficile à tenir. Le but est d'en finir avec l'hégémonie gaulliste, de mettre à bas le régime, de revenir dans le jeu. « Quand ça ne va pas, le social, ça c'est à gauche, ça permet de rebondir. La grève des mineurs nous apporte ça[4]. » Pour la CGT, majoritaire chez les mineurs, il faut bien entendu ne pas rater une grève. Mais son objectif est aussi de réintégrer le conseil d'administration des Charbonnages, qu'elle a quitté volontairement en 1947, ce qu'elle regrette, ainsi que le BIT,[5] la CECA, la CEE et d'autres organismes internationaux. Elle ne doit donc pas se montrer trop dure si elle veut réaliser ses objectifs.

Les grèves sont comme les faillites, elles n'arrivent jamais par hasard. En 1963 toutes les forces syndicales et politiques ont intérêt à la grève, il y a même urgence pour elles si elles veulent rapidement reprendre la main. Le général de Gaulle ne s'y est pas trompé qui écrit à Georges Pompidou le 18 mars 1963, en plein cœur de la grève :

---

[1] André Bergeron, *Mémoires* Paris, J.P. Ramsay, 2002.

[2] CGT (Confédération Générale du Travail), communiste, avec à sa tête Georges Séguy, mais le conflit est dirigé par Achille Blondeau. (Secrétaire national du sous-sol).
FO (Force Ouvrière), socialiste, dirigée par André Bergeron
CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), menée par Joseph Sauty.

[3] Elections législatives de novembre 1962, % des suffrages exprimés au 1er tour : PC : 21,7%, SFIO : 12,6%, Radicaux : 7,5%, MRP et affiliés : 8,9%, UNR : 31,9%, Républicains Indépendants : 4,4%. Nombre de députés : PC : 41, SFIO : 66, Radicaux : 39, MRP et affiliés : 55, UNR : 233, RI : 36.

[4] Pierre Mauroy, entretien avec Gilles Morin du 8 septembre 1999, Association Georges Pompidou.

[5] BIT, Bureau International du Travail.

*Chaque jour, chaque heure qui passent, montrent plus clairement que l'affaire des grèves est une entreprise politique dirigée contre « vous savez qui », avec le concours de toutes les oppositions[1].*

Faire un mouvement social chez les mineurs n'allait pas de soi. D'ailleurs il commence d'abord dans les autres secteurs nationalisés : EDF, SNCF, RATP. Mais devant l'inquiétude de la corporation face à son avenir, et après l'échec de la grève de Decazeville, il apparaît aux yeux des syndicats que c'est de là qu'il faut faire partir le mouvement.

**2 Le facteur structurant.**

Pour faire une grève il faut des motifs structurants qui puissent amener une mobilisation générale, ou du moins chez le plus grand nombre. Le malaise face à l'avenir est un terreau favorable. Pour assurer le déclenchement les syndicats vont se porter sur le terrain des salaires. Curieusement, cette question n'est portée ni par la CGT ni par FO mais par la CFTC. C'est la première et unique fois que cette centrale prend l'initiative d'une grève. C'est elle qui amorce le mouvement, c'est elle qui lance les mots d'ordre et amène la grève illimitée, à laquelle la CGT était opposée. Ensuite, le mouvement lancé, elle est éloignée du commandement central au profit de la seule CGT.
Les salaires sont le thème récurrent : « trois thèmes reviennent comme un leitmotiv : augmentation des salaires, union, action[2] ». Pour les syndicats les salaires des mineurs n'ont pas augmenté aussi rapidement que les autres, il y a donc perte du pouvoir d'achat. La CGT demande une valorisation de 11%, après un calcul simple :

*Du 3ème trimestre 1957 au 3ème trimestre 1959, le salaire moyen dans les Charbonnages avait augmenté de 16%. Selon la référence du budget type de la CGT les prix avaient augmenté de 27%[3]*

Et l'auteur de soustraire : 27-16= 11% de retard.

---

[1] Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, (1961-1963),* Paris, Plon, 1986.
[2] Achille Blondeau, *op. cit.*
[3] Achille Blondeau, *op. cit.*

La CFTC, avec une méthode similaire mais des chiffres différents, arrive à d'autres résultats :

*Alors que pendant des années, une série d'accords de salaires nous a permis de réaliser des progrès certains, depuis que le Gouvernement a détruit notre double échelle mobile et remplacé les accords par des décisions autoritaires et unilatérales, notre situation ne cesse de se dégrader par rapport au reste de l'industrie.*

*Qu'on en juge :*

| | Augmentation du salaire moyen national | Augmentation des salaires miniers | Retard |
|---|---|---|---|
| **1959** | + 6,60% | + 4% | - 2,60% |
| **1960** | + 7,10% | + 4% | - 3,10% |
| **1961** | + 7,90% | + 5,50% | - 2,40% |
| **1962** | + 8,60% | + 6,75% | - 1,85% |
| **Total** | **+ 30,20%** | **+ 20,25%** | **- 9,95%** |

*Un tel décrochage est intolérable !*
*C'est une insulte à l'effort des travailleurs des mines[1].*

Incompétence technique ou manipulation force est de constater que ces calculs sont faux, car bien sûr il est impossible de soustraire ou d'additionner des pourcentages. Et vu l'écart des salaires qui existe entre les mines et les autres industries, une augmentation de 4% peut, en valeur absolue, être supérieure à une augmentation de 7,10%.
Néanmoins, le chiffre de 11% est retenu et devient le porte étendard de toute la grève. Les mineurs demandent « des sous », sinon, « pas de charbon[2] ».

Il est alors nécessaire, avant d'aller plus loin dans le déroulement de la grève, d'analyser réellement les méthodes de rémunération des mineurs, de voir quel est

[1] Extrait d'un tract de la CFTC, Fédération des Mines.
[2] Slogan présent dans les manifestations.

leur salaire mensuel, mais aussi tout ce qui concerne les autres éléments de leur rémunération et qui entrent, quand même, dans une part importante de leur revenu.

**Tableau 13**

*Salaire brut journalier moyens des ouvriers occupés dans les mines de combustibles de minéraux solides, en euros constants de 2005*[1].

| | Fond | Jour |
|---|---|---|
| **1959** | 38,6 | 29,6 |
| **1960** | 39 | 30 |
| **1961** | 40,5 | 31,4 |
| **1962** | 41,5 | 32,2 |
| **1963** | 44,2 | 34,5 |
| **1964** | 46 | 36,1 |
| **1965** | 47,6 | 37,5 |
| **1966** | 48,5 | 38,4 |
| **1967** | 50,2 | 39,9 |
| **1968** | 52,6 | 42 |
| **1969** | 53,3 | 43 |

Tout d'abord notons la différence de traitement entre le fond et le jour. Celle-ci est normale dans la mesure où la pénibilité n'est pas du tout la même. La différence est stable, autour de 10 euros par jour. Pour le fond, entre 1959 et 1963 l'augmentation de salaire a été de 14,5%. Pendant la période de la république gaullienne l'augmentation totale s'élève à 38%. Il y a donc bien eu augmentation des salaires. Ce que ne contestent pas les syndicats, pour eux les salaires ont augmenté, mais dans une proportion moindre à celui des autres professions, donc il y a eu un décrochage. N'oublions pas que, dans l'esprit de la constitution des Charbonnages en 1946, les salaires des mineurs doivent être supérieurs de 20% à ceux de la métallurgie. Cet écart s'explique par la difficulté du métier, la nécessité d'embaucher des ouvriers qui pourraient trouver un emploi moins dur ailleurs.

Car c'est un des paradoxes des Charbonnages : les effectifs diminuent, mais dans le même temps ils n'arrivent plus à embaucher. Jean Aurel, le directeur des HBNPC écrit ainsi au préfet du Nord :

*Tout le monde nous prend pour des dilettantes, des incapables, des budgétivores. (…) La publication de bilans aussi désastreux nous vaut la réputation d'une industrie croulante, ce*

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

*qui ne nous permet ni de recruter des ingénieurs de qualité, ni même de conserver nos ingénieurs ayant une certaine valeur.*[1]

Dans le Nord les ouvriers vont dans d'autres usines, pas dans les mines, à tel point que les Charbonnages ont été contraints de faire venir 9 000 Marocains en 1960 pour pallier le manque de main d'œuvre. Cette arrivée massive d'ouvriers inexpérimentés a considérablement désorganisé les méthodes de travail. Dans le Nord toujours, les Charbonnages affrontent une pénurie d'ingénieurs (le directeur le mentionne). Les jeunes diplômés ne sont pas attirés par un secteur qu'ils savent menacé et où les perspectives de carrière sont réduites. A tel point d'ailleurs que certains ingénieurs ont démissionné des Houillères pour aller ailleurs.
Ainsi, en dépit de leur avantage salarial, les mines n'attirent pas. Ce qui prouve qu'il n'y a pas un lien mécanique entre rémunération et motivation.

La méthode de rémunération des mineurs est assez complexe. Ils ont un salaire fixe, de base, sur lequel viennent s'ajouter des primes de rendement. Mais ce salaire de base et cette prime diffèrent selon qu'ils sont au fond ou au jour, et selon le poste qu'ils occupent au fond et au jour. De la sorte, si le salaire est le même pour tous les bassins il varie pour chaque mineur. Le salaire est versé au mois avec un acompte chaque quinzaine qui est ensuite retranché du montant mensuel.
A ce salaire il faut ajouter des compléments, hérités des entreprises paternalistes, que l'Etat a maintenus. D'abord ils sont logés. Ils peuvent refuser le logement proposé et dans ce cas ils reçoivent une réversion mensuelle pour payer leur logement personnel. Dans de nombreux cas la mine a aussi proposé des prêts à taux zéro pour aider à l'accession à la propriété. C'est un avantage non négligeable.
Ensuite viennent les caisses de secours et les caisses de retraite. Les mineurs ont leurs propres caisses qui, comme nous l'avons vu plus haut, sont en déficits du fait de la fracture démographique. Ils ne cotisent pas à la sécurité sociale mais à leur caisse de secours. Ils ont leurs médecins, leurs hôpitaux, leurs pharmacies. De même pour la retraite. Enfin ils bénéficient de charbon, offert par la société des mines, pour compléter leur chauffage.

Il est très difficile de chiffrer l'apport financier de ses rémunérations annexes. Quoi qu'il en soit cela contribue grandement à leur vie quotidienne.

[1] Lettre de Jean Aurel, directeur des Houillères du Bassin du Nord Pas-de-Calais au Préfet du Nord, 12 janvier 1963.

Maintenant que nous avons vu les salaires des mineurs dans leur globalité, essayons de les comparer aux salaires des autres ouvriers français.

**Tableau 14**

*Salaires annuels nets moyens d'un ouvrier travaillant dans le secteur privé et semi-public, en euros constants de 2005*[1]

| | 1954 | 1956 | 1958 | 1960 | 1962 | 1964 | 1966 | 1968 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Eau, gaz, électricité** | 9234 | 10 594 | 9761 | 10 910 | 10 543 | 13 580 | 14 210 | 14 657 |
| **Combustibles minéraux solides** | 7823 | 9143 | 8721 | 9 713 | 9 542 | 12 144 | 12 805 | 20 165 |
| **Pétroles et carburants** | 9902 | 11 936 | 10 634 | 14 570 | 14 538 | 17 288 | 18 710 | 15 700 |
| **Extraction de minerais et minéraux divers** | 7594 | 9977 | 9256 | 10 455 | 10 324 | 12 120 | 12 732 | 12 775 |
| **Première transformation des métaux, fonderie, chaudronnerie** | 7746 | 9233 | 8430 | 9 583 | 10 074 | 11 262 | 11 811 | 11 960 |
| **Bâtiments et travaux publics** | 5896 | 6857 | 6594 | 10 658 | 10 520 | 9 360 | 13 183 | 11 066 |
| **Industries textiles** | 6373 | 7383 | 6839 | 10 272 | 7 608 | 10 115 | 10 442 | 11 074 |

Une première constatation, il y a une hiérarchie nette entre les métiers. Mieux vaut travailler dans le secteur pétrolier que dans l'industrie textile, les salaires y sont 48% plus élevés en 1964. Si on met ces salaires sur une courbe les écarts de niveaux apparaissent plus flagrants.

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

**Graphique 3**[1]

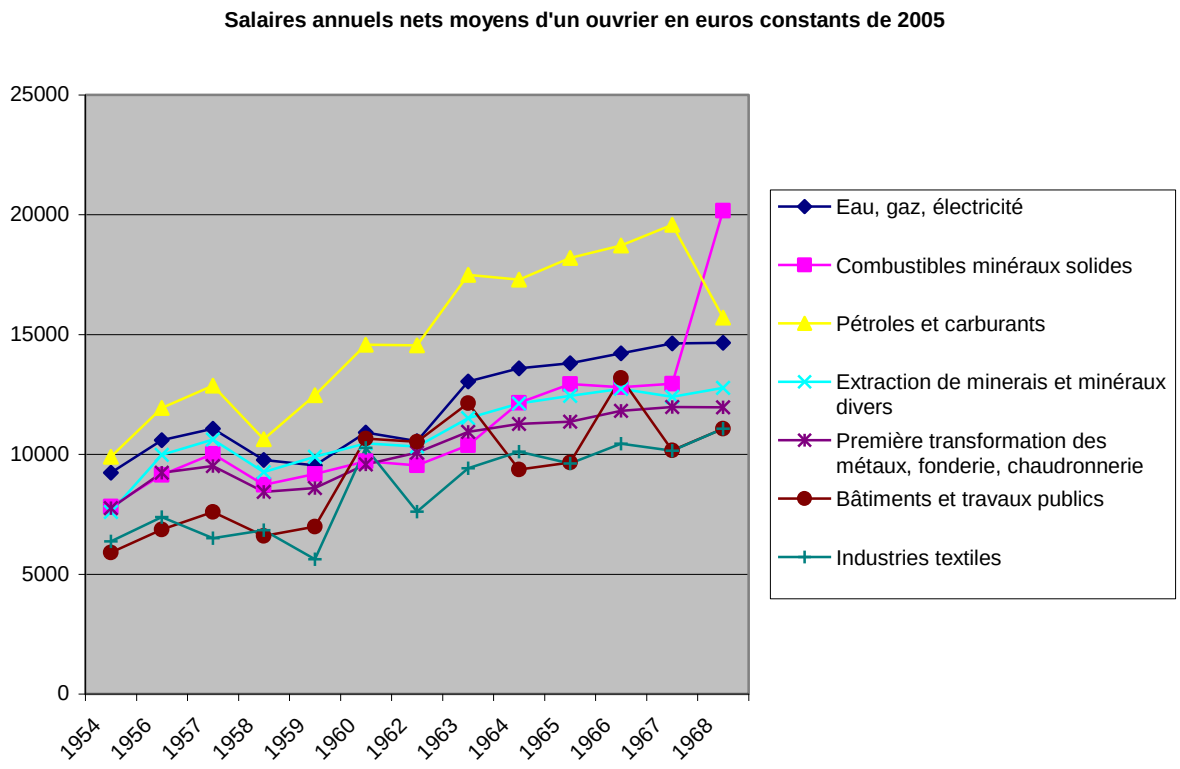


C'est le secteur des pétroles et carburants qui paye le mieux, surtout à partir de 1958, ce qui correspond d'ailleurs à l'essor du fuel en France. L'industrie textile est celle qui rémunère le moins bien ses employés, alors que le bâtiment, au coude à coude avec le textile, à le désavantage de connaître des rémunérations en dent de scie, avec de fortes hausses et de fortes baisses, ce qui n'est guère commode pour gérer un budget et notamment prévoir des emprunts.

Comparons maintenant ces rémunérations avec celles des mineurs. Ici nous nous heurtons à quelques problèmes de source. Il ne nous a pas été possible de trouver le salaire annuel net moyen des mineurs, ce qui aurait grandement facilité la comparaison. Il nous a donc fallu trouver d'autres solutions. Celles-ci passent par la comparaison des revenus journaliers.

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

**Tableau 15**[1]

*Salaires horaires bruts moyens d'un ouvrier qualifié, en euros constants de 2005.*

| | 1952 | 1956 | 1958 | 1960 | 1962 | 1964 | 1966 | 1968 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Production de métaux** | 2,5 | 3,2 | 3,3 | 3,3 | 3,5 | 3,9 | 4,7 | 5,3 |
| **Industrie mécanique** | 2,4 | 3,5 | 3 | 3,2 | 3,5 | 3,8 | 4,8 | 5,4 |
| **Bâtiments, travaux publics** | 2,3 | 3,2 | 2,9 | 3 | 3,3 | 3,7 | 4,5 | 5 |
| **Industrie textile** | 2,5 | 3,4 | 2,9 | 3 | 3,3 | 3,6 | 3,6 | 4,2 |

On retrouve, comme pour les salaires des mineurs, de fortes augmentations, oscillant de 32% à 16% entre 1952 et 1958 et entre 80% et 61% entre 1958 et 1968 (27% pour le textile). Sur toute la période les augmentations oscillent entre 125% et 117%, le textile, avec 68% d'augmentation entre 1952 et 1968 fait office de secteur poussif. Ce sont vraiment les Trente Glorieuses !

Ce tableau retrace le salaire horaire. Si on admet que les ouvriers travaillent neuf heures par jour nous pouvons comparer ces données avec celles du tableau 16.

**Tableau 16**[2]

*Comparatif des salaires journaliers bruts des mineurs de fond et d'ouvriers qualifiés du secteur privé sélectionné.*

| | 1960 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Production de métaux** | 29,7 | 31,5 | 39,6 | 35,1 | 41,4 | 42,3 | 43,2 | 47,7 | 50,4 |
| **Industrie mécanique** | 28,8 | 31,5 | 39,6 | 34,2 | 41,4 | 43,2 | 45 | 48,6 | 50,4 |
| **Bâtiments, travaux publics** | 27 | 29,7 | 36 | 33,3 | 39,6 | 40,5 | 41,4 | 45 | 45,9 |
| **Industrie textile** | 27 | 29,7 | 29,7 | 32,4 | 31,5 | 32,4 | 34,2 | 37,8 | 38,7 |
| **Mineur de fond** | 39 | 41,4 | 44,2 | 46 | 47,6 | 48,5 | 50,2 | 52,6 | 53,3 |

Bien sûr on peut contester la validité de ces chiffres, qui montrent sûrement plus une tendance qu'une valeur absolue difficile à mettre à jour, mais néanmoins le

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*
[2] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

tableau est éloquent, les mineurs sont ceux qui ont les meilleurs salaires. 23,8% de plus que les salariés travaillant dans la production de métaux en 1960, 5,4% de plus en 1969. En 1963 les salaires des mineurs sont supérieurs de respectivement 10,4%, 18,5% et 32,8% aux secteurs comparés. Le gouvernement a toujours voulu qu'ils soient les mieux payés pour compenser la pénibilité du travail et attirer de la main d'œuvre, cette volonté réussie se traduit dans ces chiffres. Mis en courbe la différence apparaît plus nettement.

**Graphique 4**[1]

La courbe des mineurs est bien au dessus des autres, mais on observe tout de même un léger rattrapage à partir de 1965 qui réduit l'écart entre les catégories, mais il demeure cependant. Surtout, les mineurs ont l'avantage d'avoir des salaires constants et qui évoluent de façon régulière, contrairement aux autres ouvriers qui peuvent connaître des baisses de leur salaire d'une année sur l'autre, avec une reprise les années suivantes. On peut penser à la difficulté qu'a dû représenter l'année 1964 pour les ouvriers de la production de métaux qui ont vu leur salaire

[1] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

chuter de 11%. Même si le rattrapage s'est effectué dès l'année suivante les remboursements de crédits ont dû être difficiles.
Il eût été intéressant de comparer les salaires des mineurs avec ceux de l'EDF ou de la SNCF. Malheureusement il ne nous a pas été possible de trouver des données utilisables, celles de l'*ASF* étant soit parcellaires soit présentées sur une autre mesure que celles des mineurs, empêchant alors les comparaisons.

Il y a toutefois quelque chose de trop mécanique dans ces études brutes des chiffres des salaires. Trop souvent on a tendance à associer salaire et niveau de vie ; haut salaire, haut niveau de vie, bas salaire, bas niveau de vie. Cette association est trop rigide et ne va pas de soi, elle est surtout contredite par les faits. La richesse ne vient pas du niveau salarial mais de la façon dont le salaire est utilisé. Les études de cas précises réalisées sur des foyers montrent que bien souvent, à salaire égal, certains foyers vivent mieux que d'autres, bien plus, il est des foyers qui ont un salaire inférieur à d'autres et qui pourtant s'en sortent mieux. Pourquoi ? Parce qu'ils gèrent mieux leur budget, parce qu'ils ne font pas de dépenses inutiles, parce qu'ils savent faire des dépenses d'investissement. A trop se focaliser sur les salaires pour évaluer le niveau de vie on en oublie l'essentiel, à savoir que cet argent est géré par un foyer, et que de cette gestion personnelle peut naître, à salaire égal ou différent, de grandes disparités. La richesse ne vient donc pas de l'argent que possède un foyer mais de la façon dont il l'utilise, la richesse n'est pas d'ordre financier mais humain, *a contrario* la pauvreté n'est pas toujours matérielle mais bien souvent spirituelle. Et surtout un salaire élevé ne signifie pas une personne heureuse, une forte croissance un pays content, et un afflux d'argent l'assurance du bonheur. C'est la grande thèse de Jean Fourastié dans *Les trente glorieuses,* en dépit de son plein emploi, de sa forte augmentation des salaires, de sa croissance vertigineuse, la France, dans son quotidien, dans ses journaux, n'a pas donné l'impression d'être heureuse, pire, certains Français étaient persuadés d'être appauvris et de vivre moins bien qu'avant. Oui, le salaire ne conditionne pas le bonheur.[1]

[1] « Les pauvres ont un tel désir de la richesse qu'elle leur paraît être la condition nécessaire et suffisante du bonheur. (…) On commence à se rendre compte aujourd'hui que le bonheur, sentiment très lié à l'ardeur de vivre, est un sentiment global qui ne se constitue pas par apport d'éléments distincts, mais, à l'inverse, est donné sans calcul *à ceux qui ne le recherchent pas.* » La suite de la citation est plus provocatrice : « Le bonheur n'est donné qu'à ceux qui acceptent les privations, les contraintes, la souffrance, le sacrifice ; à ceux qui possèdent l'abnégation, l'aménité, la courtoisie ; à ceux qui cultivent la charité ; à ceux qui se gênent et se dévouent, à ceux qui croient toujours recevoir plus qu'ils ne donnent ; à ceux qui ont du courage et de la *vertu.* (…) On a peu à

Néanmoins de cette étude de salaire, de ces comparaisons il apparaît que les mineurs ne sont pas les moins bien payés des travailleurs. Qu'on compare leur salaire avec celui des autres ouvriers, ou avec le fonctionnaire basique, il est toujours supérieur. Cette étude des faits est corroborée par les entretiens avec d'anciens mineurs. Notamment ceux qui, à l'orée des années soixante-dix, ont quitté la mine qui menaçait de fermer pour entrer dans la fonction publique (police, gendarmerie . . .) nous ont fait part d'une réduction de leur salaire entre ce qu'ils gagnaient au fond et ce qu'ils touchaient en étant fonctionnaire. Rappelons néanmoins une dernière fois que les mines du Nord ont du mal à recruter, rares sont les jeunes qui veulent faire un tel métier. Quand on voit le différentiel de salaire on s'aperçoit ainsi clairement qu'il n'y a pas de lien direct entre la rémunération d'un salarié et sa motivation pour le poste. Même avec des salaires alléchants, si le métier est trop dur les gens refusent de venir.

Par conséquent, la question salariale, si elle est le motif invoqué pour la grève, n'est pas le motif réel. La vraie raison concerne l'avenir, elle concerne la fermeture des puits, elle concerne le maintien de l'activité minière. Autant de questions qui ne seront pas abordées pendant le conflit. Ce n'est qu'en truquant les chiffres que les syndicats ont pu positionner les mineurs sur la question des salaires, non pas dans le but de les augmenter ou d'assurer la pérennité des bassins, mais dans celui de maintenir leur emprise et de revenir au cœur du jeu national. Si le facteur structurant de la grève est donc économique et social, le facteur déclenchant est politique, et tout, dans le déroulement de cette grève tournera autour de la politique.

### 3 Le facteur déclenchant.

La grève de Decazeville à la fin de l'année 1962 n'a pas provoqué de mouvement général. Pourquoi alors cette grève éclate t-elle au début de 1963, dès le mois de janvier en fait ? Nous pouvons suivre ici Achille Blondeau qui raconte le déroulement du conflit dans son livre écrit ultérieurement, *1963. Quand toute la mine se lève.*

---

peu négligé puis oublié les conditions réelles du bonheur : l'effort individuel, une conception cohérente, réaliste et chaleureuse du monde, de la vie et de la condition humaine. » *Les trente glorieuses* p. 267-269.

Le 29 novembre 1962 le bureau fédéral de la CGT décide de commencer une grève du rendement à partir du 16 janvier 1963. Le mot d'ordre est la lutte pour les salaires. La grève est « une résistance sociale à une politique qui vise à imposer des mesures anti-sociales[1] » Une telle action n'est pas possible en décembre à cause des fêtes et des jours fériés, il faut donc attendre la nouvelle année pour la commencer. Ils souhaitent diminuer les rendements de 10% à 20%[2]. Le seul problème c'est qu'un tel mouvement est illégal. En effet, aux yeux du code du travail il n'y a pas grève, c'est-à-dire interruption du travail, mais diminution de la productivité, cette action peut donc être sanctionnée par la justice. L'autre problème concerne la rémunération : les mineurs de fond ont des primes de rendement, avec une grève perlée ils perdent donc leur prime et voient leur salaire diminuer, mais pas les mineurs du jour qui ne disposent pas d'une telle prime, il y a donc inégalité de traitement, ce qui risque de faire échouer le mouvement. La grève du rendement est lancée en janvier, avec des résultats médiocres.

Le 22 janvier 1963 la CFTC prend ses camarades à revers et lance un mot d'ordre de grève générale et illimitée. Comme nous l'avons déjà mentionné c'est la première et unique fois que la centrale chrétienne prend une telle décision.

*Pour Joseph Sauty il s'agit d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessaire reconversion de la région de manière à ce que les fils de mineurs trouvent encore un emploi quand les mines auraient disparu.*[3]

Joseph Sauty confirme :

*Il ne s'agissait pas de faire des silicosés de plus mais de faire des emplois pour les fils de mineurs.*

C'est l'unique fois que l'argument de la pérennité du travail est avancé dans la grève, au moment du conflit il est retranché au profit de la question salariale. Néanmoins la CFTC se heurte au refus des autres syndicats qui ne veulent pas de grève illimitée.

[1] Georges Séguy, entretien du 26 mars 1997 avec Daniel Desmarquet, Association Georges Pompidou.
[2] Achille Blondeau, *op cit.*
[3] Jean Mattéoli, entretien du 8 juillet 1994 avec Daniel Desmarquet, Association Georges Pompidou.

Fin janvier FO suit la CFTC et lance à son tour un mot d'ordre de grève illimitée pour le 1er février. Les négociations, « longues et difficiles », peuvent commencer.

Le problème des syndicats c'est leurs déchirements. FO suit la SFIO, la CGT le Parti communiste. Entre eux se nichent des rancoeurs tenaces. Comme le dit gentiment André Bergeron « Nous n'avions aucun contact avec les communistes[1]. » Or, pour faire un bon mouvement social, il faut l'unité syndicale.

Le 31 janvier, Pierre Grandval, ministre du Travail, prévient les syndicats qu'un décret de réquisition peut être pris si la grève est maintenue. Auparavant, Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie, a, dans une déclaration, rappelé la nécessité du travail, compte tenu de l'hiver particulièrement rigoureux qui sévit. Dans la soirée la CGT retire son ordre de grève, elle est ensuite suivit par la CFTC. Le ministre du Travail fixe une réunion au 15 février pour discuter des salaires et du retard pris.

Le froid de l'hiver 1963 est exceptionnel : les canaux sont gelés, les routes verglacées, les trains ne peuvent circuler. Cet état de fait oblige les syndicats à réfléchir sur leur action, mais il leur donne aussi un formidable moyen de pression car, en cas d'arrêt de travail, il risque de ne plus y avoir de charbon. Il possède donc une arme redoutable à manier avec prudence. La CGT ne peut ouvrir le feu sans s'assurer de l'unité des mineurs et surtout du soutien de l'opinion. La question de l'opinion est fondamentale, c'est elle qui fait la grève : si elle soutient les grévistes la grève dure, si elle les désapprouve, la grève retombe. Il est donc primordial de la convaincre. Et une opinion se convainc avec des sentiments et des passions, non avec des raisonnements.

*Une idée simple, une image forte agissent longtemps sur les esprits.*[2]

En ce début de janvier l'opinion ne suit pas encore et l'unité des mineurs n'est pas acquise car seul le bassin du Nord fait la grève. Il est donc trop tôt aux yeux de la CGT pour lancer l'offensive, d'où cette décision de surseoir au mot d'ordre. La base ne comprend pas cet arrêt de la grève.

---

[1] André Bergeron, entretien, *op. cit.*, il s'agit de la CGT.
[2] Jacques Bainville, *Les conséquences politiques de la paix,* Paris, Gallimard, 1920.

*Il était difficile à une bonne partie des mineurs de comprendre la grande partie tactique qui était engagée*[1].

Le 15 février les négociations débutent au siège des Charbonnages. La CGT est présente alors qu'elle n'est plus membre du Conseil d'administration depuis 1948, en réaction FO quitte la salle. Les choses commencent bien ; la CGT se retrouve avec la CFTC et la CGC [2]. D'emblée la CGT avance son taux incompressible de 11%, auquel elle rajoute une négociation sur la réduction du temps de travail et sur la 4ème semaine de congés payés.[3] Les Charbonnages proposent 4% d'augmentation. La CGT refuse alors de négocier et quitte à son tour la salle. La réunion a tourné court et a surtout montré l'échec du front syndical.
Le 22 février l'unité est enfin réalisée. Après des discussions houleuses et des prises à partie les trois centrales appellent à la grève illimitée pour le 1er mars. Pendant ce temps la grève du rendement, elle, demeure.
Le 27 février les Fédérations se retrouvent chez le ministre de l'Industrie. Celui-ci fait des propositions. 0,77% le 1er janvier 1963, 1% le 1er avril, 1% le 1er septembre (soit 2% pour les revalorisations), et 3% pour l'année (1% en avril, 1% en septembre, 1% en janvier 1964). Ce qui fait au total 5,77%, en précisant que les 3% sont un minimum et qu'il est toujours possible de négocier. De plus, le gouvernement accepte 48 heures de grève, mais pas plus, il menace, sinon, de la réquisition pour les cokeries.
La CGT refuse et publie un communiqué :

*La Fédération élève une solennelle protestation contre la réquisition qui constitue une violation du droit de grève et des libertés syndicales*[4].

Comme le dit élégamment Achille Blondeau :

*De Général à deux étoiles, de Gaulle est devenu Caporal de l'intendance*[5].

---

[1] Achille Blondeau, *op. cit.*
[2] CGC : Confédération Générale des Cadres.
[3] Celle-ci a été accordée à Renault en 1962, en toute logique elle doit donc s'appliquer dans les autres branches nationalisées.
[4] Achille Blondeau, *op. cit.*

[5] Achille Blondeau, *op. cit.*

Désormais pour la CGT la chose est claire, il faut développer l'action et encadrer les mineurs pour les conduire à la grève.

En cette fin de février les trois centrales ont fait leur unité. C'est-à-dire que FO et la CFTC se sont rangées sur la ligne de la CGT. Tous les bassins miniers ont été travaillés pour qu'ils suivent la grève. L'opinion est désormais plutôt sensible au sort des mineurs. La situation est donc idéale et la grève perlée qui dure depuis le mois de janvier va pouvoir, le 1er mars, se transformer en grève illimitée. C'est alors qu'intervient l'élément moteur et dynamiseur de la grève, l'ordre de réquisition signé par le général de Gaulle. Cet ordre est perçu comme une provocation à l'égard des travailleurs, loin de stopper la grève il l'amplifie. Arrêtons-nous donc sur cet événement important pour voir comment il a été pris, et dans quel esprit.

La réquisition n'est pas, comme il a été dit, une atteinte au droit de grève. Elle est tout à fait légale et prévue par la loi. Elle vise deux objectifs : assurer la continuité de la production charbonnière, pour alimenter les foyers domestiques et les usines, et donc ne pas rompre la chaîne de production française ; protéger l'outil de travail des mineurs. En effet, les fours à coke ne peuvent supporter une interruption de travail, si on arrête leur fonctionnement ils sont détruits, on ne peut plus les redémarrer. C'est pour éviter une telle destruction que la réquisition vise les ouvriers des cokeries. On espère aussi que la réquisition mettra un terme à la grève, en obligeant les mineurs à se plier à la loi, en permettant à ceux qui ne veulent pas cesser le travail, mais qui y sont contraints par la pression syndicale, d'invoquer ce décret pour aller au charbon. L'esprit du décret de réquisition est donc de protéger l'outil de travail, de protéger les entreprises françaises, de protéger les mineurs eux-mêmes.

C'est le Ministre de l'Industrie qui évoque cette idée en Conseil des Ministres. Il a été informé par les Renseignements Généraux, par le directeur des Charbonnages, par d'autres techniciens, que c'était la meilleure des solutions.

*Je me sentais assez responsable de cette affaire là parce que j'avais été renseigné, ou peut être intoxiqué ou mal renseigné, par des gens que j'allais voir, à commencer par le président des Charbonnages (il était socialiste mais on l'avait laissé). (…) C'est moi qui ai glissé dans l'oreille de Pompidou l'idée de réquisition. J'étais quasiment assuré que cela*

*marcherait, aussi bien du côté de la direction que du côté des syndicats. Pourquoi ? Parce que les syndicats étaient dans une situation embarrassante. Il y avait, soi disant, pénurie de charbon, mais pendant la grève on s'est aperçu qu'il y avait tout ce qu'il fallait comme stocks privés et publics, disséminés, cachés ici où là, à droite à gauche, ce qui a permis de faire la soudure pendant le mois de grève.*[1]

Mal renseigné donc, mal avertit sur les intentions réelles des syndicats, il soumet cette idée au Premier ministre, qui à son tour en informe le Président qui peut seul prendre la décision et signer le décret. Devant les ratés ultérieurs du décret le ministre a présenté sa démission, qui a été refusée.

*Pompidou a tout pris sur lui en disant qu'il s'était trompé.*[2]

Les rapports du Conseil des Ministres nous permettent de voir l'évolution de l'idée de la réquisition. Elle est évoquée pour la première fois le 30 janvier 1963 :

*Le Ministre de l'Industrie est autorisé à réquisitionner de façon totale ou partielle les personnels des Houillères.*[3]

Le 20 février la menace se fait plus précise :

*Le Ministre de l'Industrie est autorisé à procéder à la réquisition des personnels des Charbonnages de France si la grève est susceptible de durer plus de 48 heures*[4]*.*

Le texte est clair, il ne s'agit pas d'agir immédiatement mais de laisser 48 heures d'arrêt de travail avant de procéder à la réquisition. Pour l'instant on demeure dans l'hypothèse, la réquisition est évoquée et possible, mais elle n'est pas arrêtée. C'est chose faite le 27 février, toujours en Conseil des Ministres :

*Sur proposition de M. le Ministre de l'Industrie,*

*Le Ministre est autorisé à procéder à la réquisition des personnels des Houillères pour la production de gaz à partir du 1er mars 1963.*

---

[1] Michel Maurice-Bokanowski, entretien *op. cit.*
[2] *Ibid.*
[3] Rapport du Conseil des Ministres, Archives Nationales.

[4] *Ibid.*

*A compter des 4 et 5 mars, des personnels des Charbonnages de France et des Houillères*[1].

Malheureusement le décret de réquisition est signé de façon désastreuse. Le général de Gaulle partant le samedi à Colombey, et le gouvernement souhaitant le faire appliquer dès le lundi, le Premier ministre envoie un motard rejoindre la voiture présidentielle. Le Général reçoit le motard alors qu'il est déjà arrivé à la Boisserie. Pris d'une honnêteté coupable il marque comme lieu de signature Colombey, et non Paris, ce qui apparaît aux yeux de tous comme un fait du prince inacceptable. Ajouté à l'impression de restriction du droit de grève la réquisition passe mal et cristallise les mécontentements, au lieu d'arrêter la grève elle l'accélère. Le décret de réquisition est déchiré par les grévistes sur les bassins, et n'est, bien sûr, pas appliqué. Georges Pompidou se rend compte de l'erreur dès que celle-ci a été commise :

*Je m'en veux d'avoir envoyé un motard le samedi à Colombey, sans attendre que le Général revienne le lundi. Le Général est trop honnête et a inscrit à la main le lieu et la date. La presse a mis l'accent sur ce « décret de Colombey » saugrenu. Ça a exposé le Général beaucoup plus qu'il n'aurait dû l'être. Ce qui aurait dû être un paraphe de routine a été présenté comme une provocation personnelle du monarque, adressée à la classe ouvrière. Comme un caprice pharaonique. Je ne me le pardonne pas*[2].

Cette réquisition a été une erreur, mais il est compréhensible que certains l'aient évoquée. En effet, en 1962, lors des grèves à la SNCF et à la RATP, un décret de réquisition avait été signé, et il s'était révélé efficace : les employés avaient repris le travail sans protester. Dans l'esprit du Ministre de l'Industrie, et des conseillers, il y a une part non négligeable des mineurs qui ne veulent pas faire grève, mais qui y sont contraints par leurs syndicats. C'est le cas notamment des mines de Blanzy qui, pendant tout le conflit, continueront de fonctionner normalement. C'est le sens de la communication qu'a voulu faire Michel Maurice-Bokanowski au Conseil le 27 mars :

*J'indique qu'à Blanzy, mais il ne faut pas qu'on le répète . . .*

---

[1] *Ibid.*
[2] Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle,* Paris, Gallimard, 2002, p. 586

Il est sèchement repris par le général de Gaulle :

*Alors, si vous ne voulez pas qu'on le répète, ne le dites pas*[1].

Il voulait dire ceci, à Blanzy on continue de travailler. Toute la mine, donc, ne s'est pas levée.
Mais il n'en demeure pas moins que le décret de réquisition, cette fois, est un échec. La Lorraine, pourtant gaulliste, n'est pas descendue le lundi, c'est elle qui lance le mouvement, à partir du moment où cette région, favorable au gouvernement, ne le suit pas, il est évident que les bassins tenus par les communistes vont aussi basculer. Le décret de réquisition est inapplicable. Comme le fait remarquer le Ministre de l'Intérieur, pour forcer les mineurs au travail il faut deux policiers par ouvriers, il y a environ 115 000 mineurs, ce qui nécessite donc 230 000 policiers. Impossible. Ainsi, cette arme héritée de la III$^{ème}$ République, est utilisée une dernière fois et se perd dans l'insuccès de la manœuvre. Désormais il faut trouver d'autres solutions que la force pour résoudre les conflits, c'est aussi une des nouveautés de cette grève, proposer d'autres types de relations sociales, mais le gouvernement mis quelques semaines avant de les trouver.

Toujours est-il qu'en ce début du mois de mars le conflit est bien lancé, la réquisition aidant les ouvriers sont mobilisés, l'opinion est favorable, les syndicats sont unis, il y a donc tous les éléments pour faire une bonne grève.

[1] Alain Peyrefitte, *op. cit.*, p. 576

## Chapitre trois.

## Le déroulement d'une grève.

Dans le conflit qui débute chaque camp ne combat pas avec la même vision du temps. Si c'est le même ballet, côté syndicats, côté gouvernement, le tempo diffère. Pour réussir, les syndicats doivent lancer une grande offensive, massive, groupée, mais qui doit être courte. La grève perlée dure déjà depuis deux mois, les ouvriers sont encore dans l'euphorie des premiers combats, grisés par la poudre que l'on ressort. Mais la troupe s'use vite, et l'opinion, arbitre universel, se lasse rapidement. Il faut donc veiller à ne pas rester plus de trois semaines dans les tranchés, seules les unités d'élite durement entraînées peuvent supporter un conflit plus long. La valse syndicale se danse donc sur quatre temps : durcir (hausser les revendications, sacrifier aux mythes fondateurs), tenir (convaincre l'opinion, les médias, trouver des financements), négocier (faire aboutir les revendications), arracher (*in fine* les acquis sociaux s'arrachent, ils ne se donnent pas).
Pour le gouvernement le temps se conjugue sur un autre mode. Une fois l'offensive syndicale lancée il doit résister aux charges, ne pas rompre le front. Ce n'est pas à lui d'attaquer, d'exercer des mouvements tournants pour dérouter l'adversaire, il doit être un écueil sur lequel viennent se briser les charges des Fédérations, le temps long lui est favorable : plus la grève dure, plus elle part en quenouille, plus le front syndical se fend, plus les ouvriers s'impatientent et l'opinion se lasse. Les premiers temps sont donc décisifs, s'il ne rompt pas, il peut espérer remporter la victoire. Ensuite vient le temps de la guerre de mouvement, avec les interventions télévisées, les tribunes dans les journaux, les négociations publiques, et puis la fin des hostilités. Sa valse est aussi à quatre temps mais, comme dans le *Beau Danube bleu,* elle va en s'accélérant. Il lui faut tout d'abord circonscrire (limiter la propagation et les revendications), puis assurer la continuité (maintenir l'économie et le ravitaillement), enfin dialoguer (proposer des ouvertures syndicales, faire appel à l'opinion), et conclure (discuter et signer des accords).

Comme dans toute guerre il y a la partie visible sur le champ de bataille, et il y a la partie diplomatique, secrète, cachée, détournée. Les négociations faites chez des amis ou dans des cafés de province, les phrases de couloirs, les entrevues

d'antichambres. Il y a, au gouvernement comme chez les syndicats, ce que l'on dit à ses troupes, ce que l'on dit à l'opinion, ce que l'on dit entre soi, trois discours aux tonalités variées, allant du crescendo au mode mineur.

## 1 Le temps syndical.

Il ne s'agit pas ici de raconter dans le détail le déroulement de la grève et ses rebondissements, mais de s'attacher aux faits marquants et aux axes qui l'ont structurée.

### Durcir

Le décret de réquisition a été signé le 2 mars, il est paru au *Journal Officiel* le 3, dès le 4 le conflit s'enclenche. On compte 95% de grévistes au fond et 60% au jour[1]. Par solidarité EDF et GDF font grève une heure le 5 mars pour protester contre la réquisition. Le conflit doit s'étendre à tous les bassins, ce qui est assuré dès le mardi 5 ; il part de Lorraine et se propage dans le Nord, l'Aquitaine, le Centre. Les mineurs sont fortement encadrés par la CGT qui est le syndicat majoritaire. De nombreux tracts sont distribués, des manifestations organisées, avec de grands meetings. Comprenant que la grève ne touche pas que le travailleur mais l'ensemble de son foyer, la CGT essaye de mobiliser les femmes. Bien souvent ce sont elles qui tiennent les cordons de la bourse, qui gèrent le budget. Elles peuvent s'opposer à ce que leurs maris fassent grève si elles estiment les finances trop compromises. Un gros effort de mobilisation est donc lancé envers elles, ce sont elles qui encadrent les hommes et distribuent les vivres.

Le 8 mars Georges Pompidou fait une intervention à la télévision pour expliquer le motif du refus de l'augmentation des salaires et le bien fondé de la réquisition. Immédiatement les Fédérations lancent de nouvelles offensives pour démonter l'argumentaire gouvernemental. Le conflit est étendu à d'autres branches du secteur nationalisé, les cheminots, les gaziers, les électriciens, les mineurs de fer débrayent, pour faire valoir eux aussi leurs revendications. Enfin, chose exceptionnelle, les ingénieurs eux-mêmes font grève pour soutenir la profession. Il est rare, tant la

[1] Achille Blondeau, *op. cit.,* p. 54

tension entre ingénieurs et ouvriers est grande, que ce corps de métier se range derrière les mineurs.
Au bout d'une semaine la grève entre dans une autre phase, il faut tenir.

### Tenir

Pendant tout le conflit les mineurs ne sont pas rémunérés. Celui-ci dure du 4 mars au 3 avril, c'est donc un mois de salaire qui vient à manquer. D'autre part, dans certains bassins, comme ceux du Centre ou de la Loire, la grève perlée dure depuis le mois de janvier. Là les mineurs sont rémunérés puisqu'ils continuent à travailler, mais leur rémunération est moindre du fait de la diminution des rendements. Ils subissent donc depuis trois mois une perte de salaire. Le manque d'argent risque de faire échouer le mouvement. Il est donc vital de trouver des substituts. Pour cela les centrales organisent une collecte nationale de fonds en faveur des grévistes.
Cette question de la collecte a signé les premières fissures du front syndical. La CGT voulait constituer un Comité de solidarité nationale chargé de récolter tous les fonds et de les répartir, ce comité aurait été géré par tous les syndicats. FO a refusé de crainte que la CGT ne le noyaute et prenne les fonds à son compte. Elle a proposé de confier la gestion des fonds à l'Association des maires de France, mais comme le président de cette association, M. Gallo, était député-maire SFIO, la CGT a refusé la proposition.[1]
Au bout de vingt jours de conflit, et devant l'impossibilité d'une sortie prochaine, les syndicats doivent commencer à réfléchir à la sortie de crise.

### Négocier

Le gouvernement avait un émissaire secret, le président de la CGC, chargé de maintenir des liens officieux avec les centrales. Les propositions émanant de sa part ayant toutes échouées il faut envisager d'autres solutions. Néanmoins pendant toute la durée du conflit les liens et les discussions sont maintenus avec le gouvernement, même de façon indirecte. Et il est plus facile pour les centrales de discuter avec le gouvernement, c'est-à-dire les ministres concernés ou le Premier ministre, que de dialoguer entre elles. L'unité est primordiale mais elle n'est que de façade. On l'a vu

[1] Achille Blondeau, *op. cit.*

lors de la question de la gestion des fonds récoltés, c'est aussi valable pour tout ce qui concerne les négociations salariales. FO a très peu de contact avec la CGT, et juge la CFTC démagogue[1]. La CFTC, minoritaire, se méfie des deux autres centrales de peur d'être avalée par leur puissance. Quant à la CGT elle ne discute pas avec les socialistes et n'a que mépris pour la CFTC[2]. La lutte contre le gouvernement est la seule chose qui rassemble et qui maintienne l'unité. Les négociations débutent à partir du 23 mars, quand il est manifeste que la grève dure trop et que l'opinion commence à se retourner. On entre alors dans le quatrième temps, l'arrachage d'avancées sociales.

### Arracher

*C'est quelque chose d'inadmissible pour un syndicat qu'un avantage soit accordé ou donné. Il faut qu'un avantage soit arraché, sinon il perd sa raison d'être.*[3]

C'est dans cet état d'esprit que s'ouvrent les négociations, à partir du rapport sur l'évolution des salaires du secteur nationalisé, commandé par le gouvernement au directeur général du Plan, Pierre Massé. Dès le début du conflit les Charbonnages ont reconnu un retard d'augmentation de l'ordre de 4 à 5%. Le Ministre de l'Industrie avait proposé, comme base initiale, 5,77%, la commission Massé 8%, la CGT reste sur sa ligne de 11%. Le 1er avril, alors que la grève dure depuis un mois, la CGT rehausse ses revendications. Désormais elle demande 13%, plus les quarante heures et la quatrième semaine de congés payés, demandes illusoires mais destinées à augmenter la pression pesant sur le gouvernement. Les discussions se poursuivent le 2 et 3 avril, le 3, dans la nuit, un accord est trouvé : les salaires sont majorés de 8% en 1963, et de 3% en 1964. Ces discussions ont lieu entre les syndicats et les Charbonnages, le gouvernement n'intervenant pas directement. Reste à faire accepter l'accord par la base, ce qui est loin d'être facile.

*Nous avions vraiment obtenu le maximum. C'est pourtant de la déception qu'éprouvèrent une bonne partie des mineurs lorsqu'ils prirent connaissance du contenu de l'accord*[4].

---

[1] André Bergeron, entretien, *op. cit.*
[2] Pour Achille Blondeau, *op. cit.*, « La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens n'a pas agi en faveur de la grève. » p. 163.
[3] Charles de Gaulle, *in* Philippe de Gaulle, *De Gaulle, mon père*, Paris, Plon, 2002, tome II, p. 49.
[4] Achille Blondeau, p. 129

Les mineurs, épuisés par un mois de conflit violent, rejettent des accords qu'ils estiment trop faibles, les délégués syndicaux sont hués. Léon Delfosse, leader cégétiste des mines, est pris à parti par un groupe de mineurs au sortir de sa voiture, sous l'émotion il fait un arrêt cardiaque (il en réchappe néanmoins). Le 4 avril se tient à Lens un meeting des plus houleux, les syndiqués déchirent leur carte et conspuent les délégués syndicaux.

*Partout se tinrent des assemblées de syndiqués. [Elles] furent animées*[1]*.*

Toutefois dès le 5 avril les mineurs reprennent leurs activités, hormis quelques puits récalcitrants toute l'activité retrouve la normale au matin du 6. Au total la grève a duré cinq semaines, ce qui représente 10% de salaire en moins. Nous ferons un bilan plus poussé de la grève ultérieurement.

Si les syndicats ont eu intérêt à accélérer le mouvement à partir du 20 mars pour trouver rapidement une issue, le gouvernement lui fonctionne à une autre vitesse, plus le conflit dure et plus il a intérêt à utiliser le temps.

## 2 Le temps gouvernemental.

### Circonscrire.

Manifestement le gouvernement n'avait pas prévu l'épreuve de force.

*Tout le monde, au gouvernement, a été pris par surprise, on ne s'attendait pas à ça. (…) On a été surpris que le décret de réquisition ne soit pas suivi. (…) On mesurait mal ce qu'il y avait de justifié dans les revendications des mineurs qui, effectivement, avaient vu, par comparaison avec les autres entreprises nationales, leur salaire croître beaucoup moins rapidement. Ils réclamaient ce qu'ils appelaient un rattrapage et on ne mesurait pas probablement assez la légitimité de cette réclamation*[2]*.*

[1] Achille Blondeau, p. 129.
[2] Etienne Burin des Roziers (Secrétaire Général de la Présidence de la République), entretien du 22 novembre 1994 avec JP Williot, Association Georges Pompidou.

Pour Georges Pompidou, Premier ministre depuis huit mois, la première des priorités est d'éviter une contagion de la crise. Celle-ci doit rester circonscrite aux mineurs, il ne faut pas que tout le pays soit paralysé. Pour cela il faut cerner le conflit, prévenir des débordements, garder la main, même si elle reste souple. C'est partiellement réussi dans la mesure où d'autres administrations font grève mais de façon sporadique, sans inquiéter réellement l'opinion. Il y a bien sûr la grève de Lacq, mais elle ne dure que vingt jours et n'intéresse pas grand monde[1]. Pas de grève générale de toute l'administration donc.

La deuxième priorité concerne la sécurité. On sort à peine de la guerre d'Algérie, les éléments nostalgiques de l'OAS peuvent toujours faire, en solitaire, un mauvais coup. Il faut donc éviter qu'ils s'agrègent aux manifestations et ne commettent des attentats. Le risque est réel, le dernier attentat contre le Président de la République datant d'août 1962. Il faut éviter aussi qu'il y ait de trop graves incidents chez les mineurs. Les grèves minières sont traditionnellement meurtrières, rien ne serait pire pour le nouveau régime que d'essuyer des morts ; grâce au sang froid des CRS et au professionnalisme du Ministre de l'Intérieur la grève se termine sans décès.

Pour contrer l'attaque syndicale le Premier ministre lance une offensive le 8 mars en répondant aux questions d'un journaliste à la télévision. Commençant par décrire la situation générale de l'économie française il met en garde contre l'inflation qui, tel un cancer, fait sentir ses effets néfastes quand il est trop tard pour agir. Le gouvernement veut lutter contre l'inflation, c'est sa priorité. Accorder de trop grandes hausses de salaires reviendrait à augmenter le prix de revient des produits donc le prix de vente et donc à réduire le pouvoir d'achat. « Ce sont les catégories les plus modestes qui font les frais de l'inflation[2]. » La lutte contre la hausse des prix est aussi une lutte contre la trop forte hausse des salaires. Il est nécessaire d'établir un rythme raisonnable pour éviter tout dérapage. Le Premier ministre réaffirme la nécessité de suivre le Plan et de réaliser les objectifs qu'il fixe. Le Plan est « une charte », « c'est un devoir pour le gouvernement de travailler à sa réalisation et surtout de ne pas l'entraver. »

Après ses propos de politique générale il passe au problème particulier des mineurs. « Le gouvernement a été contraint de ne pas accepter la totalité des

[1] Du 7 au 27 mars. Les pétroliers de Lacq luttent aussi pour augmenter leurs salaires, dans la foulé des mineurs, avec des résultats mitigés. Achille Blondeau ne consacre que deux pages à cette grève.
[2] Georges Pompidou, entretien du 8 mars 1963, INA.

revendications salariales des mineurs ». Cela dans le but de ne pas favoriser l'inflation et donc de ne pas ruiner l'économie qui a été redressée en 1958. Il rappelle que depuis huit mois le salaire des mineurs a connu une augmentation de 7,20% mais que néanmoins, « nous avons admis que le salaire des mineurs a pris un certain retard par rapport aux autres entreprises nationalisées. » Il peut donc y avoir négociation éventuelle.

Concernant le décret de réquisition « il y a eu des malentendus. » « La réquisition n'était nullement une façon de nier le droit de grève. (…) Elle n'est pas dirigée spécialement contre les mineurs. (…) C'était de toute la profession minière que le pays avait besoin, la réquisition ne pouvait être que collective. » Pas d'atteinte au droit de grève donc, mais le souci d'assurer l'extraction de la houille pour alimenter les industries. En effet, « les stocks sont inexistants. La grève illimitée cela veut dire la restriction de l'économie.[1] »

Après cette tentative de désamorçage de la crise liée à la réquisition, la volonté de renouer le dialogue avec les mineurs, il s'adresse directement à eux pour leur permettre de reprendre le travail la tête haute. « Il est de l'intérêt des mineurs de ne pas endosser la responsabilité du blocage. » Se plaçant sur le thème gaullien de l'intérêt national contre les féodalités et les intérêts particuliers, il tente de convaincre de dépasser les soucis de corporation pour assurer l'avenir du pays : « La reprise du travail n'est pas le signe d'une faiblesse ou d'une capitulation mais l'expression de leur solidarité avec la collectivité nationale. » Enfin, détournant la question salariale, il porte le coup sur celle de l'avenir de la profession et de l'emploi : « Nous savons les soucis que leur crée les évolutions techniques. (…) Nous sommes prêts à étudier le problème que posent l'avenir du charbon et l'avenir de la profession minière. » Il s'agit de trouver de l'emploi pour les fils de mineurs, un emploi qui ne passera pas par la mine. Elevant davantage la question il remet l'enjeu sur l'avenir de la France : « Le gouvernement doit faire passer l'intérêt national au dessus de tout, » c'est une obligation « moins légale que morale. » « L'appel de la sagesse finira par se faire entendre. »

Respect de l'économie sur le long terme, défense de l'intérêt général, réflexion sur l'avenir de la profession minière, fierté de la corporation, les thèmes sont larges.

[1] *Ibid.*

Mais cette offensive échoue. Le Premier ministre ne convainc pas les mineurs, les syndicats poursuivent le conflit.

*Les gens ne voulaient rien entendre. (…) Les déclarations de ce type n'ont jamais eu une grande portée pratique*[1].

Le responsable de FO veut un arrangement, il ne souhaite pas en rajouter mais « il ne faut pas apparaître plus mou que le voisin. » La campagne communiste est très forte, tous ceux qui ne sont pas sur cette ligne sont des traîtres. La radicalisation du conflit n'a été prévue ni par FO, ni par la CFDT, mais désormais c'est la CGT qui dirige.

Néanmoins Georges Pompidou a réussi à limiter la contagion et à fixer les termes du débat. Ainsi, au bout d'une semaine, il apparaît clairement que la grève, si dure soit-elle, prend la route classique des conflits sociaux, et qu'elle peut être gérée comme telle. Il faut alors assurer le fonctionnement du pays.

**Assurer**

Le gouvernement doit assurer le ravitaillement en charbon. En prévision de la grève il a stocké du minerai au mois de janvier à Vincennes, pour alimenter les industries les plus stratégiques. Il n'a aucun intérêt à fournir du charbon aux particuliers, ce serait faire le jeu des grévistes. De même, aussi prenant que soit le conflit, il doit continuer à s'occuper des autres dossiers. Le Premier ministre peut bien passer plusieurs heures sur la question minière il doit également s'occuper des autres chantiers, le temps ne s'arrête pas, la France poursuit sa marche, en dépit des mouvements de grogne.

Tous les contacts discrets établis avec les leaders syndicaux ne permettent pas de mettre un terme à la grève. Elle entre dans sa deuxième semaine, l'opinion s'impatiente et rejette de plus en plus la politique du gouvernement. La grève est dure.

*Une grève dure parce que grève mais dure aussi parce que grève après la réquisition*[2].

---

[1] André Bergeron, entretien du 17 février 1997 avec JP Williot, Association Georges Pompidou.

[2] François-Xavier Ortoli (directeur de cabinet du Premier ministre), entretien du 16 mai 2001, Association Georges Pompidou.

Les journaux se déchaînent. Le Premier ministre décide alors de décentraliser les négociations et de détourner les charges ennemies en nommant une commission chargée d'établir un rapport sur l'évolution des salaires du secteur privé et public, afin de disposer de bases préalables à toutes négociations.

**Dialoguer**

Aussi curieux que cela puisse paraître le gouvernement ne dispose pas d'éléments fiables pour appréhender la réalité de la situation des salaires.

*On avait très peu de documents sur les évolutions respectives des salaires dans les mines et le secteur public*[1].

Lorsqu'il était ministre de l'Industrie Jean Marcel Jeanneney a demandé au CNRS de faire des études sur la question, mais le centre avait très peu de renseignements. Ce qui signifie que le gouvernement, ne disposant pas d'informations suffisantes sur la réalité des mines, ne peut aller voir les syndicats avec les armes nécessaires au combat. Or il est primordial d'être renseigné sur les questions que l'on a à traiter, la connaissance de l'adversaire ne se négocie pas. Comme l'exprime le général de Gaulle,

*Le renseignement, intelligemment recherché, ingénieusement exploité, limite le problème où l'hypothèse ouvre des chemins. (…) Certes, les renseignements ne suffisent point à dicter [des] manœuvres, mais, dans l'esprit de ceux qui décident, ils éliminent bien des variables*[2].

Pour se munir des renseignements nécessaires à la conduite des opérations, et pour engager les pourparlers sur un terrain neutre, à l'abri des raids syndicaux, le gouvernement décide de créer une commission chargée de faire une étude sur l'évolution comparée des salaires et d'émettre des propositions qui serviront de base aux négociations ultérieures. La Commission doit concilier les intérêts de l'Etat tout en satisfaisant les grévistes, ce qui n'est pas une mince affaire. Il s'agit de

*Trouver un équilibre entre les exigences de la puissance publique et les exigences également normales des grévistes très inquiets de l'avenir du charbon*[1].

---

[1] Jean Marcel Jeanneney, entretien *op. cit.*, Association Georges Pompidou.
[2] Charles de Gaulle, *Le Fil de l'épée,* Paris, Berger-Levrault, 1932, p. 8

La commission, officiellement « groupe restreint de personnalités» et appelée « commission des Sages » par les journaux, est créée le 13 mars en Conseil des Ministres. Elle est chargée « d'établir la comparaison entre la progression des salaires du secteur nationalisé et celle du secteur privé[2]. » Elle se compose de trois membres, Pierre Massé, Commissaire Général au Plan, François Bloch-Lainé, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, Pierre Masselin, conseiller à la Cour des Comptes. Cette commission ne va pas de soi. La CGT a émis son refus :

*La corporation minière et ses organisations syndicales n'ont aucunement besoin de médiateurs pour régler leurs affaires. La seule manière de les régler étant l'ouverture de discussions franches et officielles entre les organisations syndicales et le pouvoir ou les Charbonnages de France[3].*

Refus de posture puisqu'elle finit par l'accepter. Le 15 mars toutes les organisations syndicales sont conviées à une réunion avec ce comité. Il y a deux autres réunions, une le 17 et une le 20. Pierre Massé estimait qu'il lui faudrait un mois pour rédiger son rapport mais finalement, pressé par le gouvernement, il le remet le 23 mars.
Le « groupe restreint » s'accorde sur la réalité du décrochage, les salaires des mineurs n'ont pas crû aussi vite que ceux des autres entreprises nationalisées. Mais il n'arrive pas au même taux que la CGT. La Confédération calcule le salaire en s'appuyant sur l'évolution du salaire horaire des industries comparé au salaire horaire moyen des Charbonnages depuis le 1er juillet 1957. De ces calculs elle exclue la prime de résultat (passée de 9,52% en juillet 1957 à 11,61% en octobre 1962) au motif qu'un mineur malade ou blessé ne touche pas cette prime pour la quinzaine.
La Commission Massé intègre l'augmentation de la prime mais la compare non pas aux statistiques mensuelles du Ministère du Travail mais avec les statistiques annuelles que ce dernier établi à partir de la paie de septembre. Elle intègre aussi les six jours de repos en plus obtenus en 1960 (puisque toute réduction du temps de travail est une augmentation du salaire horaire), Après discussion elle décide de ne pas prendre en compte l'augmentation des allocations de chauffage et de logement.

---

[1] François-Xavier Ortoli, entretien du 16 mai 2001, Association Georges Pompidou.
[2] Compte rendu du Conseil des Ministres, Archives Nationales.
[3] Achille Blondeau, p. 94

*Il était indéniable que les allocations de chauffage et de logement avaient augmenté plus vite que les salaires et il existait un danger réel que la Commission Massé prenne cela en compte*[1].

On le voit les différences de calculs sont majeures. Alors que la CGT ne prend en compte que le salaire brut, sans même compter la prime de résultat, la Commission Massé intègre aussi tout ce qui fait le complément du salaire des mineurs, les primes, les réduction du temps de travail, sans aller au bout de sa logique, probablement par contrainte sociale. Au final elle reconnaît un retard de 8%. Du reste les Charbonnages ont toujours admis un retard de 4 à 5%, en intégrant eux la prime logement et charbon. Ce rapport étant admis, et le gouvernement ayant décidé de s'appuyer dessus pour les revalorisations, le quatrième et dernier temps peut commencer, celui de la négociation.

**Conclure.**

Le rapport Massé est remis le 23 mars. Sur cette base le gouvernement négocie mais éprouve les réticences des syndicats. Pompidou décide alors de faire intervenir le 25 mars le ministre de l'Information, Alain Peyrefitte, à la télévision. Il présente les mêmes chiffres et le même montant que ceux avancés par le gouvernement, mais de manière différente, en les simplifiant. L'intervention télévisée se passe bien, la nouvelle présentation est mal comprise par les syndicats, qui accusent Peyrefitte de vouloir les embrouiller, mais elle passe très bien auprès des Français.

*. . . cette simplification du problème (…) convient aussi peu aux syndicats et aux experts, qu'elle plaît visiblement à l'opinion –le seul terrain à intéresser le Général, qui jusqu'à présent l'avait senti se dérober sous ses pieds.*[2]

C'est effectivement à partir du 23-24 mars que l'on sent les Français se retourner contre les grévistes et être moins unanimes à les soutenir, il est alors temps pour les syndicats d'arrêter le mouvement, et pour le gouvernement de conclure. Les

[1] Achille Blondeau, p. 98.
[2] Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 573.

négociations officielles s'ouvrent le 1er avril. Les syndicats sont bien reçus, et surtout bien nourris, afin de les mettre dans des dispositions favorables.

*M. Massé nous fit apporter des sandwichs, accompagnés d'un excellent Bourgogne pour les faire passer[1].*

Comme nous l'avons vu précédemment la CGT hausse le ton et formule d'autres revendications : les quarante heures et la quatrième semaine de congés payés. Les discussions durent le 2 et le 3 avril, le 3 est conclu le protocole d'accord. Après deux mois de grève larvée et un mois de grève dure le premier grand conflit social de la Vème République s'achève. Le gouvernement a tenu bon, les mineurs ont beaucoup donné.

Quelles conclusions tirer de ces événements ? La première est d'ordre humain. Les mines de charbon, pilier de la reconstruction de la France, sont, quinze ans à peine après leurs succès glorieux, en train de succomber à l'invasion du pétrole et aux changements économiques. Ce sont des régions entières qui menacent de s'effondrer, de sombrer dans la récession. Ces régions sont peuplées, une population souvent jeune, il est donc urgent de trouver des solutions de remplacement et d'assurer un nouvel avenir. Mais ces questions, si elles sont connues par le gouvernement et les personnes travaillant sur ce dossier, ne sont pas évoquées. Les revendications, les slogans de la grève sont pour la revalorisation des salaires, non pour le maintien de l'emploi ou la reconversion.

La deuxième est d'ordre politique. La raison de la grève est la volonté des partis d'opposition et des centrales syndicales de revenir dans le champ politique. Ces partis, ces syndicats, ont sombré avec la constitution qu'ils ont soutenue ; pendant quatre ans ils ont été éclipsés par la popularité du général de Gaulle et les succès de son gouvernement, tant dans le domaine des finances que dans celui de la décolonisation. N'ayant pas de pouvoir au Parlement ils ne peuvent revenir qu'en passant par la rue, en fomentant des agitations, en créant des grèves, l'inquiétude des mineurs est un motif commode et à faible frais pour reprendre la main. Ainsi, après le temps de la grève, vient celui de son vécu.

---

[1] Achille Blondeau, p. 99. Quel dommage qu'Achille Blondeau n'ai pas mentionné le cru de la bouteille de Bourgogne.

*Qui veut mourir, ou vaincre, est vaincu rarement.*[1]

# Deuxième Partie

## Les vécus de la grève.

[1] Pierre Corneille, *Horace,* Acte II, scène 1.

## Chapitre Premier.

## Pour l'opinion : solidarité et prise de position.

Les mineurs bénéficient d'une forte charge émotionnelle, c'est une des professions les plus estimées des Français. La pénibilité du métier, les mythes, l'histoire qui les entoure fait que la sympathie en leur faveur est immédiate. Ainsi, en dépit des restrictions de charbon et donc de l'impossibilité du chauffage, du risque de ralentissement de l'économie, l'opinion est-elle, dès le début, favorable au conflit et soutien les mineurs. C'est un allié de poids dans leur combat. Le général de Gaulle s'en rend compte :

*Pour la première fois, les images d'Epinal sont contre nous*[1].

Cette emphase se ressent jusque dans les collectes organisées durant le mois de mars. Pour pallier le manque de revenus les centrales syndicales, on l'a dit, organisent une collecte de fonds. La solidarité nationale est d'une grande ampleur. Des associations, des communes versent de l'argent, les vignerons du Languedoc offrent du vin aux mineurs du Nord. A Paris, une soirée de gala est organisée le 10 avril avec de nombreux artistes, Raymond Devos, Achille Zavatta, Laurent Terzieff, Silvia Monfort, les cachets de la soirée étant reversés aux mineurs. Pendant les vacances de Pâques des enfants de mineurs sont hébergés dans des foyers de particuliers ou dans des colonies de vacances municipales[2].

Il est difficile de chiffrer avec exactitude le montant des sommes collectées. Les syndicats n'ont pas pour habitude de mettre au grand jour leurs questions financières, et les seules sources dont nous disposons sont celles de la CGT. En prenant en compte les collectes nationales et internationales Achille Blondeau retient le chiffre de 2 675 408 788 anciens francs, soit environ 3 279 113 euros de 2005. Sachant qu'en 1963 il y a 197 400 employés dans les Houillères cela fait 16 euros par personne ! Pas de quoi compenser le mois de travail perdu.

La collecte et la solidarité ne se sont pas limitées à la France.

---

[1] Alain Peyrefitte, p. 568

[2] 23 000 au total selon Achille Blondeau, *op. cit*, p. 162.

L'Union Soviétique et ses Etats satellites ont également versé de l'argent : 15 millions pour l'URSS, 8,7 millions pour la RDA, 7,5 millions pour la Tchécoslovaquie[1]. D'autre part les dockers polonais, par solidarité avec leurs camarades français, ont refusé de charger le charbon importé par la France, et l'URSS a réduit ses exportations de houilles pendant tout le conflit[2]. On voit ainsi comment un fait purement national prend une allure internationale, dû notamment à l'existence de la guerre froide. Même mineur le conflit est exploité par le bloc soviétique pour porter atteinte au bloc ennemi.

De même la presse, toute la presse, est-elle derrière les grévistes. Cette situation est exceptionnelle. Les journaux se déchaînent contre la politique du gouvernement.

*Il n'y a pas assez de CRS dans toutes les casernes de France pour renverser la situation. Et, la bombe atomique n'étant pas employable en Moselle, le général de Gaulle n'a plus qu'à attendre les conditions des chefs syndicalistes pour la reprise du travail.*[3]

On glose sur l'incapacité du gouvernement, sur son incompétence. Le général de Gaulle ayant dans le même temps lancé le programme nucléaire français pour l'acquisition de la force de frappe, on l'accuse de sacrifier la justice sociale sur l'autel de ses rêves chimériques de grandeur :

*L'Etat finance la force de frappe mais n'augmente pas les salaires.*[4]

Même tonalité à la CGT :

---

[1] Achille Blondeau, p. 163, les sommes sont toujours en anciens francs.

[2] Compte tenu de l'état politique de la Pologne en 1963 on peut se demander si ce refus de charger le charbon traduit bien un mouvement spontané des dockers polonais ou s'il est intimé par d'autres autorités. Quoi qu'il en soit c'est une ingérence dans les affaires nationales qui ne peut que déplaire au gouvernement. Déjà, pendant la guerre d'Algérie, les combattants du FLN étaient financés par l'URSS via l'Egypte. Cette ingérence se poursuit, notamment en mai 1968, où les cadres du mouvement sont des infiltrés de RDA qui reçoivent leur soutien financier et logistique de Moscou. La France est bien un terrain de conflit de la guerre froide, même si c'est un terrain mineur. Beaucoup de mouvements sociaux n'auraient pas vu le jour ou n'auraient pas été aussi forts, s'ils n'avaient été appuyés par le bloc communiste. Il est donc nécessaire de sortir d'une lecture purement sociale de ces conflits pour voir leurs racines politiques et diplomatiques. Du reste cette ingérence n'est pas le seul fait des Soviétiques, il est de notoriété publique que les Américains ont cherché à renverser le Général de Gaulle en faisant émerger et en finançant Jean Lecanuet pendant la campagne présidentielle de 1965.

[3] Jean-Jacques Servan Schreiber, *L'Express,* 7 mars 1963

[4] Gaston Deferre, *Le Monde*, 28 mars 1963.

*Le pouvoir gaspille les deniers publics dans des dépenses inutiles et même nuisibles, il entend faire payer sa force de frappe atomique aux classes pauvres et préserver les profits scandaleux des capitalistes et des banquiers*[1].

D'aucuns prévoient la fin du gaullisme et le renversement de la république, « nous sommes en 1957 » prévient Jean-Jacques Servan Schreiber, et le Général devient Napoléon III, « Forbach devient Sedan ». Pour tous c'est la fin de l'Etat gaulliste, la fin de l'Etat UNR :

*En faisant appel à des techniciens, le pouvoir avoue son impuissance. Il démontre son incapacité à régler des problèmes qui sont de sa compétence*[2].

Lors du règlement du conflit tous les journaux sont unanimes : les jours de Georges Pompidou sont comptés, il va bientôt quitter Matignon. En fait il est resté pendant encore cinq ans.
Georges Pompidou, « l'homme des Rothschild », est présenté comme le suppôt du capitalisme, le laquais du CNPF, on l'accuse de gérer ce conflit en banquier. Pourtant la situation n'est pas simple. Certes c'est un homme d'affaires, il a beaucoup de contacts avec les dirigeants d'entreprise, mais en tant que Premier ministre il est aussi gêné par l'attitude du CNPF.

*« Du côté du CNPF, il n'en est pas de même ! Mon Dieu préservez nous de . . . (il allait sûrement dire : « de nos amis » ; il a hésité une fraction de seconde et s'est rattrapé)… des hausses ! (Plusieurs collègues me le confirment à la sortie : ils n'en ont pas douté, Pompidou a compris que le Général n'apprécierait pas qu'il s'avoue, même en boutade, ami des patrons, ni à plus forte raison qu'il ait l'air de croire implicitement que le gouvernement tout entier et le Général lui-même l'étaient aussi. La fin de sa phrase est rentrée sous terre.)*
*« Mais le CNPF est incapable d'imposer une discipline à ses troupes. Il est très raide sur la quatrième semaine de congé, et pourtant toutes les entreprises l'accordent. La déliquescence de l'organisation patronale m'a beaucoup frappé. Pour la quatrième semaine, ils m'ont dit : « Faites un texte la rendant obligatoire, pour que nous puissions expliquer à nos mandants que nous nous sommes inclinés ! » Le patronat est lamentable !*[3]

---

[1] Benoît Frachon, *Liberté*, 2 mars 1963.
[2] Jean-Jacques Servan Schreiber, *L'Express,* 21 mars 1963
[3] Georges Pompidou, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit*, p. 548.

On le voit le clivage idéologique est fort, les positions radicales et tranchées.
La conséquence en est une forte chute de la popularité du général de Gaulle et de son gouvernement. En un mois la courbe d'opinions favorables passe de 63% à 41%[1]. C'est le plus mauvais score jamais obtenu par le tandem de Gaulle / Pompidou. La courbe remonte par la suite et n'atteint plus d'aussi mauvais résultats. Surtout, la popularité du général de Gaulle est ébranlée chez les ouvriers, catégorie plutôt favorable jusque là.

*Voyez-vous, de 58 à 62, à cause de l'affaire algérienne, l'opinion ouvrière m'entourait de sa sympathie agissante, et j'ose dire de son affection. Dans les manifs contre moi, suscitées par ceux qui trouvaient que je ne me précipitais pas assez vite dans les bras du FLN, il n'y avait pas d'ouvriers, il n'y avait que des pisseurs d'encre et de vinaigre. La classe ouvrière me suivait –car il y a une classe ouvrière, et notre grande affaire, dorénavant, sera de la faire disparaître par la participation. Les prolétaires, comme dit Thorez, adhéraient à ma politique par instinct. Ils surmontaient leur adhésion à des syndicats ou à des partis politiques qui me combattaient. Cette malheureuse grève des mineurs, à cause du décret de Colombey qui m'a mis en première ligne, a éloigné de moi les ouvriers*[2].

Non seulement les ouvriers mais également une partie de l'épiscopat qui prend publiquement position sur la grève.

[1] IFOP, mars 1963.
[2] Charles de Gaulle, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit*, p. 588.

## Chapitre deux.

## Pour l'épiscopat : implication.

### La doctrine sociale de l'Eglise.

Cette grève a de nombreuses particularités, une non moins importante est la prise de position d'une partie de l'épiscopat français en faveur des grévistes. Nous avons vu qu'il y avait un temps syndical et un temps gouvernemental, il y a aussi un temps ecclésial qui avance à une autre allure. L'Eglise, comme les sociétés développées, est confrontée au problème ouvrier et aux discours et analyses qui se forment autour de lui. Face à la nouveauté l'institution a réagi par le pape Léon XIII et son encyclique *Rerum Novarum* de 1891. Elle fonde le discours de l'Eglise sur la question des ouvriers et des patrons, de la propriété privée et du capital. Ces idées sont reprises et développées par les encycliques ultérieures et par le catéchisme de l'Eglise catholique.

*L'Eglise a rejeté les idéologies totalitaires et athées associées, dans les temps moderne, au « communisme » ou au « socialisme ». Par ailleurs, elle a récusé dans la pratique du « capitalisme » l'individualisme et le primat absolu de la loi du marché sur le travail humain. La régulation de l'économie par la seule planification centralisée pervertit à la base les liens sociaux ; sa régulation par la seule loi du marché manque à la justice sociale. (…) Il faut préconiser une régulation raisonnable du marché et des initiatives économiques, selon une juste hiérarchie des valeurs et en vue du bien commun*[1].

La propriété privée est reconnue comme un droit inaliénable de l'homme :

*Mais pareille théorie,* [l'abolition de la propriété privée] *loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à la classe ouvrière elle-même, si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste en ce qu'elle viole les droits légitimes des*

[1] Catéchisme de l'Eglise catholique, § 2425.

*propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social. De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un métier, le but immédiat visé par le travailleur, c'est d'acquérir un bien qu'il possédera en propre et comme lui appartenant*[1].

Certes Dieu a donné la terre au genre humain tout entier mais les hommes peuvent néanmoins la posséder en propre :

*Si l'on dit que Dieu a donnée* [la terre] *en commun aux hommes, cela signifie non pas qu'ils doivent la posséder confusément, mais que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier.*

*Il a abandonné la délimitation des propriétés à la sagesse des hommes et aux institutions des peuples. Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs*[2].

Quant à l'Etat, il n'a aucune légitimité pour s'approprier le bien des hommes :

*Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat, car l'Etat est postérieur à l'homme. Avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence.*[3].

Aucune doctrine, aucune théorie ne peut supprimer la souffrance de l'homme sur terre, et celles qui le promettent bernent le peuple et répandent des illusions :

*Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, tout adonnée au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le*

[1] Léon XIII, *Rerum novarum*, 1891.
[2] Léon XIII, *op. cit.*
[3] *Ibid.*

*peuple et le bercent d'illusions d'où sortiront un jour des maux plus grands que ceux du présent. Il vaut mieux voir les choses telles qu'elles sont.*[1]

La lumière étant faite sur la réalité des faits le Saint Père peut détailler la tenue des rapports entre l'ouvrier et le patron. Ces rapports ne se sont pas fondés sur la lutte des classes mais sur la reconnaissance mutuelle de la diversité et de l'utilité de chaque groupe qui doivent s'unir pour constituer le corps de la société.

*Dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. La concorde engendre l'ordre et la beauté. Au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter que la confusion des luttes sauvages. Or, pour dirimer ce conflit et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes ont à leur disposition des moyens admirables et variés*[2]*.*

Chaque groupe a des devoirs, envers lui-même, envers les autres, envers la société.

*[L'ouvrier] doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. Il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne. Ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions. Il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours mensongers, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes.*

Reconnaissance du contrat « libre et conforme à l'équité », reconnaissance de la légitimité des revendications, et donc du droit de grève, à conditions que ces revendications « soient exemptes de violences. »

Mais le patron aussi a des devoirs vis-à-vis de ses employés :

*Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de*

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

*sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne restituer qu'en proportion de la vigueur de ses bras.*[1]

Respect de l'homme dans le travailleur considéré comme un individu et non comme un esclave, et beauté du travail qui n'est pas « un sujet de honte », mais fait honneur à celui qui le pratique. En matière de salaire celui-ci doit être juste, même s'il n'est pas aisé de définir sa justesse :

*Parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer. Mais d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. (…) Enfin, les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manoeuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre, et que son avoir est plus sacré parce que plus modique.*[2]

La doctrine sociale de l'Eglise tourne donc autour de ces trois points : primauté et centralité de l'individu (et non pas de l'Etat qui lui est postérieur), reconnaissance de la propriété privée (comme étant une juste récompense au travail fourni et une nécessité pour le bien de la société), reconnaissance de la différence des groupes sociaux (mais devoirs mutuels de ceux-ci et utilité commune dans la progression de la société). Ces trois axes sont développés et retravaillés par les encycliques ultérieures mais ils demeurent le socle de la vision sociale de l'Eglise. C'est sur ces points que s'appuie l'action des évêques durant la grève.

Au développement séculaire de la pensée sociale l'épiscopat est confronté, en 1963, à une actualité plus récente, elle s'articule autour de la question des prêtres-ouvriers et de l'ouverture du concile.

L'apparition des prêtres-ouvriers, commence par un livre, *France, pays de mission ?* écrit par les abbés Godin et Daniel et publié en septembre 1943. Celui-ci a un grand retentissement dans le monde catholique. Selon les auteurs, des secteurs entiers de la France urbaine et prolétarienne sont devenus de véritables

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

pays de mission. Face à cela, les moyens d'apostolat classiques, comme la paroisse et même la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), sont impuissants. Seul un clergé «missionnaire», doté d'une grande liberté et résolu de s'insérer dans la culture ouvrière pourrait remédier à la situation.

Avec la sortie du livre le cardinal Suhard, archevêque de Paris, crée en juillet 1943, « la Mission de Paris » destinée à former des prêtres pour l'apostolat en milieu ouvrier. Au départ, il n'est pas question de prêtres ouvriers et ce n'est que progressivement, à partir de 1947, que l'idée de mettre les prêtres au travail s'impose comme une nécessité pour entrer en contact avec la classe ouvrière. Immergés dans un milieu qu'ils ne connaissent pas en général, ils découvrent la vie ouvrière et l'activisme des militants communistes.

Le choix de l'« incarnation » dans la classe ouvrière, un des maîtres mots de la théologie de l'époque, va conduire les prêtres ouvriers de plus en plus loin. Après le travail, la communauté de quartier et d'habitat, ils s'engagent dans le « mouvement ouvrier », c'est-à-dire dans les syndicats, le plus souvent la CGT, tenue par le parti communiste ; la CFTC, pourtant d'orientation chrétienne, leur paraissant trop marginale, trop cléricale et trop réformiste.
Au-delà, certains militent au Mouvement de la paix, soutiennent l'appel de Stockholm contre la bombe atomique (19 mars 1950), autant d'opérations lancées par les communistes. Mais très peu franchissent le pas de l'adhésion au PCF. Leur arrivée dans la classe ouvrière est généralement bien accueillie, mais leurs camarades font clairement la distinction entre eux et l'Église institutionnelle. A l'inverse, dans l'Église, une telle innovation apostolique suscite des critiques et des craintes. En 1949, deux événements importants se produisent : le 30 mai, la mort du cardinal Suhard, protecteur des prêtres ouvriers, et surtout, le 1er juillet, le décret du Saint-Office qui interdit aux catholiques l'adhésion et la collaboration avec les partis communistes. C'est un rude choc pour les prêtres ouvriers, même si la lettre de l'épiscopat français du 8 septembre 1949 cherche à atténuer le décret en insistant sur sa signification religieuse et non politique. La presse populaire découvre l'existence de ces prêtres qui gagnent en notoriété avec la publication, en 1952, du roman de Gilbert Cesbron, *Les saints vont en enfer.*[1] Rome a d'abord soutenu l'initiative mais commence à avoir

[1] Gilbert Cesbron, *Les saints vont en enfer*, Paris, Robert Laffont, 1952.

des questions sur son utilité. Le statut du sacerdoce en effet semble incompatible avec la condition ouvrière et ses engagements temporels. C'est le caractère sacré du prêtre qui se trouve en question. A cela s'ajoute ce qu'on appelle « l'imprégnation marxiste » des prêtres ouvriers, qui inquiète d'autant plus le pape Pie XII qu'il évalue la situation française à l'aune de la situation italienne, où le parti communiste est très puissant. Face à cette imprégnation, au penchant de plus en plus communiste du mouvement et aux faibles succès enregistrés Rome décide d'en finir. Le nonce apostolique à Paris, Mgr Marella, communique, en septembre 1953, aux responsables des prêtres ouvriers les instructions du Saint-Siège qui, en pratique, condamnent l'expérience. Trois cardinaux français tentent une conciliation auprès de Pie XII mais celui-ci demeure intransigeant, les prêtres doivent quitter l'usine avant le 1er mars 1954. Dans leur majorité, hormis quelques réfractaires, ils s'inclinent.

La fin de l'expérience des prêtres ouvriers ne signifie pas que l'Eglise renonce à son contact avec le monde et ses nouveautés. Au contraire, c'est l'esprit du concile qui s'ouvre à Rome en 1962 (Vatican II) et qui a pour objectif de donner une plus grande visibilité à l'Eglise et une emphase avec le monde moderne. Les évêques français sont marqués par le concile dont ils espèrent beaucoup. C'est dans ce contexte conciliaire et dans la volonté de ne pas abandonner le monde que les évêques du Nord prennent position lors de la grève.

### Arras et Cambrai.

C'est l'évêque d'Arras, Mgr Huyghe, qui est à l'origine de l'initiative. Il rédige un texte qui est ensuite lu en chaire dans les paroisses le dimanche 3 mars. C'est sa seule intervention dans le conflit, par la suite les questions tourneront autour de l'interprétation de son texte, de l'intervention d'autres évêques ou de laïcs.

*Les mineurs ont décidé d'avoir recours à la grève pour faire aboutir des revendications restées sans réponse après de longues semaines de négociations. La solution du conflit relève de la compétence des directions et des syndicats et il ne m'appartient pas de prendre position en ce domaine. Mais comment pourrais-je ne pas*

---

Le roman raconte l'histoire d'un jeune prêtre en mission dans la banlieue parisienne.

*songer aux souffrances des hommes et des femmes du bassin minier ? Qu'ils le sachent bien : je les partage du fond du cœur et je veux dire à tous les chrétiens que personne n'a le droit de rester indifférent devant cette souffrance. (…) Les travailleurs de la mine sont tentés de se laisser aller au découragement parce qu'ils ont l'impression d'être délaissés et méconnus. Ressentons-nous assez combien leur travail est dur, combien leur santé est menacée, combien l'avenir de leur profession est incertain ? Est-il étonnant qu'ils éprouvent une lassitude qu'aggrave encore le retard pris par leurs salaires ?*

*Cette grève nous concerne tous : nous devons nous sentir solidaire de toute souffrance. (…) Que nous soyons ingénieur, cadre, ouvrier des houillères ou que nous appartenions à d'autres branches d'activité, demandons-nous, avant de jeter la pierre à qui que ce soit, si nous n'avons pas une part de responsabilité dans l'actuel climat social du pays minier ?*

*Que faisons-nous pour que la voix des travailleurs ne soit pas seulement entendue, mais qu'elle soit écoutée ? Apportons-nous au syndicalisme un respect et un appui suffisants pour qu'il puisse avoir dans la nation la place qui doit être la sienne ? Quelle est notre attitude devant les problèmes qui se posent aujourd'hui et qui se poseront demain dans le bassin minier ? Participons-nous assez activement aux organismes politiques, familiaux, professionnels, culturels . . . qui prennent en charge les besoins de la région ? Dans un monde qui, souvent, cherche avant tout à réaliser un équilibre économique et qui risque de perdre le sens de l'humain, nous devons agir nous, les chrétiens, pour que soient respectées toutes les personnes mises en cause par les problèmes économiques.*[1]

Ce texte est d'une assurance tranquille et n'a rien de polémique. Il rappelle la nécessité du droit de grève, l'importance des syndicats, l'obligation de se tourner vers les problèmes des autres et d'essayer de les résoudre. Il ne prend position pour aucun parti et demande simplement à prendre en considération les problèmes des mines, à l'avenir menacé et au métier difficile. Le seul point vraiment novateur, et qui a surpris aussi bien le gouvernement que les centrales syndicales, c'est l'entrée dans le débat public d'un évêque et son appel aux laïcs à participer activement « aux organismes (…) qui prennent en charge les besoins de la région. » Mais cette déclaration dépasse le cadre strict des mineurs et développe de façon plus large une certaine doctrine sociale, faite d'attention aux autres et aux problèmes contemporains.

[1] Mgr Huyghe, évêque d'Arras, lettre pastorale du 3 mars 1963.

Le lendemain, 4 mars, c'est l'archevêque de Cambrai, Mgr Guerry qui fait à son tour une déclaration sur le conflit minier. Celle-ci est publique et diffusée en dehors des églises. Si elle reprend les mêmes thèmes que celle de son collègue d'Arras, elle se veut plus incisive :

*Le conflit minier atteint profondément les populations laborieuses de notre région. Avec la réquisition, il risque de s'aggraver en se prolongeant. (…) Il est nécessaire que les représentants des syndicats puissent être reçus et écoutés.*[1]

Pas d'attaque contre le gouvernement mais un soutien appuyé aux mineurs :

*Les mineurs ont droit à notre respect et à notre gratitude ; ils remplissent dans la vie économique de la nation une mission essentielle. Ils sont des travailleurs honnêtes et courageux.*[2]

Néanmoins on peut noter une critique discrète à l'encontre du gouvernement :

*Pour en venir là, malgré les durs sacrifices qu'elle exige, malgré les sanctions qui les menacent, il faut bien que leurs raisons soient sérieuses et qu'elles méritent dès lors d'être examinées attentivement.*[3]

La question qui se pose est de savoir si l'initiative des évêques d'Arras et de Cambrai a été coordonnée. Apparemment non si on en croit les propos de Mgr Huygue :

*Je suis intervenu de façon un peu solitaire. Mgr Guerry regrettait que je ne l'aie pas entretenu de mon dessein.*[4]

Loin d'être une prise de position politique son texte est un appel contre l'égoïsme social. Il exprime une vision organique de la société, le corps social n'est pas une agglomération d'individus mais un corps vivant où tous les membres sont solidaires.

---

[1] Mgr Guerry, déclaration du 4 mars 1963.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Mgr Huyghe, entretien avec Karl Michaël Hoin, *in* Karl Michaël Hoin, *La « grande grève des mineurs » de 1963 dans le Pas-de-Calais. Dynamiques, acteurs et perspectives*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Eric Bussière, Université d'Artois, 1997, p. 125.

*Les 100 000 mineurs ne sont pas 100 000 robots anonymes, 100 000 numéros matricules mais des personnes qui vont certainement souffrir si le conflit se prolonge. Cet aspect de la grève ne devrait pas être oublié par les pouvoirs publics, les directions, les syndicats.*[1]

L'évêque appelle ainsi les chrétiens à intégrer des syndicats, pour les réformer de l'intérieur et les rendre utiles à la société et aux ouvriers. Nous sommes au cœur de la perspective de Léon XIII. Par cette position il cherche à résoudre le problème du dialogue entre l'Eglise et le monde ouvrier. Ce monde lui étant largement inconnu elle doit projeter les lumières de l'Evangile sur les questions sociales du temps et trouver un langage adapté au nouveau peuple de Dieu, c'est une volonté très conciliaire de replacer l'Eglise au cœur du monde.

Mgr Huyghe n'est pas seul, il s'appuie sur des organisations ouvrières chrétiennes comme la JOC[2] et l'AOC[3]. L'AOC a une action active dans le bassin, de même que la JOC qui, durant la grève, fut sans cesse sur le terrain pour apporter la parole de Mgr Huyghe. A cela il faut ajouter le rôle non négligeable des prêtres ouvriers.

*Ils avaient noués des relations intenses, mais avaient aussi mangé de la vache enragée*[4].

Contrairement à ce qui a pu être dit ou pensé ces interventions ne sont pas télécommandées par Rome. En effet le 7 mars Jean XXIII recevait à Rome Adjoubei, le gendre de Khrouchtechev, et son épouse Rada. C'est la première rencontre entre un pape et un dignitaire soviétique depuis quarante ans. Certains ont émis l'idée que pour complaire à ses hôtes le pape aurait demandé aux évêques français de condamner l'action de leur gouvernement dans la grève et de soutenir le PCF. Mais cela est faux, il n'y a aucun lien entre cette visite et les déclarations épiscopales :

---

[1] Abbé Levet, secrétaire de Mgr Huyghe, *in* Karl Michaël Hoin, *op. cit*, p. 126

[2] Jeunesse Ouvrière Chrétienne, fondée en Belgique en 1925 par l'abbé Cardijn elle se développe en France à partir de 1927 sous la férule de l'abbé Guérin. Elle tente de rattacher les ouvriers à la parole chrétienne et de rompre avec l'image bourgeoise de l'épiscopat. Son slogan est « voir, juger, agir. »

[3] Action Catholique Ouvrière, fondée en 1950 dans le sillage de l'Action Catholique, c'est un mouvement de laïcs qui agit avec l'épiscopat pour l'action apostolique du clergé.

[4] Mgr Huyghe, *op. cit*, p. 126

*Nous n'avions pas de relations. Il y avait peu de réunions d'évêques. Je n'avais pas de relations particulières avec Rome. Elles se bornaient aux traditionnelles relations tous les cinq ans. Tous les cinq ans les évêques vont à Rome et voient le pape en audience, collectivement, puis en tête à tête. Et Rome n'a pas réagi pendant la grève.*[1]

Enfin l'évêque d'Arras résume son action et ses intentions dans une lettre à ses paroissiens une fois le conflit achevé :

*Les militants savent d'ailleurs bien qu'ils ne peuvent être fidèles à l'Eglise sans être vraiment fidèles au monde et qu'ils ne peuvent vivre en chrétien dans le monde sans être vraiment fidèles à l'Eglise. Je ne voulais pas, comme il arrive trop souvent, que la communauté des chrétiens restât à l'écart des problèmes du monde. Je voulais rappeler à tous les chrétiens qu'ils sont enracinés dans la vie et qu'ils doivent se sentir solidaires, jusque dans leurs entrailles, de tous leurs frères, et spécialement de ceux qui allaient souffrir.*[2]

Cette prise de parole ne se limite pas aux évêchés du Nord. La plupart des évêques ayant des mines dans leur diocèse se placent aussi derrière les mineurs, c'est le cas de Metz, d'Alès et d'Albi. Dans de nombreuses paroisses les quêtes du dimanche sont reversées aux associations de mineurs.

### Réactions face à l'intervention.

Dans leur diocèse respectif les réactions sont favorables. Certains témoignages de paroissiens sont éloquents :

*J'ai 72 ans et je vous assure n'avoir jamais entendu une Autorité ecclésiastique prendre de telle façon la défense du pauvre, en particulier des mineurs, « enfants » pauvres de la nation. Aussi, Monseigneur, soyez-en félicité et béni.*[3]

Un ancien mineur s'écrit, cette fois à l'attention de Mgr Guerry :

---

[1] Mgr Huyghe, *op. cit*, p. 127

[2] Mgr Huyghe, *Lettre de Mgr Huyghe aux laïcs*, septembre 1963, p. 5

[3] Lettre d'une veuve de mineur à Mgr Huyghe, *Revue de la vie diocésaine*, 1963, p. 200.

*Je vous avoue que des larmes me sont venues aux yeux quand j'ai entendu à la radio l'allocution de l'évêque de Cambrai.*[1]

Mais ces interventions sont aussi le départ de quelques polémiques, notamment du côté syndical. La CGT les ignore totalement, FO est plutôt circonspecte :

*L'Eglise est dans un climat d'*aggiornamento*. Elle souffre d'être vue comme un allié de la bourgeoisie, elle veut se dédouaner et montrer un autre visage mais c'est raté, la déclaration des évêques ne fut pas du tout déterminante, les mineurs luttent pour les salaires.*[2]

C'est surtout à la CFTC que la prise de position ne fut pas du tout appréciée, bien que la centrale revendique un substrat chrétien. Si au début les militants ont grandement approuvé avec le temps leur réaction est empreinte de scepticisme :

*Il [l'évêque d'Arras] est allé en face, à l'église Saint Léger, pendant le conflit. Il n'est même pas venu nous voir.*[3]

En fait ce que les militants n'ont pas apprécié ce n'est pas tant la prise de position de leur évêque pendant le conflit que son attitude un an plus tard, en 1964, au moment de la scission de la CFDT.[4]

*Nous sommes allés le voir à l'évêché quand la scission se préparait. Savez-vous ce qu'il s'est alors contenté de dire ? « Je prierai pour vous » !* [5]

Celui-ci n'a pas soutenu le courant qui s'opposait à la scission et souhaitait maintenir la référence chrétienne, il a même approuvé la déconfessionnalisation :

*Il n'y avait pas de liens entre la CFTC et l'Eglise mais des apparences de liens. Et Vatican II rentre dans ce mouvement d'une laïcité progressive, le syndicalisme n'a pas à être marqué par l'appartenance de certains de ses membres à la vie chrétienne.*[6]

Si les syndicats oscillent entre ignorance, mépris et rancœur, le gouvernement est plutôt touché par ces interventions épiscopales. Pour le général de Gaulle les

---

[1] *La Croix du Nord*, 7 mars 1963.
[2] André Bergeron, entretien *op. cit.*
[3] Louis Bergamini, militant CFDT, entretien avec Karl Michaël Hoin, *op. cit.*
[4] A l'intérieur de la CFTC certains courants ne veulent pas conserver la référence chrétienne. Cela débouche sur la scission du syndicat avec la création de la CFDT (Confédération Française du Travail).
[5] *Ibid.*
[6] Mgr Huyghe, entretien avec Karl Michaël Hoin, *op. cit.* p. 133.

évêques ont raison de prendre part à la vie de la France, de s'impliquer dans l'action publique, mais, dans cette affaire, ils se trompent de combat, ils ne comprennent pas les véritables enjeux de la bataille.

*Il y a des manœuvres politiques. Les communistes ont manœuvré les mineurs. Ils n'ont pas voulu se mettre à la tête de la grève, mais ils ont pris le parti de la prolonger si la réquisition était prononcée. L'objectif qu'ils donnent ne concerne pas les rémunérations, il porte sur la durée du travail. Ils mettent sur leurs pancartes le slogan : « 40 heures payées 48. » Ces revendications ont une énorme emprise sur la masse ouvrière des Charbonnages. Elles exploitent la frustration des mineurs, leur sentiment d'être incompris. La réquisition est une épreuve entre le parti communiste et le gouvernement. Les imbéciles suivent le PC, comme l'évêque d'Arras, la CFTC et* Le Figaro.[1]

Les évêques d'Arras et de Cambrai ont cru que le conflit était d'ordre social alors que c'est un conflit politique. Ils se sont fourvoyés, mais il est vrai qu'on ne peut pas en même temps sonner les cloches et être à la procession.

La critique la plus rude à l'égard de ces interventions est venue de François Mauriac, qui s'est déchaîné dans son *Bloc-notes,* à sa manière, c'est-à-dire avec toute la froide retenue de l'aristocrate bordelais.

*Un abbé du Nord s'étonne de mon silence sur la grève et s'en indigne presque. Son étonnement m'irrite un peu, je l'avoue. Un couplet sur « les gueules noires », je saurais le filer comme les camarades. Mais une certaine sensibilité toute verbale, toute professionnelle, n'est pas mon fort. Je ne sais rien couler dans le moule à gaufre commun.*[2]

S'il reconnaît la légitimité de la lutte pour les salaires il cherche avant tout à assurer la pérennité de l'équilibre financier de la nation.

*La question n'est pas de savoir si les exigences des salariés sont légitimes dans l'absolu et si elles se justifient. Nous en tomberons tous d'accord. Jusqu'où le gouvernement peut aller sans que tout craque, voilà l'unique problème, qui intéresse le peuple français dans son ensemble, et d'abord la classe ouvrière, car c'est pour elle aussi, ô paradoxe ! que le*

[1] Charles de Gaulle, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p ; 555-556.
[2] François Mauriac, *Bloc-notes*, Paris Point Seuil, 1993, 26 mars 1963, p. 330.

*gouvernement se bat. Les considérations et les admonestations des belles âmes ne l'aideront pas à trouver le joint.* [1]

L'attaque est moins adressée aux évêques, il connaît trop la difficulté de leur tâche, qu'à leurs commentateurs, ou aux journalistes inconscients ou perfides qui tentent de tirer profit de la situation :

*Le courage, M. l'abbé, c'est quelquefois d'être du côté du manche, pas toujours bien sûr, ni dans tous les cas, ni à toutes les époques. (…) Mais pour un laïc, pour l'écrivain que je suis, je crois qu'aujourd'hui c'est auprès de de Gaulle qu'il faut se tenir et ne pas céder à la tentation des attitudes qui coûtent si peu à ceux qui s'en glorifient. Le courage est de ne rien écrire en vue d'une certaine idée qu'on veut donner de soi et qui sera approuvée à* Témoignage chrétien[2] *en même temps qu'à* Rivarol[3]. *Le courage, c'est d'unir son obscure solitude à l'illustre solitude du chef qui n'a pour lui que son peuple, c'est-à-dire tout à la fois une force infinie et personne et qui, menacé comme il ne le fut jamais par les assassins, haï comme il ne le fut jamais de la gauche à la droite, par ceux qui n'ont d'autre espérance temporelle que sa mort, demeure fidèle à cette idée de la France à laquelle les Français vivant ressemblent si peu et qui pourtant correspond pour lui à une réalité irrécusable.*[4]

Respect de la légitimité nationale, soutient au gouvernement dans sa tâche délicate de modernisation de la France, fulmination contre les attaques faciles et les postures d'apparat, telle est la position de l'académicien, qui ne ménage pas ses banderilles contre *Témoignage chrétien,* même après la fin du conflit.

Témoignage chrétien, *qu'on me fait suivre, m'apporte enfin le texte intégral de l'encyclique* Pacem in terris[5]. *(…) L'éditorialiste habituel, que la haine de de Gaulle rendait captif d'une idée fixe, est absent de ce numéro. Il nous eût montré, sans aucun doute, que l'encyclique vise directement le Général et condamne sa politique. La chose n'est qu'insinuée par son remplaçant.*[6]

---

[1] François Mauriac, *Bloc-notes,* Paris Point Seuil, 1993, 26 mars 1963, p. 330.
[2] Journal catholique de gauche.
[3] Journal d'extrême droite qui développe les thématiques de l'OAS.
[4] François Mauriac, *Bloc-notes,* Paris Point Seuil, 1993, 28 mars 1963, p. 331.
[5] Encyclique de Jean XXIII du 11 avril 1963.
[6] François Mauriac, *Bloc-notes,* Paris Point Seuil, 1993, 19 avril 1963, p. 342.

Il est vrai que le gouvernement a besoin de soutien, qu'il ne trouve ni dans l'opinion ni dans les journaux, tant cette grève est pour lui un temps d'épreuves, de turbulences et de tensions.

## Chapitre trois.

## Pour le gouvernement : turbulences et tensions.

### De Gaulle / Pompidou, le partage des rôles.

La nouvelle constitution a changé l'organisation politique de la France. Désormais le Président de la République a un pouvoir fort, il a un gouvernement qu'il choisit et qui répond à sa politique, il a les moyens d'agir et de gouverner. Contrairement à ce qui a été dit il n'existe pas de « domaine réservé » du Président, c'est-à-dire une limitation de ses pouvoirs à la politique étrangère et à la Défense. Les compétences de celui-ci sont étendues à tous les domaines, et il peut agir aussi bien dans l'éducation que dans l'économie. L'expression de « domaine réservé » n'est d'ailleurs pas du promoteur de la Ve République mais des nostalgiques du système parlementaire qui ont voulu, par l'introduction de ce biais, réduire les champs d'action du Président aux affaires extérieures. La résolution des problèmes économiques et sociaux est donc bien du ressort du Président de la République. A propos de l'économie beaucoup de légendes ont couru sur le général de Gaulle. On a dit qu'il s'en désintéressait, que ce n'était pour lui que « l'intendance » qui devait « suivre » la politique de grandeur qu'il menait pour la France. Cela est faux. Certes sa formation militaire ne l'a jamais mis en contact avec des entreprises.[1] Il n'entretient pas d'ailleurs forcément de bons rapports avec les patrons, ou plutôt ces rapports sont complexes. Georges Villiers[2], le fondateur du CNPF en 1946, ne l'apprécie pas du tout. Ancien déporté à Dachau il ne supporte pas les leçons de patriotisme du général de Gaulle, ni son accueil à la Libération, ou celui-ci lui aurait dit « Je ne vous ai pas beaucoup vu à Londres. » De même, la gouvernance, en 1945, avec les ministres communistes a laissé un souvenir amer aux entrepreneurs qui voient la politique du général de Gaulle se confondre avec celle des ministres communistes. Pour les patrons de Gaulle les considère comme des « gens de la fabrique ». Ils n'ont pas non plus apprécié ses initiatives de gestion

[1] Le seul Président de la République à ce jour à avoir travaillé dans une entreprise avant d'accéder à l'Elysée demeure Georges Pompidou.
[2] Farouchement antigaulliste il est plutôt proche de Robert Schuman et de Jean Monnet.

d'entreprise, notamment en ce qui concerne les comités d'entreprise. Ce n'est pas tant l'idée qui les répugne « l'idée était excellente »[1] que ce qu'ils sont devenus, « on en a fait le contraire »[2] c'est-à-dire un instrument non pas au service des patrons et des employés pour améliorer la vie de l'entreprise, mais au service des syndicats pour faire pression sur les patrons. Les rapports entre de Gaulle et les patrons semblent être une suite de rendez-vous manqués, après le ratage des comités d'entreprise celui de l'Algérie : « Après l'Algérie on a loupé l'ouverture avec la CFDT et FO pour briser le monopole de la CGT. En Mai 68 cela a empêché de développer la politique de Pompidou. »[3]

Mais ces rapports ne sont pas faits que d'oppositions, d'où leur complexité. Le patronat a largement financé le RPF[4] et plus tard l'UNR. Comme tous bons entrepreneurs ils veulent d'abord la stabilité et une économie saine, à ce titre la constitution gaulliste leur convient parfaitement et tranche avec la débâcle du régime précédent.

*Le patronat n'est pas monolithique mais il n'est pas gaulliste. Le CNPF aime bien Pinay, parce que c'est un petit patron, il a confiance dans les petits patrons. Mais il y a au patronat des gens importants farouchement antigaullistes. En 1965 il n'y a pas de mobilisation massive en faveur du Général. La réserve est réciproque.*[5]

En revanche les rapports sont meilleurs avec Pompidou, ce qui peut se comprendre. Il y a toutefois des patrons gaullistes même si tous ne vont pas jusqu'à la passion de Jean Lefebvre, fondateur du groupe de BTP éponyme, qui a racheté, après 1970, une partie du village de Colombey qui menaçait ruine pour le restaurer et offrir ainsi à l'ancien président un cadre plus conforme à sa grandeur.

---

[1] François Ceyrac, entretien *op. cit.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid*.
[4] Rassemblement du Peuple Français, créé en 1946 par le général de Gaulle.
[5] *Ibid.*

Des rapports complexes d'où il ne faut pas déduire que le général de Gaulle ne connaissait rien en économie ou bien la méprisait. Il n'est pas issu d'un milieu militaire mais marchand puisque ses grands-parents possédaient une usine de textile à Lille. De même un de ses frères fut directeur des Charbonnages puis président de la Banque de Paris. L'économie et l'entreprise ont donc baigné son milieu familial. Lui-même est conscient de l'importance capitale qu'elle revêt pour l'avenir du pays :

*La politique et l'économie sont liées l'une à l'autre comme le sont l'action et la vie. (…) Ce que qu'il [le pays] vaut au sens physique du terme et, par conséquent, ce qu'il pèse par rapport aux autres, telles sont les bases sur lesquelles se fondent nécessairement la puissance, l'influence, la grandeur, aussi bien que ce degré relatif de bien-être et de sécurité que pour un peuple, ici-bas, on est convenu d'appeler le bonheur.*[1]

Oui, l'économie fonde « la puissance, l'influence, la grandeur » d'un pays, donc de la France, il est alors primordial d'y accorder du temps et de l'attention.

*C'est pourquoi, à la tête de la France, dans le calme ou dans l'ouragan, les problèmes économiques et sociaux ne cesseront jamais d'être au premier plan de mon activité comme de mes soucis. J'y consacrerai une bonne moitié de mon travail, de mes audiences, de mes visites, de mes discours, aussi longtemps que je porterai la charge de la nation. C'est dire, entre parenthèses, à quel point le reproche obstinément adressé à de Gaulle de s'en désintéresser m'a toujours paru dérisoire.*[2]

Il assume tout ce qui a été fait comme sien, et ne rejette rien de l'action de ces dix ans.

*Pour moi, dans ce domaine comme dans les autres, pas de positions de retrait ni de faux-fuyants possibles, à supposer que je veuille en chercher ! Tout ce qui sera fait par l'Etat le sera de par mon autorité, sous ma responsabilité, en bien des cas sur mon impulsion, en*

[1] Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir,* « Le renouveau », Paris, Plon, 1970, p. 139.
[2] Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir,* « Le renouveau », Paris, Plon, 1970, p. 140.

*vertu du rôle primordial que, d'instinct, m'attribue le pays et par application normale des pouvoirs que la Constitution nouvelle confère à qui tient la tête.*[1]

Il y a, dans sa vision de la société, un véritable souci du peuple, qu'il ne divise pas en classes mais prend dans sa globalité –le peuple français- qui lui attire une certaine sympathie du monde ouvrier. Dans sa volonté très monarchiste de n'être ni de droite ni de gauche mais au-dessus des partis, il arrive à fédérer des couches de population très diverses. Le conflit des mineurs le touche d'autant plus qu'il est très lié à ce monde, homme du Nord il a pu, dans sa jeunesse, éprouver le quotidien de cette corporation qu'il admire. En 1959 il fait un voyage très émouvant dans le Pas-de-Calais où il tient absolument à visiter une mine, c'est à Bruay, la veine n°7 du puit 6[2], cette taille est l'unité d'extraction la plus moderne d'Europe. Cela ne va pas d'ailleurs sans problème, à cause de sa très mauvaise vue il se heurte à une poutre et se blesse au front, ce qui met le service du protocole dans l'embarras. Lors du voyage il reçoit une lampe de mineur en cadeau, contrairement aux autres présents dont il ne savait généralement que faire, il la conserve et la met dans son bureau, chez lui, à la Boisserie, avec d'autres lampes qu'on a pu lui offrir. Ceci dément donc l'image d'un homme méprisant ou insensible au sort des plus humbles.

Mais s'il se préoccupe d'économie, s'il s'intéresse au sort des ouvriers il ne monte pas en première ligne lors de la grève de 1963. Certes c'est le président qui donne les ordres et qui indique les directives, mais les négociations, les rencontres avec les syndicats, les adresses à l'opinion sont du ressort du Premier ministre et des ministres concernés.

*Un exemple dans lequel la délégation a été quasi-totale a été celui de la grève des mineurs. C'était une affaire que le général de Gaulle, tout en s'en tenant informé au plus haut degré, a laissé entre les mains du Premier ministre. Tous les contacts, toute la partie concernant l'ordre public, toutes les discussions sur la manière de conduire les choses ont été faits en liaison avec l'Elysée, mais ont vraiment pesé sur les épaules du Premier*

[1] *Ibid*, p. 141.

[2] Le 25 septembre 1959.

*ministre. C'était légitime, car c'était une très grande affaire, et une affaire qui relevait de la gestion gouvernementale. Je ne me souviens pas, et pourtant j'ai vécu heure par heure cette période, je ne me souviens pas qu'il y ait eu trace de divergence, venant de l'Elysée, dans ce qui devait être conduit comme sur un champ de bataille, d'une façon directe, immédiate et avec une capacité de réaction que rien ne puisse entraver.*[1]

La chose est claire, entre le Président et son Premier ministre le partage des rôles est net. Ce dernier sert « d'édredon », c'est à lui de s'exposer, pas au Président. Cela est d'ailleurs confirmé par le conseiller technique pour les affaires économiques du Président de l'époque, Jean Maxime Lévêque :

*Pendant la grève le Président n'intervient pas. C'est le gouvernement qui gère la crise ; la présidence n'est pas mêlée avec les syndicats.*[2]

Le dossier est pris en main par Georges Pompidou et son directeur de cabinet, François-Xavier Ortoli. C'est lui qui organise les contacts avec les directeurs des Charbonnages de France et les syndicalistes. Lors du travail de la commission Massé il est en rapport quotidien avec le directeur du Plan. Toute l'affaire est gérée par Matignon, c'est de là que partent les ordres et que les directives sont décidées, pas de l'Elysée.

*Nous voilà dans une grande affaire. C'est la première crise dont j'aie à supporter le poids. Il ne faut pas qu'il retombe sur le Général. La guerre d'Algérie, l'autorité sur l'armée, la lutte contre l'OAS, la révision de la Constitution, c'était son affaire. Mais la grève des mineurs, ça ne peut être que la mienne. Il faut que je prenne tout sur moi, que tout soit centralisé à Matignon, qu'il n'y ait qu'une personne qui décide, moi, qu'une personne qui parle, moi, ou vous sur instruction de moi.*[3]

---

[1] François-Xavier Ortoli, « Les rapports entre le Président de la République et le Premier ministre », *in De Gaulle et ses Premiers Ministres*, colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle, 17 et 18 novembre 1988, Plon, 1990.
[2] Jean Maxime Lévêque, ancien conseiller du Général de Gaulle pour les affaires économiques, 1960-1964, entretien avec l'auteur du 11 janvier 2007.
[3] Georges Pompidou, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 559, il s'adresse à Alain Peyrefitte.

Dans l'esprit de tous il est évident que le Président ne doit pas recevoir les syndicats, qu'il ne doit pas prendre part aux négociations, ce serait l'exposer de façon trop risquée. On envisage une intervention qu'en cas de dernier recours, si la grève devient trop dure et qu'il n'est plus possible de la résoudre. D'ailleurs une intervention du général de Gaulle à la télévision était prévue et a été préparée mais, sans cesse reportée, elle n'a finalement jamais eu lieu. Ce sont le Premier ministre et le Ministre de l'Information qui ont fait ces interventions.

*En l'espèce, compte tenu de la Constitution et pour des raisons de tactique, je ne me suis pas occupé de cette affaire de manière constante et détaillée. Ca n'aurait pas été dans le sens des institutions. (…) De Gaulle n'est le recours que si nous sommes dans la tragédie.*[1]

Puisque c'est le Premier ministre qui gère la crise il lui faut s'affirmer, faire valoir son autorité, imposer sa méthode.

**La méthode Pompidou.**

Georges Pompidou est un Premier ministre inconnu qui succède à Michel Debré le 16 avril 1962.

*Le nom de Georges Pompidou n'était pas connu lorsqu'il fut nommé Premier ministre, ce fut une très grande surprise.*[2]

Inconnu pour les Français mais pas pour l'entourage du général de Gaulle, Pompidou fut en effet son directeur de cabinet au RPF dès 1948. Plus tard il préside la fondation Anne de Gaulle et, durant la guerre d'Algérie, il est chargé de négociations secrètes avec le FLN avant les accords d'Evian. Les deux hommes ont donc l'habitude de travailler ensemble. Du reste s'ils furent surpris les Français eurent le temps de s'habituer à l'homme puisqu'il resta à Matignon six ans –un

[1] Charles de Gaulle, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 568.
[2] François-Xavier Ortoli, entretien *op. cit.*

record- et qu'il fut Président de la République pendant cinq ans. Au total Georges Pompidou a donc gouverné la France pendant onze ans, ce qui est un record, mais ce qui ne l'empêche pas d'être aujourd'hui quasiment oublié.

Sa méthode Pompidou la doit à sa formation, celle d'un normalien agrégé de lettres banquier chez les Rothschild, et à sa pratique des cabinets (RPF) ou des négociations d'Etat (FLN). Dès le début il complète le général de Gaulle. Ci ce dernier est assez raide et intransigeant sur les principes, son Premier ministre fait montre d'une souple inflexibilité : on ne transige pas sur l'essentiel mais on laisse la bride suffisamment détendue pour qu'elle ne rompe pas.

*Il faut se garder des deux extrêmes : ni laisser faire, ni dramatiser et aller vers les mesures brutales.*[1]

Pompidou est favorable à la conciliation et aux discussions avec les syndicats, il entretient d'ailleurs de bons rapports avec eux. André Bergeron est un partenaire avec qui il devient de plus en plus proche, ainsi que les autres cadres de FO. Vis-à-vis de la CGT il essaye de normaliser les rapports et de faire en sorte qu'elle soit traitée de la même façon que les autres centrales. La CGT n'attaquera jamais Pompidou de front, ce qui ne sera pas un mince détail en 1968. Son attitude est calme, détendue, même dans les moments de crise, il conserve un optimisme inébranlable.

*Mon travail à moi, c'est de mettre un peu d'huile dans les rouages, c'est d'apporter quelques nuances dans le style.*[2]

Cet humour, cet optimisme et cette impression de détachement par rapport à l'immédiateté des événements tranche avec le style de son prédécesseur.

[1] Georges Pompidou, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 561.
[2] Georges Pompidou, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 547.

*Il existe des différences énormes entre Debré et Pompidou. Debré est un merveilleux haut fonctionnaire, mais avec Pompidou les choses sont beaucoup plus relax, il laisse faire ses collaborateurs. Avec Debré on était sondé de partout.*[1]

Pendant la grève, on l'a vu, il a tout centralisé pour tenir ses ministres, pour que l'action gouvernementale soit monolithique. Cette grève est pour lui une épreuve capitale, c'est son premier conflit social, sa première grande crise à gérer. Qu'il échoue et il disparaît, qu'il réussisse et il s'implante dans la vie politique.

Son objectif est certes de faire gagner le gouvernement et de ne pas détruire l'économie par des hausses de salaires qui amèneraient une inflation redoutable, mais il est soucieux de l'adversaire et ne cherche pas à le faire passer sous des fourches caudines redoutables pour la suite de l'action gouvernementale. Il doit y avoir victoire bien sûr, mais une victoire qui n'obère pas l'avenir en ouvrant des conséquences dramatiques. La grève n'est pas une fin, l'action se poursuit, il faut garder contact avec les protagonistes et ne pas causer de rupture irrémédiable par une victoire trop brutale, « les conséquences politiques de la paix » doivent éviter de déboucher sur une guerre encore plus rude. Dans son esprit il ne doit y avoir « ni vainqueurs ni vaincus » mais une conciliation générale qui mettent les partis d'accord et qui assure une entente propice pour l'avenir.

*Massé a déposé ses conclusions, le gouvernement les a adoptées, il faut s'y tenir. Ainsi, on enterrera le rattrapage. Ce rapport a permis à tout le monde de sauver la face. Grâce à lui, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus.*[2]

Cette vision de la conciliation est sûrement une des idées sur lesquelles il diverge un peu du général de Gaulle. Comme l'exprime Alain Peyrefitte, pour le Président le seul vainqueur possible ce ne peut être que l'Etat et surtout, la France.

---

[1] Michel Maurice-Bokanowski, entretien *op. cit.*
[2] Georges Pompidou, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 580.

*Je ne suis pas sûr que le Général aime cette formule de Pompidou. Dans sa vision de l'Etat, il faut qu'il y ait un vainqueur, l'Etat, et un vaincu, la corporation qui l'a bravé. Mais il ne veut pas engager une polémique avec son Premier ministre. Il fait comme s'il n'avait pas entendu.*[1]

La négociation, la discussion, et surtout l'absence de tension et de violence dans les rapports entre chaque groupe sont les objectifs de Georges Pompidou. Arriver à des rapports qui soient fondés sur le cadre de « l'association », thème gaullien, et non de la lutte et de l'opposition. Il l'exprime de façon plus théorique dans une interview accordée à *Paris Match* en septembre 1963.

*Je ne crois pas que l'objet principal de ce régime et de l'action du général de Gaulle soit d'apporter la prospérité aux Français. Le premier objet, à mon avis, ça a été de leur rendre la dignité. Cela a des aspects évidents sur le plan extérieur, mais ça en a aussi sur le plan social, c'est d'aboutir à ce que véritablement, les catégories sociales et en particulier les plus modestes, ne se sentent pas –comme disait Dostoïevski- « humiliées et offensées ». Nous cherchons en particulier à ce que dans les rapports, par exemple entre l'Etat et les salariés, entre l'Etat et les paysans, entre les chefs d'entreprises et les ouvriers, il y ait des rapports qui soient des rapports sur un plan d'égalité morale et sur un plan de collaboration, et comme on l'a dit autrefois, d'association.*[2]

Georges Pompidou a adopté une méthode faite de fermeté, de conciliation et de pragmatisme pour affronter les syndicats. Mais il est comme Jean II à la bataille de Poitiers, il doit se parer de tous côtés pour repousser les coups, des coups qui viennent de l'avant et de l'arrière.

### Le Parlement, l'UDR et le gouvernement.

Aux yeux des gaullistes de souche Georges Pompidou n'est pas des leur. Il n'est pas membre de la France Libre, il n'a pas participé à l'aventure des Compagnons, il n'a pas été à Londres. Il n'a pas non plus d'attache politique, pas de

[1] Alain Peyrefitte, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 580.

[2] Georges Pompidou, *Paris Match*, septembre 1963.

courant, pas de fief. Et il vient de la banque, c'est donc « un boutiquier », bref il n'est pas du sérail. S'il bénéficie les premiers mois d'un état de grâce relatif, du moins d'une période de flottement de la part de son camp, les semaines défilant et les problèmes surgissant il commence à subir des attaques et des coups. Dès que la crise s'étend et menace d'être plus importante que prévue une partie des députés UNR se réveille pour demander le départ du Premier ministre. Le réveil tourne sans peine à la révolte, Pompidou est jugé responsable de la crise, on le presse de démissionner.

*La majorité s'exclamait qu'elle n'avait pas ménagé les mises en garde. Elle dénonçait l'insensibilité technocratique du gouvernement et ne se gênait pas pour dire à de Gaulle qu'on n'en serait pas là s'il n'était pas allé chercher hors du parti gaulliste un commis comme chef du gouvernement.*[1]

Pour l'UNR ses jours sont comptés, la crise terminée il rentrera chez lui.

*On tenait pour évident que M. Pompidou venait de rater son examen de passage et que les jours de son gouvernement étaient désormais comptés.*[2]

Le 7 mars Pompidou reçoit une délégation de députés UNR furieuse du déroulement de la grève :

*L'avis des députés, qui sentent la psychologie sur le terrain, doit être pris en considération, plutôt que celui de fonctionnaires qui sont rarement clairvoyants et pas toujours loyaux.*[3]

L'avantage du terrain et la proximité de celui qui « sent » la psychologie donc, sur l'enfermement du château. En matière d'odeur le Président Pompidou répondra neuf

[1] Pierre Rouanet, *Pompidou*, Paris, Grasset, 1969, p. 113.
[2] *Ibid*.
[3] *In* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 558.

ans plus tard à ces attaques sournoises de son camp lors d'un entretien à la télévision :

*[Je vois] ce vilain frémissement des narines [de ceux] qui sentent venir les boules puantes et qui se régalent à l'idée de venir renifler les odeurs des égouts.*[1]

Qu'il échoue et il disparaît, qu'il réussisse et il s'implante dans la vie politique. Déjà depuis quelques temps Jacques Faizant a tendance à dessiner le général de Gaulle de plus en plus en grand, et le Premier ministre de plus en plus petit.

*Je n'y peux rien, Monsieur le Premier ministre. Ce n'est pas moi qui décide, c'est mon crayon.*[2]

Mais Georges Pompidou ne rompt pas, il ne démissionne pas, l'épreuve qui devait l'emporter est une victoire, de fait il s'affirme comme un homme politique qui compte, cette émergence est une des conséquences de la grève.

[1] Georges Pompidou, 21 septembre 1972, INA. Mais il est vrai que le Président a surtout des comptes à rendre après l'affaire Markovic, complotée par son propre camp.
[2] Jacques Faizant, *in* Alain Peyrefitte, *op. cit.* p. 546.

*Avant que d'être à vous je suis à mon pays.*[1]

# Troisième Partie.

# Les conséquences de la grève.

[1] Pierre Corneille, *Horace,* Acte II, scène 5.

## Chapitre Premier.

## Pour les mineurs, des avancées sociales ?

### Une perte de salaire.

Après cinq semaines de grève totale, des dizaines de manifestations, de meetings, après les dons collectés dans les régions françaises, après les conflits entre syndicats, après deux nuits de négociations acharnées, qu'ont gagné les mineurs ?
La CGT demandait 11% puis 13% d'augmentation. Les Charbonnages reconnaissaient un retard oscillant entre 4 et 5%. La commission Massé a retenu 8%, et c'est finalement sur ce chiffre que les partis se sont mis d'accord. Les mineurs ont donc obtenu, au terme de leur grève, la plus longue depuis 1948, 8% d'augmentation répartie sur l'année. Mais dans le même temps la grève de cinq semaines leur a fait perdre de l'argent puisqu'elle n'a pas été payée. Sur 52 semaines ils ont trois semaines de congés, il leur faut donc travailler 49 semaines pour gagner 100% de leur salaire, une semaine de travail représente donc 2% du salaire annuel, cinq semaines 10%.[1] Avec la grève ils ont donc gagné 8% d'augmentation et perdu 10% de leur salaire annuel. Alors au final gain ou perte de salaire ?
Nous avons vu, au tableau 16, que le salaire mensuel brut moyen d'un mineur de fond était de 927,40 € en 1963.[2] Le ministre de l'Industrie leur avait proposé en février 5,77% d'augmentation. S'ils avaient accepté ce chiffre ils auraient gagné 53,50 € en plus par mois. Avec les 8% ils ont gagné 74,20€, la grève leur a donc rapportée 20,70 € par mois en plus. Sauf qu'ils ont perdu 10% de leur salaire annuel, soit 1 112 €.
Sans la grève ils auraient eu 11 128 € + 5,77% (642 €) soit 11 770 €.
Avec la grève ils ont eu 11 128 € + 8% (890 €) – 1 112 € soit 10 906 €.
La grève leur a donc coûté 864 € soit 93% d'un mois de salaire.

[1] Ce chiffre est confirmé par Achille Blondeau, *op. cit.*
[2] Soit 750 francs de l'époque. Ce chiffre est confirmé par Alain Peyrefitte et Achille Blondeau.

D'un point de vue salarial c'est donc un échec, la grève leur a fait perdre de l'argent, on comprend qu'il y ait des amertumes et des protestations contre les délégués au moment de la ratification de l'accord.
D'autant que les 5,77% proposés par le ministre de l'Industrie étaient bien un minimum, celui-ci a insisté la dessus. Il y avait possibilité de négociation, et on comprend que le ministre ait avancé le bas de la fourchette pour pouvoir se ménager une marge de négociation. Par la négociation les mineurs auraient pu obtenir 1 ou 2% de plus, c'est-à-dire autant que ce qu'ils ont eu en faisant grève, moins la perte du mois de salaire. C'est cruel et cela illustre bien l'inanité d'un mouvement social qui n'avait pas pour objectif de faire gagner plus aux mineurs mais de ramener dans le jeu politique des mouvements syndicaux en perte de vitesse. D'une certaine façon ils ont été exaltés et manipulés par des groupes qui se sont servis d'eux à des fins personnelles.

Cette augmentation pose un problème moral grave. Peut-on accorder 8% de salaire en plus à des employés d'une entreprise qui présente 1 107 millions d'euros de déficits ? Bien sûr ce n'est pas la faute des mineurs si leur entreprise n'est pas rentable, et il est difficile de réduire 197 000 personnes, plus leur femme, leurs enfants, à des seuls problèmes financiers. Si la salubrité des comptes et de la France exige la fermeture des mines, on ne peut escamoter le problème social, celui de l'emploi de quasiment 200 000 personnes, ajouté à tous les emplois induits par ces activités et ceux des commerçants qui vivent des villes minières. La fermeture ne peut être que progressive afin de ne pas provoquer un désastre social ; en attendant l'Etat doit payer ses ouvriers et engloutir des millions dans des Charbonnages qui se révèlent être un trou sans fond. Mais la grande question de l'avenir des houillères et de la reconversion des régions minières n'a pas été abordée lors de la grève, et c'est sûrement là la grande défaite des mineurs.

### La question des restructurations n'est pas abordée.

En 1959, en visite dans le Nord, le général de Gaulle lance aux mineurs de la fosse de Bruay qu'il vient de visiter « Jamais nous ne renoncerons à notre charbon ! »[1] Quatre ans en plus tard, en privé, il ne tient pas le même discours :

[1] *De Gaulle fils du Nord*, supplément spécial de *Nord Eclair*, 1980.

*[La profession minière n'a aucun avenir] C'est pourquoi elle s'est livrée à ce soubresaut, sans doute pour la dernière fois. Des grèves comme celle-là ne peuvent pas recommencer avant plusieurs années. Et, dans plusieurs années, l'heure du charbon sera passée. Cette heure sonnait encore à cause d'un hiver spécialement rude. Ensuite ce sera fini. Ils le devinent. (…) Dans tous les pays du Marché commun, nous sommes obligés d'entretenir ces mines pour des raisons sociales, et aussi à cause des habitudes économiques pesantes –sur lesquelles on ne veut pas revenir. C'est d'ailleurs la même chose dans la Ruhr, ou pour le minerai de fer de Lorraine. Toutes ces mines sont maintenant de mauvaise qualité. La minette de Lorraine ne vaut pas grand-chose en comparaison du fer de Fort-Gouraud ou du Gabon, qui va arriver beaucoup moins cher dans nos ports que sur le carreau des mines. Il faut bien continuer à l'extraire, sinon ce serait un tel drame ! Mais on ne fait que repousser le problème.*[1]

Il s'est rendu compte de la réalité de la situation, et cette réalité est cruelle, les jours de la mine sont comptés. Mais en face des mineurs, sur un carreau, pouvait-il dire autre chose que ce soutien franc et entier ? Car le déclin du charbon apparaît aux yeux de tous, sauf des mineurs et de leurs représentants. En 1950 le marquis de Solages, dernier patron des mines de Carmaux, nationalisées en 1946, disait à Rolande Trempé que vers les années 1980 il n'y aurait plus de charbon et qu'il faudrait passer à autre chose.[2] Sa prévision s'est révélée exacte, sauf que les Houillères ont massivement embauché au début des années 1980, avant de fermer brutalement quelques années plus tard, rattrapées par la réalité. Sujet tabou, effrayant ou inimaginable les mineurs n'ont jamais voulu croire ou accepter la fermeture des puits. Le filon charbonnier est un filon d'or qui a toujours nourri et qui nourrira toujours ceux qui l'exploitent. La grève révèle aux yeux du pays l'inéluctable : la fin du charbon. Contrairement à ce que beaucoup pensaient le pays n'a pas manqué d'énergie, les usines se sont fournies en électricité par d'autres moyens, hydraulique, gaz et bien sûr pétrole. La grève devait montrer que le charbon était incontournable, elle a montré qu'on pouvait s'en passer. Pour les Français, les ingénieurs, les experts, la fin de vie des bassins est proche, mais pas pour les mineurs et leurs représentants. Aucun n'ose aborder le problème. La grève de 1963 aurait pu être l'occasion de définir les nouveaux objectifs de la politique

[1] Charles de Gaulle, *in* Alain Peyrefitte, p. 578-579.
[2] Rolande Trempé, *op. cit.*

charbonnière, de prévoir un plan de fermeture avec l'arrivée de nouvelles entreprises pour remplacer les emplois perdus, cela n'a pas été le cas. La question de la fermeture des mines et de la restructuration n'est abordée à aucun moment. C'est un gâchis, une défaite pour les mineurs et les régions minières. La fermeture des mines n'est pas non plus abordée dans les discours politiques. Les députés en campagne et les aspirants président expliquent comment on va maintenir les mines, pas comment on va les remplacer ; certains n'ont d'ailleurs pas honte de tonner qu'elles ont de l'avenir et qu'elles seront les piliers d'une autre société. C'est une basse compromission et un pacte signé avec le diable de la paix sociale. Mais peut-on reprocher aux hommes politiques de flatter l'opinion quand il est manifeste que le mensonge est, en matière électorale, plus rémunérateur que la vérité ? Et c'est normal car l'erreur est source de paix parce que l'erreur fait consensus. Les foules ne se déchirent pas autour du mensonge, il accorde les passions. C'est la vérité qui amène la guerre car rare sont ceux qui s'accordent sur son authenticité et les hommes se déchirent la véracité de la lumière. Mais c'est de la vérité seule que peut surgir la vraie paix, la paix tranquille et sûre. Paix de l'erreur, guerre de la vérité, vraie paix de la vérité, et c'est par peur de passer par une phase de glaive que beaucoup demeurent dans l'atmosphère conciliante de la fausseté.

Le seul qui, face aux mineurs, a fait mention des fermetures et des restructurations est Georges Pompidou, lors d'un voyage présidentiel en avril 1974 en Lorraine. Du haut de l'hôtel de ville de Forbach, et sous les vifs sifflets et hués de la foule, il clarifie, en quelques phrases, la situation présente :

*Il est absurde, et seul des démagogues ou des inconscients sans responsabilité, pourraient demander de poursuivre des exploitations dans des conditions qui seraient désespérées au regard de nos voisins. Nous avons, vous avez, en face de vous, la Sarre, l'Allemagne, vous avez la compétition économique qui succède, meilleure certes mais non moins vive, à la compétition militaire. Il faut donc être en mesure de tenir.*[1]

Cet instant de vérité ne sera pas suivi par les autres dirigeants. La grande grève de 1963 est donc un rendez-vous manqué. Et dans ce rendez-vous ce sont les mineurs qui ont le plus perdu. Perte de salaire, perte de crédit parmi les Français, perte d'une occasion inespérée pour définir l'avenir. Leur bataille a été poignante et dure, elle

[1] Georges Pompidou, discours à Forbach du 14 avril 1974, INA.

s'est soldée par un échec. Elle s'est aussi achevée par le discrédit des centrales syndicales, ce qui n'est pas forcément une bonne chose.

### Le discrédit syndical.

Pour les centrales la grève a duré quelques jours de trop. Fini une semaine plus tôt le conflit aurait marqué une victoire contre le régime gaulliste, à partir du 1er avril il est trop tard, la victoire a changé de camp. A ce titre Georges Pompidou a admirablement bien gouverné en amenant les syndicats à se défaire eux-mêmes alors qu'ils avaient parti gagné.
François Missoffe, ministre du général de Gaulle exprime ce sentiment partagé par de nombreux membres du gouvernement :

*Pour n'avoir pas voulu croire que leur formule était périmée, les partis politiques ont été démolis. Parce qu'ils se cramponnent à des slogans dépassés, les syndicats subiront le même sort.*[1]

Dans une vision moins gaulliste Jean-Jacques Servan-Schreiber a la même analyse :

*Les syndicats, eux non plus, ne sont pas sortis de l'ère pré atomique. Ils se battent dur sur les salaires, dur parfois sur les congés payés, dur éventuellement sur le droit de grève ; mais ils ne présentent que du bout des lèvres des réformes profondes et osent à peine parler des problèmes de gestion.*[2]

Trop politisés, trop liés aux partis politiques, les syndicats se révèlent inefficaces voire même contre productifs. Et l'absence de syndicats performants n'est pas nécessairement une bonne chose pour les salariés et pour la nation. La question qui se pose devant l'inanité des forces syndicales c'est de savoir ce qui est à l'origine du progrès social. En la matière les mythes sont nombreux, nous n'avons pas la

[1] François Missoffe, *Le Monde*, 5 avril 1963.
[2] Jean-Jacques Servan-Schreiber, *L'Express,* 14 mars 1963.

prétention ici de résoudre cette question cruciale mais seulement d'apporter quelques éléments à la réflexion générale. La France contemporaine, en dépit ou peut être à cause de ses penseurs positivistes, est comme les sociétés primitives : elle vit grâce à des mythes fondateurs. L'un d'eux assène que le progrès social serait dû aux combats menés par les petits pour arracher aux gros des avantages, qu'il serait le fait de grandes lois sociales chèrement acquises de haute lutte. Rien n'est plus faux. Le progrès social, que nous pourrions modestement définir comme l'amélioration des conditions de vie matérielles et spirituelles de l'homme, ne doit rien aux révolutions politiques, rien aux luttes partisanes. Ici nous ne pouvons que souscrire totalement à la thèse de Jean Fourastié :

*C'est du progrès scientifique que vient le progrès social, condition de la vraie civilisation.*[1]

Le progrès scientifique, c'est-à-dire l'augmentation de la productivité. C'est parce que la productivité augmente que l'on peut réduire le temps de travail, accorder des congés payés, faire baisser les prix, augmenter les salaires.
Cette productivité est acquise grâce aux efforts des ingénieurs pour améliorer les techniques, grâce aux patrons et grâce aux salariés. Les luttes et les revendications sociales n'ont aucun rôle là dedans.

*Dans bien des pays où la revendication est faible, le niveau de vie et le genre de vie se sont accrus plus vite qu'en France où elle est forte. Dans bien des pays où elle est forte, elle a abouti à des désorganisations ou à des scléroses nationales et donc à des stagnations ou à des régressions, souvent graves et longues, du pouvoir d'achat. Il n'est pas rare non plus de voir des branches d'entreprises, ou même des entreprises, définitivement ruinées par l'intransigeance de leurs salariés qui, alors, en viennent à souffrir eux-mêmes bien plus qu'il n'était d'abord prévu.*[2]

Les grandes lois sociales françaises ont été le fait de chefs d'Etat –souvent conservateurs- et non pas de mouvements sociaux. La reconnaissance du droit de coalition est due à Napoléon III, de même que la liberté syndicale.[3] La Sécurité

[1] Jean Fourastié, *Le grand espoir du XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1963, p. 338.
[2] Jean Fourastié, *Les trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979, p. 130.
[3] 1864 pour le droit de coalition. Quant à la liberté syndicale, si elle n'est pas reconnue par la loi l'Empereur promulgue des édits demandant la plus grande tolérance à son encontre et, de fait, celle-ci est réelle.

sociale est l'initiative du général de Gaulle[1] comme l'intéressement et la participation. Mais inversement l'absence totale de revendication laisse sans contrepoids la puissance patronale.

Si nous comparons l'évolution de la productivité des Charbonnages avec l'évolution des salaires journaliers des mineurs nous constatons des similitudes troublantes.

**Tableau 17**

*Evolution de la productivité.*[2]

| Année | Rendement moyen du fond, en kg | Evolution de la productivité |
|---|---|---|
| **1956** | 1599 | |
| **1958** | 1695 | + 6% |
| **1960** | 1815 | +7% |
| **1962** | 1948 | +7,3% |
| **1964** | 2077 | +6,6% |
| **1966** | 2140 | +3% |
| **1969** | 2967 | +38,6% |

De 1958 à 1960 la productivité des Charbonnages a augmenté de 6%. Entre 1958 et 1969 elle a crû de 75%. Cette augmentation est due aussi bien au progrès technique qu'à la réduction des effectifs qui, mécaniquement accroît le rendement.

[1] Ordonnances d'octobre 1945, mais sa nationalisation date de 1946.
[2] Source : INSEE, *Annuaire Statistique de la France.*

**Tableau 18**

*Evolution du salaire journalier brut moyen, en euros constants de 2005.*[1]

| Année | Salaire journalier brut moyen (fond). | Evolution |
|---|---|---|
| **1959** | 38,6 | |
| **1960** | 39 | +1% |
| **1962** | 41,5 | +6,4% |
| **1964** | 46 | +10,8% |
| **1966** | 48,5 | +5,2% |
| **1969** | 53,3 | +9,9% |

La progression 1959/1969 du salaire est de 38%. Si on retire l'année 1969 qui est particulière et qui donc fausse un peu les statistiques on se rend compte que la progression du salaire entre 1959 et 1966 a été de 25,6%. Or entre 1958 et 1966 la productivité a augmenté de 26%. Hasard ou concordance ? Toujours est-il que sur la même période la productivité et le salaire suivent la même courbe ascensionnelle. Même si le raisonnement est quelque peu faussé car nous avons à faire avec une entreprise nationalisée dont les revenus sont fixés par l'Etat, selon des critères politiques et non pas économiques, nous constatons qu'il y a un lien entre l'augmentation du rendement, c'est-à-dire l'effort des ouvriers et la compétence des patrons, et l'évolution des salaires. Si tel est le cas alors le capitalisme est infiniment moral, et ni les revendications syndicales, ni les textes législatifs ne sont pour rien dans l'accroissement de la productivité.

*Il faut bien reconnaître que l'action sociale et l'action politique sont dominées par l'action économique, puisque le progrès de l'humanité apparaît dans son mouvement général indépendant des frontières et donc des actions gouvernementales ; dans les millénaires qui s'étendent de la fondation de Rome à la chute de Napoléon Ier, les innombrables tribulations politiques et sociales ont été pratiquement impuissantes à améliorer le niveau de vie et à modifier le genre de vie de la masse du peuple ; la mortalité infantile et la durée moyenne de vie humaine sont restées du même ordre de grandeur au cours de ces longs siècles. (…)*

[1] *Ibid.*

*Au contraire depuis 1700 ou 1730, un facteur nouveau, bientôt prépondérant, le progrès technique, a engendré l'évolution contemporaine. L'accroissement du rendement du travail a brisé le cadre rigide où se mouvait l'humanité ; les fluctuations de la production et la consommation ne sont plus axées sur une horizontale mais sur une courbe ascendante : il y a* progrès économique. *Ce progrès, notamment parce qu'il a permis une réduction de la durée du travail indispensable à la simple subsistance, et ainsi un accroissement de la culture intellectuelle, a engendré un* progrès social ; *donc le progrès social n'est pas la cause du progrès économique mais sa conséquence. Ainsi s'explique le fait, apparemment déroutant, que ce ne soit pas toujours dans les pays où l'action sociale est puissante que le progrès économique et l'accroissement du niveau de vie des masses se trouvent les plus rapides. Il arrive même souvent que l'action sociale la plus noble ralentisse le progrès économique ou provoque des régressions.*[1]

Les mesures contraignantes tendent à freiner l'essor de la productivité. Ainsi les statuts des Charbonnages leur interdisent de faire autre chose que de la production de charbon. Ils ne peuvent pas produire d'engrais ou de produits dérivés du charbon, comme c'est le cas par exemple aux Pays-Bas et en Allemagne, des activités beaucoup plus rémunératrices que l'abattage de houille. Pour le faire il faudrait modifier les statuts des Charbonnages donc passer par un texte de loi. Il apparaît ainsi qu'en matière économique, comme dans d'autres domaines, le pouvoir de nuisance de l'Etat est fort, le pouvoir de bienfaisance fort faible.

La productivité est bien la clef de voûte de tout progrès matériel et humain. Ce n'est pas parce que Guizot[2] a rendu l'école gratuite que les enfants y ont été, mais parce que l'enrichissement de leurs parents a permis de les y envoyer ; de même les congés payés existaient bien avant que le Front Populaire ne les accorde aux ouvriers. Contrairement au mythe véhiculé la grève et la lutte directe n'ont pratiquement jamais permis des avancées sociales. On peut même penser qu'en stigmatisant systématiquement les entrepreneurs, en brandissant des revendications grotesques et déraisonnables, la lutte sociale a éloigné les patrons des justes revendications, elle les a retranché malgré eux dans le camp du refus, a fermé toutes

[1] Jean Fourastié, *Le grand espoir du XXe siècle,* p ; 323-325.
Le général de Gaulle ne dit pas autre chose lorsqu'il assure : « L'économie l'emporte sur tout le reste, parce qu'elle est la condition de tout, et en particulier la condition du progrès social.» lors d'un entretien télévisé en 1965.

[2] Les lois scolaires de François Guizot de 1833, ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, ont rendu obligatoire pour les communes l'ouverture et l'entretien d'une école, ainsi que la gratuité des cours pour les plus pauvres. Complétées par les lois Falloux -1850- elles ont permis la quasi éradication de l'analphabétisme dans les années 1870.

les portes de la négociation et de la concertation. Elle a donc été nuisible pour les salariés eux-mêmes. Ainsi en 1900 le volant social de la République française est moins complet que celui de la monarchie britannique ou de l'Empire prussien, un comble pour un pays qui se gargarise de droits de l'homme et de progrès social.

*[La grève] n'a plus d'action réelle ni sur le niveau de vie, ni sur la durée du travail ; elle n'est qu'un moyen grossier et coûteux d'arrangements discontinus, moyen très inférieur pour les salariés et pour l'entreprise comme pour la nation, à une concertation permanente et correctement informée.*[1]

C'est conscient de l'archaïsme de la grève que le général de Gaulle et Georges Pompidou ont essayé de mettre en place une autre forme de dialogue social.

[1] Jean Fourastié, *Les trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979, p. 242.

## Chapitre deux.
## Pour le dialogue social, une ère nouvelle ?

### Rapport Massé et planification.

L'échec de la réquisition a mis un terme à une pratique désuète et inadaptée à l'évolution des relations sociales. Le rapport de force se révèle être un échec. Georges Pompidou, qui s'est assez vite rendu compte de l'ineptie du décret, essaye par la suite de substituer le contrat à la contrainte. Face à l'incapacité pour l'Etat de prendre en charge les revendications des entreprises nationalisées il met sur pied une procédure de concertation –la commission Massé- chargée d'analyser, de façon indépendante, la réalité de l'évolution salariale et de faire des propositions acceptées par tous. Le rôle de la commission a été capital pour le règlement du conflit. D'un point de vue tactique c'est très bien opéré de la part du Premier ministre. Il contourne le rapport de force et se place sur un terrain neutre pour forcer les syndicats à la négociation.

*La commission Massé a été une très bonne solution. Elle a permis de terminer la crise. C'est très intelligent car cela permet de prendre du temps, de voir les problèmes et de mieux les régler.*[1]

Une fois le cadre des négociations fixé par la commission Georges Pompidou peut adopter une ligne de conduite claire et ferme. Contraints de se mettre d'accord sur les chiffres présentés les syndicats se divisent et le mouvement s'étiole. A partir de la mi-mars toute l'action de Pompidou a été d'éviter le rapport de force, de dévier la violence du mouvement pour mettre sur pied des relations pacifiées et sereines. La grève des mineurs permet ainsi l'éclosion de cette politique contractuelle qui lui est chère. Déjà en février 1963 le gouvernement avait mis en place une politique des revenus concertée pour résoudre les tensions à EDF. L'enjeu est de discuter des questions salariales avant de déclencher le mouvement de grève. Malheureusement

[1] Jean Maxime Lévêque, entretien *op. cit.*

les syndicats se sont opposés à cette politique, estimant que la question salariale ne devait pas être liée à la restriction du droit de grève. C'est un des aspects négatifs de la nationalisation, elle introduit une logique politique dans la conduite des entreprises alors que leur direction ne devrait s'appuyer que sur des logiques économiques. Le gouvernement les gère en fonction de la durée de son exercice et non en fonction du développement de l'entreprise, or l'espérance de vie d'un gouvernement n'est pas la même que celle d'une entreprise. Quant aux partenaires sociaux ils utilisent le débat politique public pour leurs revendications, si bien que chaque négociation est parasitée par la politisation du mouvement qui focalise toute la réflexion.

Pompidou a compris lors de la grève que le seul moyen de sortir de la logique de l'affrontement était de rencontrer les syndicats de façon récurrente pour discuter des problèmes de l'entreprise et passer de la sorte d'une politique indicative à une politique contractuelle. C'est le dialogue qui doit être le maître mot des rapports entre l'employeur et les représentants du personnel et non plus l'affrontement. C'est aussi le sens des interventions télévisés, qui permettent de dialoguer directement avec les grévistes et avec les Français. C'est le sens de la commission Massé qui ouvre des espaces de dialogue. Cette commission est une rupture dans la conception traditionnelle de l'Etat :

*L'Etat s'est soumis à l'arbitrage, ce qui n'est pas tout à fait le style de l'Etat jacobin, mais sans que cela apparaisse comme une démission.*[1]

Assurer la concertation par le biais de procédures extérieures sans donner l'impression de capituler tel est le nouveau défi. Pour Georges Pompidou c'est « aux conventions collectives », c'est-à-dire aux discussions directes entre syndicats ouvriers et patronaux à fixer les salaires, ce n'est pas à l'Etat. L'action de l'Etat doit se borner à garantir l'exercice des libertés syndicales et à rappeler, si nécessaire, la réalité de la compétitivité internationale.[2] (Ce qu'il fait lors de son discours de Forbach).

Le rapport Massé est ainsi rédigé avec les représentants des fédérations syndicales des houillères, cette façon de les inclure dans le processus les oblige à faire des propositions réalistes et ensuite à accepter le rapport qu'elles ont contribué à bâtir,

[1] François-Xavier Ortoli, entretien *op. cit.*
[2] Georges Pompidou, *Le nœud gordien,* Paris, Plon, 1974, p. 155.

sous peine de se déjuger. Ce recours à l'expertise pour sortir du conflit des mineurs a créé un précédent exploité lors des autres points chauds sociaux.

Le Premier ministre ne limite pas sa politique conciliante à ce conflit, il la développe et l'amplifie.

### De nouvelles perspectives.

Le précédent contractuel ouvert en 1963 débouche dès 1964 sur la conférence des revenus qui propose de lier l'évolution des salaires à celle de la productivité (et non pas sur les profits de l'entreprise ou les pressions exercés sur le corps politique). Il s'agit en effet d'augmenter les salaires sans provoquer de poussée inflationniste. Le gouvernement cherche ainsi à se mettre en conformité avec les recommandations de l'OCDE.

*Les pouvoirs publics doivent avoir une opinion sur les conditions dans lesquelles l'évolution des revenus peut être compatible avec leurs objectifs économiques et en particulier avec la stabilité des prix.*[1]

Ainsi est décidée la procédure Toutée[2] pour tenter de mettre ce principe en application.

*Nous devions construire un environnement dans lequel, lorsque les problèmes venaient, ils pouvaient être traités d'une manière indépendante d'une décision immédiate d'Etat.*[3]

Elle crée des commissions de constatation des salaires et prévoie la consultation des syndicats sur la répartition de la masse salariale. Elle propose des hausses modérées des salaires pour ne pas influer sur les prix. La politique des revenus ne doit plus être dirigiste mais doit devenir contractuelle.

---

[1] OCDE, *Une politique d'équilibre des prix*, 1963, p. 23.
[2] Par décret lors du conseil interministériel du 12 mars 1964.
[3] François-Xavier Ortoli, entretien *op. cit.*

*Il fallait changer les rapports et être de moins en moins en prise directe avec les événements qui n'exigent pas que l'Etat soit en prise directe.*[1]

Le résultat est néanmoins difficile à atteindre, le gouvernement fixe le montant de la masse salariale pour chaque année et cette masse est ensuite distribuée à l'issue d'une négociation entre direction et syndicat. Devant leur faible réussite les procédures Toutée sont abandonnées après Mai 68.

La même année 1963 est votée une loi qui réglemente le droit de grève.[2] Les grèves surprises, les grèves tournantes et les grèves de moins d'un jour sont interdites dans le secteur public. Un préavis de cinq jours est imposé. Les syndicats protestent devant l'opinion et devant leurs militants alors qu'ils ont été à son initiative.

*FO était d'accord. Il faut prévenir l'opinion qui a le droit de savoir.*[3]

Cette loi permet surtout aux syndicats de mieux tenir leur troupe et d'assurer une meilleure discipline lors des grèves puisque désormais tout arrêt de travail doit passer par eux pour déposer le préavis.

Suite aux événements de 1968 Pompidou change sa méthode et insiste sur la négociation collective plus que sur la politique contractuelle. Les chefs d'entreprise doivent se concerter avec les salariés et les actionnaires. Des réticences éclatent tant du côté syndical qui craint une perte de ses prérogatives et une collusion avec les patrons, que du côté patronal qui y voit une idée contraire à la liberté de l'entreprise.

En 1969 apparaît la signature, dans le secteur public, « des contrats de progrès » entre la direction et les syndicats pour fixer les normes des salaires. Cette politique vise aussi à résoudre la tension entre l'économie et le social, tension forte dans cette période de croissance inflationniste.

La politique contractuelle prend un nouveau tournant avec l'accès de Georges Pompidou à la présidence de la République et la volonté de son Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas d'instituer une véritable politique fondée sur la concertation. C'est tout le sens du discours de la Nouvelle société. Pour eux la négociation collective est le véritable outil du changement. Il ne s'agit plus, comme

[1] François-Xavier Ortoli, entretien *op. cit.*
[2] 31 juillet 1963.
[3] André Bergeron, entretien, *op. cit.* Association Georges Pompidou.

en 1963, d'ajuster les salaires sans provoquer de l'inflation, mais de résoudre les blocages de la société, son contenu est donc plus social. Dans les années 1971-1972 elle devient l'instrument d'une nouvelle organisation des rapports professionnels.

S'il a été possible de mettre en place une politique contractuelle c'est certes parce que Georges Pompidou, venant de l'entreprise, avait une connaissance réelle de ce monde, mais aussi parce qu'il entretenait de bons rapports avec les syndicats. Toutes les archives orales le confirment, les relations avec la CFTC et FO étaient bonnes, les contacts réguliers, même avec la CGT. André Bergeron était un proche du Premier ministre et il est devenu de plus en plus proche. C'est Georges Pompidou qui aurait conseillé à Edouard Balladur avant une négociation « surtout, ne mentez jamais aux syndicats. »[1]

La politique contractuelle est une des tendances lourdes de la politique sociale de Georges Pompidou. Sa nécessité prend naissance lors de la grève des mineurs de 1963 qui fut vraiment une découverte du monde de la négociation, elle se développe et se structure dans la suite de ses responsabilités. Il faut croire que tout n'a pas été achevé et qu'il reste beaucoup à faire puisque ce thème du dialogue social est un des leitmotivs des négociations d'aujourd'hui, comme si tout venait d'être inventé.
Si l'on doit négocier, si l'on doit viser le contrat plutôt que la contrainte, il y a un cadre à cette négociation, et ce cadre c'est le Plan.

### L'ardente nécessité du Plan.

Le Commissariat Général au Plan est une des survivances de la IVe République. Il fut largement utilisé par le général de Gaulle, preuve qu'il n'a pas tout rejeté du régime précédent et des inventions éclectiques de Robert Schuman. Le Plan, aux yeux du général de Gaulle, est une « ardente nécessité ». C'est lui qui fixe le cap, définit les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir. Cette organisation peut vite aboutir à la planification, avec quelques côtés soviétiques. Pourtant, de

[1] André Bergeron, *op. cit.*

façon qui pourrait paraître paradoxale, elle est louée par les conseillers libéraux du Président. Jean Fourastié en vante même les mérites dans *Les trente glorieuses.* Pour lui le commissariat est une bonne chose, il permet de structurer dans le temps l'action de l'Etat au lieu de lui faire viser le court terme, et de corriger les effets néfastes du marché qui n'est pas à l'abri des spéculations et des errements.
Jean Maxime Lévêque reprend cette idée. Le Plan, dans une économie libérale, ne doit plus avoir d'objectifs d'obligation mais il doit proposer des efforts de prévision, il change donc de nature. Plus un pays est soumis à la concurrence et au marché, plus il doit anticiper et prévoir. C'est cela le nouveau rôle du Plan.

*Dans un monde libéral il faut le Plan, parce qu'il permet de faire des prévisions et donc d'affronter la concurrence.*[1]

Le Plan assure l'information, l'anticipation, clefs de la réussite des sociétés ouvertes.

*L'une des choses dont manque le plus l'humanité aujourd'hui c'est un défaut d'information. (…)*
*Savoir s'informer, savoir être au courant des faits qui conditionnent l'action, voilà une des tâches les plus difficiles et les plus essentielles de l'homme moderne. (…)*
*C'est non seulement pour la France, mais pour chacun d'entre nous, une question de vie ou de mort. Ou bien nous prendrons conscience des réalités du monde actuel, de la nécessité de nous y adapter, même s'il ne nous plaît pas dans toutes ses parties ; ou bien nous disparaîtrons pratiquement comme nation intellectuelle, et comme nation civilisée.*[2]

Pour ne pas disparaître « comme nation civilisée » il est nécessaire de s'informer, d'actualiser ses connaissances, et de préférer le dialogue et la concertation à la lutte stérile. Pour avoir réussi à remporter l'épreuve de force et avoir proposé la conciliation le gouvernement du général de Gaulle est sorti renforcé de la grève des mineurs.

[1] Jean Maxime Lévêque, *op. cit.*
[2] Jean Fourastié, *Le grand espoir du XXe siècle*, p. 336-338.

## Chapitre trois.

## Pour le général de Gaulle : une consolidation.

### Consolidation de la constitution.

Le général de Gaulle a été rappelé au pouvoir pour résoudre des situations extraordinaires : guerre d'Algérie, décolonisation. Or, ces deux points résolus, le pays retrouve une situation intérieure plus normale où le problème n'est pas la résolution de situations dramatiques mais la gestion du temps ordinaire. C'est un défi personnel posé à l'homme, c'est aussi un défi posé au régime qu'il a créé. En effet, à ses débuts, tous les partis de gouvernement ont soutenu la Ve République. Guy Mollet a appelé au retour du général de Gaulle, la SFIO s'est rangée derrière lui. Le MRP a placé des ministres au gouvernement. En 1963 cette situation ne tient plus, la SFIO est retournée dans l'opposition et les ministres MRP ont tous démissionné. La nouvelle constitution doit donc affronter le parlementarisme, les querelles d'assemblées. Or face à l'épreuve le gouvernement tient le choc, il n'y a pas de renversement, pas de mise en minorité. Certes certains députés UNR ont pu tonner contre les méthodes de Georges Pompidou, les députés de l'opposition ont pu faire mention de leurs désaccords, au final le gouvernement n'a pas été renversé, les ministres ont été maintenus. Face à l'épreuve la constitution a montré sa solidité. Sous le régime précédent on eut peut être vu un changement de Président du Conseil, sous le régime actuel le Premier ministre se maintient. C'est dans les faits que la solidité de la constitution se fait jour, c'est dans l'épreuve qu'elle montre toute sa légitimité. Certes le général de Gaulle a pu connaître une chute dans les sondages, mais au final, et à plus long terme, cette grève l'a consolidé. Consolidé parce que le gouvernement a tenu, consolidé parce que l'opposition a été incapable de proposer un contre projet ; cette affaire est restée une confrontation entre le pouvoir et les syndicats, les partis d'opposition ont essayé de récupérer le

mouvement mais ils ont échoué. Comme le dit laconiquement Edgar Faure : « la gauche a subi l'usure du pouvoir sans même l'exercer.[1] »

François Mauriac est plus mordant quant à la dévastation de l'opposition :

*Le peuple n'a pas eu le choix entre de Gaulle et quelqu'un ou quelque chose d'autre. C'est cela au fond que la gauche ne lui pardonne pas, impuissante ou complice depuis tant d'années et absente aujourd'hui ; et Guy Mollet la cherche, la lanterne à la main, comme Soubise son armée.*[2]

Le constat est cruel mais il est juste, entre 1958 et 1963 la SFIO a perdu les 2/3 de ses militants, le PC la moitié, discrédités par la faillite de la IVe ils n'arrivent pas à refaire surface et à reprendre une part de visibilité dans l'opinion, surtout face aux succès tant économiques que diplomatiques du gouvernement en place. Le seul moyen qui reste à l'opposition pour continuer d'exister c'est la protestation, la manifestation ; elle cherche à gagner, par la grève, dans la rue ce qu'elle a perdu, par l'élection, dans les urnes.

Car si le régime s'est consolidé il a montré sa faille. Le scrutin uninominal à deux tours assure au gouvernement la solidité de la majorité, comme l'exprime le général de Gaulle « pour d'avoir une majorité, il faut un scrutin majoritaire.[3] » Cette majorité permet la stabilité du Parlement et donc l'action continue et sûre du gouvernement certain de ne pas être renversé à tout propos. Mais le revers de cette stabilité c'est que le peuple peut avoir l'impression de ne pas être représenté dans sa diversité, en cas de crise l'opposition se sent plus forte dans la rue qu'à l'Assemblée.

*[Les Français] ressentent que les élections de novembre dernier ne les reflètent pas. C'est l'inconvénient du scrutin majoritaire. Quand une crise éclate, l'opposition se sent infiniment plus forte dans le pays qu'à l'Assemblée. Les Français n'ont pas vraiment voulu cette Assemblée inconditionnelle. La grève des mineurs a servi de révélateur.*[4]

---

[1] *Le Monde*, 4 avril 1963.
[2] François Mauriac, *Bloc notes*, 18 avril 1963.
[3] Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir,* tome I, p. 38.
[4] Georges Pompidou, *in* Alain Peyrefitte, p. 586.

Ainsi, au lieu d'utiliser les possibilités du débat parlementaire l'opposition recherche l'affrontement direct dans la rue. Paradoxalement le scrutin majoritaire renforce le poids et la cohérence du Parlement mais, en même temps, il renforce l'antiparlementarisme et la méfiance vis-à-vis des députés ce qui se traduit par des actions directes, moins violentes certes maintenant que les passions politiques retombent, mais dans le même esprit que ce qu'a pu connaître le pays dans les années 1930.

A la différence des années 1930 la violence se fait plus verbale et moins physique. C'est en effet la première fois qu'une grève des mineurs se termine sans qu'il y ait eu effusion de sang. Jusqu'à présent la République avait pris l'habitude de noyer les revendications dans le sang des ouvriers. Clemenceau avait adopté une méthode de dialogue social infaillible, celle de la troupe tirant sur les grévistes, les revendications décroissant face à l'accroissement des morts. Jules Moch, dans la même tradition, avait, en 1948, lancé les chars contre les mineurs de Lorraine et du Nord, causant le décès de douze grévistes.[1] Georges Pompidou a réussi à éviter cette issue macabre, la grève a duré cinq semaines et pas un seul décès ne fut à déplorer.

*Cette grève, malgré sa longueur, malgré sa dureté, s'est terminée sans le moindre incident, sans le moindre choc, à plus forte raison sans la moindre victime.*

*Cela est dû – et j'y rends hommage- à la dignité des mineurs. Cela est dû –et j'y rends hommage- à la sagesse des organisations syndicales ; mais cela est dû aussi, croyez-le bien, aux instructions que le ministre de l'Intérieur et moi-même avons données aux forces de l'ordre, instructions à l'application desquelles nous avons veillé quotidiennement et qui ont été exécutées par ces forces avec un tact et une dignité admirables.*

*J'ai terminé cette grève les mains pures.*[2]

Cette maîtrise de l'événement, ce sang-froid face aux assauts et aux revendications se retrouve dans sa gestion de la crise de mai 1968. Là aussi il utilise la souplesse et la fermeté, la négociation et la directive, là aussi il évite un drame funèbre. La grève des mineurs, par sa dureté, son intensité, a forgé le style et le caractère du nouveau

[1] Il est vrai qu'en 1948 le gouvernement craint, et avec raison, une insurrection des communistes soutenus par Staline amenant le renversement de la démocratie. Il y a donc urgence pour lui de ne pas faiblir et d'écraser l'insurrection. Du reste Staline a rapidement compris qu'il ne lui serait pas possible de propager la révolution dans les pays d'Europe de l'Ouest.

[2] Georges Pompidou, discours à l'Assemblée Nationale du 14 mai 1963.

Premier ministre, elle lui a donné une légitimité, conquise non par les urnes mais par l'action, elle lui a ouvert des horizons plus grands, comme la succession du général de Gaulle.

**Le successeur.**

Georges Pompidou Président de la République, l'intéressé a avoué y avoir pensé lors de son entrée à Matignon. Mais cette situation ne plaît pas à beaucoup de fidèles du général de Gaulle, même après son accession effective, même après sa mort. Pompidou président est oublié, écarté, alors que son action a été l'assurance de la continuité du gaullisme. Ainsi il a fallu attendre près de quarante ans pour que la revue *Espoir,* revue de la Fondation Charles de Gaulle, consacre un numéro à l'action de Georges Pompidou, les autres Premiers ministres du général de Gaulle, Michel Debré et Maurice Couve de Murville, ayant été traités bien avant.[1]
La question n'est pas de savoir ici à quel moment Georges Pompidou a songé à devenir Président de la République, c'est hors de notre propos, mais de voir comment un homme, inconnu des Français, est façonné par l'épreuve et parvient finalement à s'imposer. Pour Mme Pompidou son mari n'a jamais pensé qu'il était en situation de succéder au général de Gaulle, « Il n'y pensait pas.[2] » Pour Pierre Mesmer, s'il n'y pense pas forcément il est en tout cas en mesure de s'imposer :

*J'ai très vite constaté qu'il était en position de succéder au Général. (…) A partir du moment où il a été Premier ministre, il s'est progressivement imposé aux yeux des Français et aussi des milieux politiques.*[3]

La grève des mineurs est pour lui une épreuve. S'il y avait eu un mort, si les syndicats s'étaient radicalisés, si le pays avait été paralysé, Pompidou aurait été emporté et aurait disparu de la vie politique. Mais dans ce conflit il a fait preuve d'intelligence, de pragmatisme, de méthode, surtout il l'a réglé sans que le Président n'intervienne à la télévision, ce qui était prévu au départ. Aucun événement n'est positif ou négatif en soi. Les événements sont neutres. C'est la façon dont les

[1] Il s'agit du numéro 148 de septembre 2006. La revue est trimestrielle.
[2] Claude Pompidou, *Espoir*, n°148, p. 39.
[3] Pierre Mesmer, *Espoir*, n°148, p. 40

personnes les abordent et les gèrent qui les rendent par la suite positifs ou négatifs. Cette résolution pacifique le fortifie et le renforce, désormais il est le seul successeur possible.

*. . . la seule question qui compte maintenant, c'est de savoir comment assurer la continuité du régime. Personne ne peut dire, à cette heure, si le Général se présentera ou non. (…) Si je ne le poussais pas, encore plus énergiquement que les autres, à se présenter, il en déduirait que j'ai hâte de prendre sa place. En tout cas, à supposer qu'il décide de se retirer, il faudra que nous fassions tous bloc sur celui qui sera le mieux placé pour gagner. Si je m'étais cassé la gueule avec les mineurs, ça n'aurait pas pu être moi. Si la succession avait lieu aujourd'hui, ça ne pourrait être que moi.*[1]

L'analyse est lucide, comme est lucide aussi dans l'esprit de Georges Pompidou la suite future des événements :

*Mais tant de choses peuvent se passer d'ici là, qu'on ne peut encore rien dire.*[2]

Et il a raison, le général de Gaulle se présentant aux élections de 1965 il lui faut attendre 1969 pour pouvoir briguer la magistrature suprême.
Avant d'en arriver là il doit résoudre un nouveau problème qui est le retour de l'inflation.

### L'inflation et le plan de stabilisation.

L'inflation avait été jugulée et canalisée par le plan Rueff de 1958 dans des limites jugées raisonnables, autour de 3% à 4% par an. Mais elle repart à la fin de l'année 1962 dans des proportions qui inquiètent les conseillers du Président. Jacques Rueff, Jean Maxime Lévêque et Etienne Burin des Roziers font alors pression sur le général de Gaulle pour qu'il limite cet écart. En août 1963 les prix sont bloqués et en septembre est adopté le plan de stabilisation qui, comme le plan Rueff, est d'inspiration libérale : il veut faire confiance aux mécanismes du marché et mettre fin à la surchauffe de l'économie. Pour ce faire le crédit est réduit, les droits de douane diminuent sur certains produits pour soumettre les entreprises françaises

[1] Georges Pompidou, *in* Alain Peyrefitte, p. 587.
[2] *Ibid.*

à la concurrence. Les effets du plan se font ressentir rapidement puisque dès le début de l'année 1964 l'inflation est contenue autour de 3%, sans briser la croissance du PIB qui est de 5,6% en 1963 et de 6,2% en 1964. L'inflation est stable jusqu'en 1968 ou, suite aux difficultés du mois de mai, elle repart. Certains auteurs ont imputé à la grève des mineurs, et surtout aux augmentations de salaires qu'elle a engendrées, les causes du retour de l'inflation et donc la nécessité du plan de stabilisation. Mais cela est faux, Etienne Burin des Roziers, alors Secrétaire général de la Présidence de la République, le confirme : le plan de stabilisation n'a rien à voir avec la grève des mineurs.[1] L'idée d'un tel plan est évoquée dès la fin de 1962 et se fait plus précise au mois de janvier 1963, donc avant le début du déclenchement de la grève.[2] En réalité les raisons de la forte inflation sont toutes autres, certes l'augmentation des salaires des mineurs a pu jouer, mais c'est surtout le rapatriement des 800 000 Pieds Noirs, l'augmentation, à deux reprises, du SMIG qui ont conduit à l'augmentation de la masse monétaire et donc de l'inflation. Le plan de 1963 est plus rigoureux pour les dépenses publiques, mais pour les revenus et les prix il fait moins appel aux mécanismes du marché. En définitive il permet de remettre de l'ordre dans l'économie après cinq ans de forte croissance, selon la méthode établie par le général de Gaulle, ni laisser-aller ni dirigisme mais une planification libérale : on ne laisse pas saigner les plaies, on ne les traite pas au fer rouge, on les soigne avec la vigueur de l'Etat et la confiance des individus.[3]

[1] Etienne Burin des Roziers, entretien *op. cit.*
[2] Alain Prate, « La rechute de 1963 et le plan de stabilisation », *in 1958 : la faillite ou le miracle,* Institut Charles de Gaulle, 1986.
[3] Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir,* tome II, « L'effort », p. 146.

# Conclusion.

La grève des mineurs de charbon de 1963 n'est pas un conflit social, c'est un conflit politique. Ayant perdu le pouvoir en 1958 après le retour du général de Gaulle, ayant été battus aux diverses élections et aux référendums, ayant vu s'envoler l'emprise qu'elles avaient sur la France depuis la Libération, et même avant, les forces politiques et syndicales de la IVe République, après la phase d'anesthésie qu'elles ont connu à cause de la guerre d'Algérie et de la décolonisation, ont cherché à reprendre le pouvoir qu'elles ont laissé filer. Etant battus sur le plan politique, économique et diplomatique il ne leur restait que le domaine social pour s'imposer, ultime mystique de chimères mythiques qui demeurent dans le cœur d'un peuple mal renseigné. Laminées dans les couloirs du Palais Bourbon, leur unique terrain de lutte était celui de la rue. Une grève donc, pour revenir, ou ne pas totalement mourir. Une grève qui part des mineurs, ouvriers dorés de la Libération qui quittent leur période de gloire en se réveillant brutalement à l'orée des années 1960 et du plan Jeanneney, et qui découvrent la concurrence, le pétrole, l'amenuisement des filons, la fermeture des puits. Une grève qui se nourrit de l'inquiétude, de la crainte de l'avenir, du désarroi de la disparition. Mais une grève qui ne prétend pas apporter des solutions sur ces problèmes réels, ni préparer de façon moins brutale des fermetures inéluctables, ni encore moins assurer des reconversions indispensables. La grève se focalise sur les salaires, parce qu'il est plus facile de mobiliser sur ce genre de sujet que sur des problèmes qui se poseront dans vingt ou vingt cinq ans. Les mineurs sont parmi les ouvriers les mieux payés de France, entre 20 et 40% de plus que les ouvriers des autres secteurs en 1963, « les chiffres le prouvent », comme dirait Georges Pompidou, sans compter les compléments salariaux (maison, chauffage, mutuelles . . .). Leur salaire n'a pas régressé, ni même stagné, mais il a moins augmenté que d'autres secteurs (de 8% selon la commission Massé). Cela est suffisant pour mobiliser toute une corporation, forte de l'estime légitime de la population face à la dureté du métier, dans un des plus longs conflits miniers de l'histoire, dans le premier grand conflit social de la Ve République, le plus dur depuis 1958.

Ce conflit est un face à face entre le gouvernement et la CGT, le général de Gaulle et le Parti communiste français.[1] D'autres forces tentent de s'y agréger pour porter eux aussi leur voix, les partis politiques traditionnels n'y arrivent pas et demeurent absents, l'épiscopat français met en pratique le vent nouveau de Vatican II, mais c'est l'opinion qui demeure l'arbitre de la bataille, c'est elle que chaque camp prend à témoin et essaye de séduire. Usant d'armes diverses, fonctionnant sur un temps différent, les grévistes et le gouvernement s'entendent, au bout de cinq semaines, sur des dispositions communes.

De ce conflit difficile le général de Gaulle est finalement sorti victorieux. Vainqueur parce que les institutions ont été affermies, le gouvernement a pu travailler sans craindre de renversement de la part du Parlement, l'autorité de l'Etat n'a pas faibli et les forces de l'ordre, bien tenues, n'ont pas versé de sang. Vainqueur aussi parce qu'il s'est trouvé un successeur potentiel en la personne de Georges Pompidou et qu'il n'y a pas de plus sûre assurance de voir son œuvre fructifiée que d'être remplacé, le jour venu, par l'un des siens.

De cette épreuve trois changements majeurs ont surgi.

Un changement économique. L'inflation n'est plus la base de la politique. Vilipendée aussi bien par le Président que par le Premier ministre, « le cancer de l'inflation » est la maladie à éradiquer. La IVe République a fonctionné avec une forte inflation, dégradant systématiquement la monnaie et ruinant la santé financière du pays, pas la Ve République qui souhaite raffermir toutes les bases qui font la grandeur. Il n'est donc plus question d'accorder des augmentations de salaire à deux chiffres, non pas parce que le gouvernement veut faire une politique « antisociale » mais parce qu'en matière de justice on ne peut favoriser une catégorie si cela nuit au reste du pays. La question salariale n'étant pas désolidarisée du reste des questions économiques il est nécessaire d'avoir une approche globale et non pas limitée à un secteur unique :

*Croyez-vous qu'il soit facile d'augmenter –et si possible rapidement- les rémunérations et la consommation, tout en augmentant parallèlement les exportations, et en*

[1] UNR et PCF ont recueilli à eux deux 53,6% des voix au premier tour des élections législatives de 1962.

*maintenant le niveau de notre balance des paiements et la valeur du franc sur les marchés internationaux ?*[1]

Ce refus de l'inflation est l'expression d'une philosophie politique fondée sur la responsabilité : le gouvernement étant assuré d'exercer ses fonctions pendant plusieurs années il doit désormais résoudre les problèmes qui se posent à lui, et non pas les user pour les repasser, au gouvernement suivant au bout de six mois d'exercice du pouvoir. La responsabilité impose de savoir dire non, elle impose d'avoir le regard placé sur l'avenir et de lutter pour lui et non pas pour maintenant :

*Et croyez-vous même qu'il soit facile de résister à certaines revendications salariales quand elles émanent de catégories dont la condition force l'estime et dont le métier inspire le respect ?*[2]

Lutter pour l'avenir parce que l'épreuve a montré aux yeux de tous les Français, même si beaucoup de mineurs se refusent à le voir, que le charbon est terminé. Aussi douloureux que cela soit 1963 marque le chant du cygne de la profession minière, le début des fermetures en masse, des carreaux qui se vident, des cités qui s'endorment. Les pays noirs ne sont pas encore dans la pleine récession et les fermetures en chaînes, mais c'est le début du processus qui s'affirme, d'où la nécessité de prévoir l'avenir, et donc d'anticiper.

*. . . on a, en prolongeant la grève, fait une démonstration redoutable qui est celle de la diminution du rôle du charbon dans la vie économique nationale.*

*Je suis bien loin de me réjouir de ce fait économique.*

*La preuve, c'est que, demain, le ministre de l'industrie et moi-même, nous proposerons au conseil des ministres la nomination, comme secrétaire général de l'énergie, d'un jeune et brillant dirigeant de nos houillères pour que, précisément, dans l'élaboration d'une politique française de l'énergie, dans l'élaboration peut-être d'une politique européenne de l'énergie, le problème de nos mineurs ne soit jamais oublié.*[3]

---

[1] Georges Pompidou, discours à l'Assemblée Nationale du 14 mai 1963.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Prévoir l'avenir par l'anticipation et par l'information, nouvelle façon de gouverner, parce que l'épreuve a aussi mis à jour des changements politiques.

Le changement politique est dans la primauté donné à l'intérêt national. C'est le *credo* politique du général de Gaulle, le seul dogme auquel il ait jamais adhéré. Intérêt national face au problème algérien, face à la décolonisation, donc dans les affaires extérieures, mais intérêt national aussi dans la gestion des conflits internes. Il n'est pas question de céder aux corporations, aux groupes divers, aux « féodalités », qui réclament pour eux sans se soucier que leur répondre favorablement signifierait mettre en danger la cohésion nationale. *Primum omnium salus patriae,* le salut de la Patrie avant tout, ne pas privilégier un groupe sur la nation, ni sacrifier l'avenir pour surmonter un embarras présent. Cette philosophie vise peut-être le bien général mais elle a l'inconvénient de mécontenter tout le monde, du moins tous les groupes qui ne voient pas leurs revendications aboutir. A terme cela peut se payer en matière électorale.

*Comment n'aurais-je pas appris que ce qui est salutaire à la nation ne va pas sans blâme dans l'opinion, ni sans pertes dans l'élection ?*[1]

Enfin, le troisième changement institué par l'épreuve de la grève est d'ordre social. Le gouvernement a ouvert la brèche à de nouveaux types de relations sociales, avec les ouvriers, avec les syndicats et les patrons. Plus de force, plus de luttes stériles, mais des tentatives pour se réunir fréquemment, pour organiser des réunions sur les salaires, sur les conditions de travail, pour retirer à l'Etat la toute puissance des négociations et laisser dialoguer entre eux patronat et syndicats. Ce n'est qu'un début, on est encore loin d'un véritable dialogue apaisé, mais c'est le début d'une tentative. La réforme rejetée du Sénat en 1969 visait d'ailleurs à faire entrer dans l'assemblée des représentants du monde syndical et des différentes activités professionnelles afin de les intégrer au processus législatif, dans la volonté gaullienne de la construction d'une véritable participation entre tous les membres du corps de l'entreprise.

[1] Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir,* tome II, « L'effort », p. 215. Plus tard Margaret Thatcher dira : *« Ma politique ne consiste pas à satisfaire l'opinion publique mais à la changer dans l'intérêt de mon pays. »*

Au final, l'épreuve de la grève c'est soldée par une triple victoire, en renforçant les institutions, en mettant à jour les impératifs nouveaux de l'économie française et en ouvrant de nouvelles voies au dialogue social, elle a permis à la France de creuser le sillon pour poursuivre son chemin.

*C'est aux rois, c'est aux grands, c'est aux esprits bien faits*
*A voir la vertu pleine en ses moindres effets ;*
*C'est d'eux seuls qu'on reçoit la véritable gloire ;*
*Eux seuls des vrais héros assurent la mémoire.*[1]

[1] Pierre Corneille, *Horace,* acte V, scène 3.

# Sources

Archives nationales

Archives de la Présidence de la République, 5 AG 1

Après demande de dérogation les sous séries suivantes ont pu être consultées :

Affaires économiques :

5 AGV 28 : conseil restreint sur les Charbonnages. 31 mars 1966 (extraits).

5 AGV 52 : entreprises publiques, salaire, rapport Massé. Procédures de discussions salariales : rapport Toutée.

Conseil des ministres :

5 AGV 124-126

Télégrammes arrivés

5 AGV 337-338

Télégrammes départs

5 AGV 372

**Archives orales de la Fondation Charles de Gaulle** déposées aux Archives Nationales :

Entretien avec MM. André Bergeron, François Ceyrac, Henri Deniau, Bernard Magniny, Jean Mattéoli, Michel Maurice-Bokanowski, Georges Séguy.

**Archives orales de l'Association Georges Pompidou** déposées aux Archives Nationales :

Entretien avec MM. André Bergeron [AN, 1 AV54], Etienne Burin des Roziers [AN, 1 AV 196], Jean-Marcel Jeanneney, Pierre Mauroy [AN, 1 AV 483], François-Xavier Ortoli, Michel Rocard.

**Le site Internet de l'INA** permet le visionnage de nombreuses émissions de télévisions, journaux télévisés et discours de la période.

Il ne nous a pas été permis d'accéder aux archives syndicales, notamment celles de la CGT, qui, selon les informations officielles, n'existent pas. Néanmoins la CGT a eu la bienveillante gentillesse de nous envoyer le livre *1963. Quand toute la mine se lève,* écrit par son camarade Achille Blondeau.

Pour les salaires et les données concernant le charbon et les Charbonnages de France la source principale demeure l'INSEE et son *Annuaire statistique de la France.*

Les mémoires ou documents de l'époque sont nombreux, parmi les principaux et surtout les essentiels :


Bergeron, André, *Ma route et mes combats,* Paris, JP Ramsay, 1976.
*Mémoires,* Paris, Edition du Rocher, 2002.

De Gaulle, Charles, *La discorde chez l'ennemi,* Paris, Berger-Levrault, 1924.
*Le fil de l'épée,* Paris, Berger-Levrault, 1936.
*La France et son armée,* Paris, Plon, 1938.
*Mémoires d'espoir,* tome I « Le Renouveau », tome II « L'Effort », Paris, Plon, 1971.
*Discours et messages,* 5 volumes dont « Pour l'Effort, août 1962-décembre 1965 », Paris, Plon, 1970.
*Lettres, Notes et Carnets,* 13 tomes, Paris, Plon, 1980-1997, dont tome 9, janvier 1961-décembre 1966, 1986.

De Gaulle, Philippe, *De Gaulle mon père,* Paris, Plon, 2005.

Jeanneney, Jean Marcel, *Une mémoire républicaine,* Paris, Le Seuil, 1997.

Mauriac, François, *Bloc notes,* Paris, Le Seuil, 1993.

Peyrefitte, Alain, *C'était de Gaulle,* Paris, Editions de Fallois, 1994, 1997, 2000.
Paris, Gallimard, 2002, pour l'édition utilisée.

Pompidou, Georges, *Le nœud gordien,* Paris, Flammarion, 1969.
*Pour rétablir une vérité,* Paris, Flammarion, 1982.


A cela il faut ajouter la consultation des journaux, *Le Monde, L'Express, Le Figaro, Le Canard enchaîné . . .*

# Bibliographie.

La bibliographie sur le gaullisme et le général de Gaulle est immense. Nous nous bornons à mentionner les ouvrages qui ont servi à notre réflexion.

*1958 : la faillite ou le miracle,* Institut Charles de Gaulle, Paris, 1986.
*Approches de la philosophie politique du général de Gaulle à partir de sa pensée et de son action,* Institut Charles de Gaulle, Paris, 1983.
BELTRAN Alain, (dir.), *Action et pensée sociale chez Georges Pompidou,* Actes du colloque des 21 et 22 mars 2003 au Sénat, Paris, PUF, 2004.
BERNSTEIN Serge, *La France de l'expansion,* tome I « La république gaullienne », Paris, Le Seuil, 1989.
COINTET Jean-Paul, (dir.), *Un politique : Georges Pompidou,* Actes du colloque des 25 et 26 novembre 1999 au Sénat, Paris, PUF, 2001.
*Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Le Cerf, 2005.
COULONJOU Hélène, « 1963, la grève des mineurs », *L'Histoire,* n° 102, 1987.
*De Gaulle en son siècle,* « Sondages et enquêtes d'opinion », Journées internationales tenues à l'UNESCO, Paris, du 19 au 24 novembre 1990, Institut Charles de Gaulle, Paris, 1992.
*De Gaulle et ses Premiers ministres,* colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle les 17 et 18 novembre 1988, Paris, Plon, 1990.
DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT,* Paris, Complexe, 1995.
GEORGI Franck, *L'invention de la CFDT,* Paris, CNRS, 1995.
GREMION Catherine, LEVILLAIN Philippe, *Les lieutenants de Dieu. Les évêques de France et la République,* Paris, Fayard, 1986.
FOURASTIE Jean, *Le grand espoir du XXe siècle,* Paris, Gallimard, 1963.
*Pouvoir d'achat, prix et salaires,* Paris, Gallimard, 1977.
*Les trente glorieuses ou la révolution invisible,* Paris, Fayard, 1979
HOIN Karl Michaël, *La « grande grève des mineurs » de 1963 dans le Pas-de-Calais. Dynamique, acteurs et perspectives,* mémoire de maîtrise de l'université d'Artois, Arras, réalisé sous la direction du Professeur Eric Bussière, 1997.
JEAN XXIII, *Mater et Magistra,* lettre encyclique du 15 mai 1961, Paris, Pierre Téqui.
JOBERT Michel, *Mémoires d'avenir,* Paris, Plon, 1974.

*La politique économique et financière du général de Gaulle. 1958-1969,* Fondation Charles de Gaulle, Paris, 2005.
LEON XIII, *Rerum novarum,* lettre encyclique du 15 mai 1891, Paris, Pierre Téqui.
PIE XI, *Quadragesimo anno,* lettre encyclique du 15 mai 1931, Paris, Pierre Téqui.
PIERRARD Pierre, *L'Eglise et les ouvriers en France, 1940-1999,* Paris, Hachette, 1991.
PRATE Alain, *Les batailles économiques du général de Gaulle,* Paris, Plon, 1978.
ROUANET Pierre, *Pompidou,* Paris, Grasset, 1969.
ROUSSEL Eric, *Georges Pompidou,* Paris, JC Lattès, 1994.
SILVESTRE Jean-Jacques, *Les salaires ouvriers dans l'industrie française,* Paris, Bordas, 1973.
SIRINELLI, JF, (dir.) *La politique sociale du général de Gaulle,* Actes du colloque de Lille des 8 et 9 décembre 1989, Université Lille III, 1990.
TREMPE, Rolande, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1913,* Paris, Les éditions sociales, 1971.
VILAIN, Michel, *La politique de l'énergie en France, de la Seconde Guerre mondiale à l'horizon 1985,* Paris, Edition Cujas, 1969.

# Table des tableaux

TABLEAU 1 ETAT DES FINANCES DE LA FRANCE ..... 5
TABLEAU 2 GREVES ET JOURS DE TRAVAIL PERDUS ..... 6
TABLEAU 3 CONSOMMATION D'ENERGIE EN FRANCE .....12
TABLEAU 4 PRODUCTION TOTALE D'ENERGIE PRIMAIRE .....13
TABLEAU 5 IMPORTATION DE PETROLE BRUT .....14
TABLEAU 6 EFFECTIFS DES HOUILLERES .....15
TABLEAU 7 DECOMPOSITION DES EFFECTIFS .....16
TABLEAU 8 NOMBRE D'INGENIEURS .....17
TABLEAU 9 REPARTITION DES OUVRIERS .....18
TABLEAU 10 COMPTES D'EXPLOITATION .....22
TABLEAU 11 PRIX DE REVIENT DU CHARBON .....24
TABLEAU 12 PRIX DU CHARBON ET DU FUEL .....26
TABLEAU 13 SALAIRE JOURNALIER DES MINEURS .....34
TABLEAU 14 SALAIRE ANNUEL DES OUVRIERS .....36
TABLEAU 15 SALAIRE HORAIRE BRUT D'UN OUVRIER QUALIFIE .....38
TABLEAU 16 COMPARAISON DES SALAIRES DES MINEURS ET DES OUVRIERS .....38
TABLEAU 17 EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE .....98
TABLEAU 18 EVOLUTION DU SALAIRE JOURNALIER .....99

# Table des graphiques

GRAPGHIQUE 1 COMPTES D'EXPLOITATION DES CHARBONNAGES .....23
GRAPHIQUE 2 RECETTE DE LA TONNE DE CHARBON .....24
GRAPHQUE 3 SALAIRES ANNUELS DES OUVRIERS .....37
GRAPHIQUE 4 SALAIRE DES MINEURS ET SALAIRES DES OUVRIERS .....39

# Table des matières.

INTRODUCTION..... 4
Première Partie. Chronologie de la grève.....10
CHAPITRE PREMIER LES RAISONS D'UNE GREVE .....11
I. LE DECLIN DU CHARBON.....11
II. LA FERMETURE DES PUITS.....27
CHAPITRE 2 LE DECLENCHEMENT D'UNE GREVE.....30
I. LES FACTEURS DE LA NECESSITE .....30
II. LE FACTEUR STRUCTURANT.....32
III. LE FACTEUR DECLENCHANT.....41
CHAPITRE 3 LE DEROULEMENT D'UNE GREVE.....49
I. LE TEMPS SYNDICAL .....50
II. LE TEMPS GOUVERNEMENTAL.....53
Deuxieme partie. Les vécus de la grève.....61
CHAPITRE PREMIER POUR L'OPINION : SOLIDARITE ET PRISE DE POSITION .....62
CHAPITRE 2 POUR L'EPISCOPAT : IMPLICATION.....66
I. LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE.....66
II. ARRAS ET CAMBRAI.....71
III. REACTIONS FACE A L'INTERVENTION.....75
CHAPITRE 3 POUR LE GOUVERNEMENT : TURBULENCES ET TENSIONS.....80
I. DE GAULLE/ POMPIDOU, LE PARTAGE DES ROLES .....80
II. LA METHODE POMPIDOU .....85
III. LE PARLEMENT, L'UDR ET LE GOUVERNEMENT.....88

Troisieme partie. Les conséquences de la grève .....91
CHAPITRE PREMIER POUR LES MINEURS, DES AVANCEES SOCIALES ?.....92
I. UNE PERTE DE SALAIRE .....92
II. LA QUESTION DES RESTRUCTURATIONS N'EST PAS ABORDEE.....93
III. LE DISCREDIT SYNDICAL.....96
CHAPITRE 2 POUR LE DIALOGUE SOCIAL : UNE ERE NOUVELLE ?.....102
I. RAPPORT MASSE ET PLANIFICATION.....102
II. DE NOUVELLES PERSPECTIVES.....104
III. L'ARDENTE NECESSITE DU PLAN .....106
CHAPITRE 3 POUR LE GENERAL DE GAULLE : UNE CONSOLIDATION .....108
I. CONSOLIDATION DE LA CONSTITUTION.....108
II. LE SUCCESSEUR .....111
III. L'INFLATION ET LE PLAN DE STABILISATION.....112
Conclusion.....114
SOURCES.....119
BIBLIOGRAPHIE.....121
TABLE DES TABLEAUX.....123
TABLE DES GRAPHIQUES.....123
TABLE DES MATIERES .....114